

ACTES DU XL<sup>e</sup> CONGRÈS DE  
L'ASSOCIATION DES PROFESSEURS DE  
LANGUES ANCIENNES  
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

**CULTURE ANTIQUE ET FRONTIÈRES  
EN GAULE MOSELLANE**

Le présent volume reprend, pour l'essentiel et sous une forme revue pour l'édition, les actes du XL<sup>e</sup> Congrès de l'Association des Professeurs de Langues Anciennes de l'Enseignement Supérieur qui s'est tenu du 1<sup>er</sup> au 3 juin à l'UFR Lettres et Langues de l'Université Paul Verlaine-Metz et sur le site du Parc archéologique européen de Bliesbruck-Reinheim.

Ce congrès a eu lieu grâce au soutien apporté par

- l'Université Paul Verlaine-Metz
- l'UFR Lettres et langues
- le centre de recherche « Écritures »
- l'Université franco-allemande
- le Conseil Général de la Moselle
- le Parc archéologique européen de Bliesbruck-Reinheim
- le Conseil Régional de Lorraine
- le Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche
- la MAIF

sous le haut patronage du Secrétaire Général du Conseil de l'Europe, Monsieur Terry Davis.

Comité de lecture de ce volume

Monique Bile, Jean-Frédéric Chevalier, Jacques Elfassi

Composition et typographie

Catherine Maillot, ingénieur d'études, UPVM

Conception de la couverture

Sophie Eberhardt, ingénieur d'études, UPVM

En couverture : Site du parc archéologique européen de Bliesbruck-Reinheim. © Conservation d'archéologie du Conseil Général de la Moselle  
Tous droits réservés pour tous pays.

**ACTES DU XL<sup>e</sup> CONGRÈS DE  
L'ASSOCIATION DES PROFESSEURS  
DE LANGUES ANCIENNES DE  
L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR**

**CULTURE ANTIQUE ET FRONTIÈRES  
EN GAULE MOSELLANE**

Monique Bile, Jean-Frédéric Chevalier et Jacques Elfassi

UNIVERSITÉ PAUL VERLAINE-METZ  
CENTRE DE RECHERCHES « ÉCRITURES »

Collection *Recherches en littérature*





Monique BILE, Jean-Frédéric CHEVALIER, Jacques ELFASSI

Université Paul Verlaine-Metz

## REMERCIEMENTS

La préparation du congrès de l'APLAES en 2007, prévue à Metz de longue date, avait de quoi effrayer les organisateurs qui, par suite de diverses circonstances, se sont retrouvés à trois. Mais, à part la crainte toujours présente et légitime d'un accident de dernière minute, le sentiment qui a vite prévalu a été la confiance dans une entreprise qui a bénéficié de nombreux appuis.

Les appuis financiers n'ont pas manqué, ce qui – on en conviendra sans peine – facilite grandement les choses. L'Université Paul Verlaine-Metz a manifesté son intérêt pour le congrès de l'APLAES, que ce soit à l'UFR Lettres et Langues, dont la directrice Mme Kathie Birat, Professeur d'Anglais, a tenu en outre à prononcer des mots de bienvenue très chaleureux, ou au CEVU, qui, sur la suggestion de son Vice-Président, M. Gérard Michaux, a également voté une subvention pour l'association *Kallirrhoe*, organisatrice du congrès. Et, bien sûr, le centre de recherche *Écritures* (EA 3943 de l'Université Paul Verlaine-Metz), dont deux des organisateurs sont membres actifs, a tenu à apporter son soutien. Il accueille dans sa collection notre volume d'Actes ; nous exprimons toute notre gratitude à M. Pierre Halen, directeur de l'Équipe d'Accueil, ainsi qu'à M<sup>me</sup> Catherine Maillot pour la mise en page de ce livre.

Les collectivités locales ont soutenu avec un grand intérêt un congrès en rapport avec les frontières : la Moselle est limitrophe avec le Luxembourg, la Belgique et l'Allemagne. Le Conseil Général de la Moselle, qui gère le site archéologique de Bliesbruck, était l'organisateur de l'exposition « De Pompéi à Bliesbruck-Reinheim, vivre en Europe romaine », inaugurée fin avril par M. Philippe Leroy, Président du Conseil Général de Moselle, en présence de nombreuses personnalités françaises, italiennes et allemandes. Le Conseil Général a tenu à montrer son intérêt pour notre rencontre

professionnelle et scientifique en nous allouant une subvention. Lors de la visite du site par les congressistes de l'APLAES le 3 juin, le Président du Conseil Général était représenté par M. Jean Karmann, conseiller général de Sarreguemines-Campagne, qui a accueilli les congressistes en expliquant les enjeux de ce parc archéologique.

Le Conseil Régional de Lorraine, présidé par M. Jean-Pierre Masseret, a également voté une subvention pour l'organisation de notre congrès. M. Jean-Pierre Moinaux, Vice-Président chargé de l'enseignement supérieur, a adressé une lettre d'encouragement à l'association *Kallirrhoé*.

Enfin, l'Université franco-allemande (UFA) de Sarrebruck, eu égard à la participation d'universitaires allemands et français, a versé une subvention très importante, pour laquelle il convient de remercier M. le Prof. Dr. Dieter Leonhard, Président de l'Université franco-allemande, et M. Stephan Geifes, secrétaire général de l'UFA, ainsi que Mmes Frédérique Genton et Patricia Bruckner, secrétaires générales adjointes de l'UFA, pour leurs renseignements précis et leur courtoisie. Sans cette subvention jamais les Actes n'auraient pu paraître.

Nous n'aurons garde d'oublier l'aide très efficace de M. Guy Vottéro, Professeur de linguistique ancienne à l'Université de Nancy 2, et celle de M. Michel Durand, Maître de conférences d'Allemand à l'UFR Lettres et Langues qui ont facilité, avec leur compétence alliée à leur bonne humeur habituelle, la préparation du dossier destiné à l'UFA.

Nous remercions la Mairie de Metz pour l'accueil réservé aux congressistes dans les grands salons de l'Hôtel de Ville et les Musées de la Cour d'Or pour la visite des collections. Un soutien matériel nous a également été apporté par la MAIF.

Certains appuis concernant l'organisation ont été ponctuels et appréciés, ce fut le cas avec Sophie Grunewald et Antoine Decossas, étudiants de licence et master de Lettres Classiques qui, le vendredi matin 1<sup>er</sup> juin, ont servi boissons, gâteaux (et « boulets de Metz », spécialité messine) aux congressistes. Mais rien n'aurait pu se faire sans les conseils répétés et l'assistance continue de Mme Jeanne-Marie Demarolle, Professeur émérite d'histoire romaine à l'Université Paul Verlaine, spécialiste de la Lorraine gallo-romaine, qui, un an avant le congrès, s'empressa de contacter deux conférenciers : M. Michel Polfer, Directeur du Musée National d'Histoire et d'Art du Grand-Duché de Luxembourg, et M. Rudolf Echt, Professeur de protohistoire à l'Université de Sarrebruck. Nous avons pu bénéficier de son

« carnet d'adresses » universitaires, mais aussi de ses remarques et suggestions : c'est elle qui fut la cheville ouvrière de ce congrès, car nul, mieux qu'elle, ne pouvait insuffler son énergie à cette entreprise et l'orienter dans la bonne direction. Il ne restait aux organisateurs qu'à se laisser guider. M. Jean-Luc Lutz, Maire de Bliesbruck, nous a chaleureusement accueillis dans sa ville et il a mis à notre disposition la salle communale pour les conférences scientifiques et l'intervention de M. Pascal Charvet, Inspecteur Général. Nous avons tous apprécié l'accueil qui nous a été réservé à Bliesbruck et la qualité des interventions professionnelles et scientifiques. Que tous les intervenants trouvent dans ce volume l'expression de notre vive gratitude.

Enfin, nous voudrions dire combien nous sommes redevables aux responsables du site du parc archéologique : M. Jean-Paul Petit, conservateur en chef du patrimoine, M. Philippe Brunella, conservateur du patrimoine, et M. Florian Müller, responsable des fouilles sur le site de Reinheim, ont fait partager leur enthousiasme pour ce site heureusement mieux connu par la très belle exposition dont ils sont les principaux artisans. Comment notamment remercier M. Jean-Paul Petit, qui, malgré la charge si accaparante de cette exposition, fut toujours disponible pour nous aider dans la confection de certains dossiers difficiles et, plus encore, qui est toujours l'ami sur qui on sait qu'on peut compter ?

Nous tenons à remercier les institutions et les personnes qui nous ont permis de reproduire les illustrations accompagnant les communications de ce volume : le Musée National d'Histoire et d'Art du Grand-Duché de Luxembourg, le service de Conservation d'archéologie du Conseil Général de la Moselle, M. Daniel Lucas, Directeur des Musées de la Cour d'Or de Metz et M. Michel Provost, Directeur de la Carte archéologique de la Gaule.

À tous les congressistes et à Mme Frédérique Biville, Présidente de l'APLAES, nous adressons nos remerciements pour leurs encouragements, leur soutien et leur confiance.







**PROGRAMME DU XL<sup>E</sup> CONGRÈS DE L'APLAES  
METZ-BLIESBRUCK, 1<sup>ER</sup>-3 JUIN 2007**

**Vendredi 1<sup>er</sup> juin:** Metz – UFR Lettres et Langues de l'Université Paul Verlaine-Metz, Île du Saulcy

10h30 : accueil

11 h : ouverture du congrès

11h15 : rapport moral de Frédérique Biville, Présidente de l'APLAES ;  
rapport financier de Robert Alessi, Trésorier de l'APLAES

12h30 : déjeuner au Restaurant du CROUS

14 h : interventions des Associations amies

18h30 : réception à l'Hôtel de Ville de Metz

Le dîner est libre

**Samedi 2 juin :** Bliesbruck

8h45 : départ pour Bliesbruck.

10 h : visite du site de Reinheim avec Florian Müller, Responsable des fouilles de Reinheim

12 h : rapport de l'Inspection Générale des Lettres (Pascal Charvet)

13 h : déjeuner au *Restaurant de la Gare* à Bliesbruck

14h15 : Bliesbruck, accueil par Jean-Paul Petit, conservateur en chef du patrimoine

14h30 : partie scientifique, thème ***Culture antique et frontières en Gaule mosellane***

- ♦ Jeanne-Marie Demarolle, professeur émérite d'histoire ancienne à l'Université Paul Verlaine-Metz : « Des limites administratives incertaines aux espaces culturels en Gaule mosellane »

## 10 – Programme

- ♦ Michel Polfer, directeur du Musée d'Art et d'Histoire du Grand-Duché de Luxembourg : « La cité des Trévires à l'époque romaine : résultats récents de l'archéologie luxembourgeoise »
- ♦ Rudolf Echt, professeur de protohistoire à l'Université de Sarrebruck : « Nos connaissances sur la religion gauloise à partir des sources littéraires et archéologiques »

### Pause

- ♦ Tiphaine Weymiens, étudiante en Master 2 à l'Université Paul Verlaine-Metz : « Étude de quelques inscriptions pariétales de la *regio* VIII de Pompéi »
- ♦ Monique Bile, maître de conférences de linguistique ancienne à l'Université Paul Verlaine-Metz : « Les inscriptions latines des Musées de la Cour d'Or à Metz »

17 h : enquêtes, questions et débats, vote des motions

20h30 : banquet au restaurant *La Ville de Lyon* à Metz

### **Dimanche 3 juin** : Bliesbruck

8h45 : départ pour Bliesbruck

10 h : visite du parc archéologique de Bliesbruck et de l'exposition « De Pompéi à Bliesbruck-Reinheim, vivre en Europe romaine », sous la conduite de Jean-Paul Petit et Philippe Brunella, conservateurs du patrimoine

13h30 : déjeuner

16h30 : retour à Metz

### **Liste des participants**

ALESSI Robert	HERMAND-SCHEBAT Laure
BAJARD Anne	HOCH Philippe
BASTIT Agnès	HODOT René
BECK-CHAUVARD Laurence	JACQUINOD Bernard et Odile
BENFERHAT Yasmina	JEANJEAN Benoît
BERTRAND-DAGENBACH Cécile	JOUIN Patrick
BILE Monique	KARDOS Marie-José
BILLAULT Alain	LABONNELIE Muriel
BILLIOTTE Daniel	LAIGNEAU Sylvie

BIRAT Katie	LECAUDÉ Peggy
BIVILLE Frédérique	LEVET Jean-Pierre et Florence
BODELOT Colette	LHOMMÉ Marie-Karine
BOEHM Isabelle	MAGDELAINE Caroline
BRIXHE Claude	MAREIN Marie-Françoise
BRUNELLA Philippe	MÜLLER Florian
BRUNET Claude	NDIAYE Émilie
CHABROLLE Anne-Marie	NEUMANN Christiane
CHARVET Pascal	NOËL Marie-Pierre
CHEVALIER Jean-Frédéric	NOTTER Catherine
CLAISSE Muriel	OUDOT Estelle
CONTE Sophie	PAGES Liliane
CRAMPON Monique	PANAROTTO Gabrielle
DASPET Françoise	PANOT Florence
DEMAROLLE Jeanne-Marie	PERRIN Michel
DEMONT Paul	PETIT Jean-Paul
DESCHAMPS Lucienne	PISTER Danielle et Jean-Pierre
DION Jeanne	POLFER Michel
DUARTE Pedro	POLI Fabrice
DUMONT Jean-Christian	PONCIN Marie-Dominique
EBERT Jacques	POULLE Bruno
ECHT Rudolf	RUDOLPH Marie-Paule
EHL Patricia	SCHNEIDER Jean
ELFASSI Jacques	SÈVE Michel
FAYANT Marie-Christine	SPEVAK Olga
FOULIGNY Mary-Nelly	STOEHR-MONJOU Annick
FRANCHET D'ESPÉREY Sylvie	SZERWINIAK Olivier
FRANGOULIS Hélène	THOMAS Jean-François
FREYBURGER Gérard	VIARD Gaëlle
GAIN Benoît	VOISIN Patrick
GINESTE Marie-France	VOTTERO Guy et Madame
GUÉRIN Charles	WANKIN Gisèle
GUILLAUMIN Jean-Yves	WEISS Emmanuel
GUINARD Henri	ZARINI Vincent

Sans oublier tous les étudiants de Lettres Classiques de l'Université Paul Verlaine-Metz.





Frédérique BIVILLE

Présidente de l'APLAES

## **RAPPORT MORAL**

Avant de procéder au rapport moral de la première année de ma Présidence à la tête de l'APLAES, je souhaiterais avant tout rendre un hommage ému à notre regretté collègue Yves-Marie Duval, qui nous a quittés le 12 mars de cette année, à la suite d'une éprouvante maladie. Il avait été Président de l'APLAES de 1974 à 1976, et nous le tenions tous en très haute estime pour ses qualités tout autant humaines que scientifiques.

Les congrès représentent un temps fort dans la vie de notre association. C'est la seule occasion où il nous est donné de pouvoir tous nous réunir, entre hellénistes et latinistes – et nous sommes nombreux : Robert Alessi, notre trésorier, qui fait le plein des cotisations au moment du congrès, nous dira exactement combien nous sommes (366 adhérents), même si la plupart d'entre nous, trop occupés, surtout en cette période de l'année, ne peuvent malheureusement pas, ou ne souhaitent pas, faire le déplacement pour venir nous rejoindre, et je me prends à rêver – pure utopie – d'un congrès qui nous verrait tous réunis, et qui manifesterait à nos propres yeux, et aux yeux des autres, la formidable masse que nous constituons, une masse active et agissante, en perpétuel renouvellement. Par leur seule présence, les jeunes collègues qui, chaque année, rejoignent nos rangs, sont là pour témoigner de la vitalité et de la pérennité de nos études, de l'intérêt qu'elles suscitent, et du pouvoir d'attraction qu'elles peuvent continuer à exercer, si l'opportunité leur en est laissée.

Nous sommes donc nombreux, et notre association a, par ailleurs, suffisamment acquis de maturité et de poids historique pour pouvoir se permettre de fêter des anniversaires. Le congrès de cette année est le quarantième congrès de notre association : vous savez que l'APLAES a vu le jour en octobre 1967, à Paris, sous l'impulsion de Francis Vian. Dans le dernier numéro du bulletin de liaison de l'APLAES (2007-1), qui vient de

vous parvenir grâce à la diligence et au savoir-faire de notre secrétaire Mary-Nelly Fouligny, qui ne ménage pas sa peine, vous avez pu voir, à la page 18, la liste des congrès, qui a été mise à jour par Bernard Jacquinod.

C'est aussi le dixième anniversaire de nos relations avec le Conseil de l'Europe de Strasbourg. Ces relations ont été initiées en 1997, à Mulhouse, à l'occasion du trentième congrès de l'APLAES, à l'initiative de Jean-Pierre Levet, alors Président de l'APLAES, de Gérard Freyburger, organisateur du congrès, et de Madame Giulia Podestà Le Poittevin, représentante du Conseil de l'Europe, qui a encore mis à notre service, cette année, toute sa conviction et tout l'attachement qu'elle porte aux langues anciennes. Nous avons en effet obtenu cette année, pour ce congrès de Metz, le renouvellement du patronage du Secrétaire Général du Conseil de l'Europe, Monsieur Terry Davis, précisément pour célébrer le dixième anniversaire de nos relations avec cette institution, mais aussi parce que les objectifs de ce congrès rejoignent exactement les priorités des activités du Conseil de l'Europe, dans les domaines de l'enseignement supérieur et de la politique culturelle. Je cite, pour information, quelques-unes de ces thématiques, telles qu'elles apparaissent dans les rubriques qui peuvent être consultées sur le portail Internet du Conseil de l'Europe (<http://www.coe.int>) :

- Domaine *Éducation* : Enseignement supérieur, échanges culturels et scientifiques entre universités européennes ; enseignement des langues et des cultures fondatrices de l'Europe.
- Domaine *Politiques et actions culturelles* : Identité culturelle de l'Europe et valeurs partagées ; les fondements de la citoyenneté européenne ; la notion de frontières.
- Domaine *Patrimoine culturel* : l'Europe, un patrimoine commun, linguistique, culturel, archéologique ; réseaux transnationaux de coopération (universités, musées, sites archéologiques).

Ce sont bien là toutes les orientations de ce congrès international de Metz. Il est important pour l'APLAES d'avoir obtenu ce patronage (strictement moral) du Conseil de l'Europe. Il constitue une reconnaissance, dont nous pouvons et devons faire état, de la légitimité de nos disciplines et des activités de notre association. Il nous confirme quelques directions particulièrement « porteuses » dans lesquelles nous devons continuer à nous engager pour justifier le bien-fondé de nos enseignements et de nos recherches scientifiques.

Il faut dire que le congrès de cette année, en raison, non seulement de sa thématique et de sa localisation transfrontalières – « Culture antique et frontières en Gaule mosellane » –, mais aussi de la présence, sur le site de Bliesbruck-Reinheim, de l'exposition « De Pompéi à Bliesbruck-Reinheim, vivre en Europe romaine », était de ce point de vue particulièrement bien-venu. En impliquant quatre États membres du Conseil de l'Europe, la France, l'Allemagne, le Luxembourg, et l'Italie –, il donne à cette manifestation une portée européenne et culturelle ; en jouant sur la pluralité des disciplines, l'archéologie, l'histoire, la muséographie, l'épigraphie, et la linguistique, il montre bien quels peuvent être l'impact de nos disciplines et l'ouverture des langues anciennes sur de plus larges perspectives. Ouverture, formations transversales, diversification : ce sont précisément les orientations que nous conseillaient Messieurs Michel Marian et François Queyrel lors d'une audience qu'avait obtenue l'APLAES en octobre 2005, à la Direction de l'Enseignement Supérieur. Il faut donc remercier et surtout féliciter nos collègues messins, d'avoir su saisir cette opportunité de tenir à Metz le quarantième congrès de l'APLAES. Il ne manquait plus que le colloque coïncidât avec l'ouverture de la ligne du T.G.V. Est (Paris-Metz en 1h25 au lieu de trois heures), comme l'avait souhaité Monique Bile, pour que l'ensemble fût parfait ! Mais c'était sans compter avec les élections législatives. L'APLAES pourra en tout cas se targuer d'avoir répondu, en avant-première, à l'appel touristique et culturel, largement répercuté dans tous les médias, lancé par la capitale de la Lorraine, à l'occasion de la mise en service du T.G.V. Est.

Si les congrès constituent des temps particulièrement forts de notre association, ils exigent aussi un très gros déploiement d'énergie et d'investissement personnel de la part de ceux qui les organisent, et je voudrais particulièrement rendre hommage à tous nos collègues qui, avec conviction et une profonde détermination, se lancent chaque année dans cette aventure, avec tout le travail et tous les soucis (entre autres financiers) que cela représente. Ils ont à cœur de faire vivre les langues anciennes, d'affirmer leur présence au sein de leur université, et de donner une image positive et dynamique de leur section, et l'on aimerait, bien sûr, que les collègues puissent venir, très nombreux, aux congrès, rendre hommage à leurs initiatives et soutenir leur combat. Je saluerai donc tout particulièrement, et en dernier lieu : l'Université de Grenoble, qui a organisé le colloque de l'année dernière, et Benoît Gain, qui s'est battu cette année pour que les Actes paraissent, et dans d'excellentes conditions, aux

Presses Universitaires de Rennes ; l'Université de Dijon, qui organisera le congrès de l'année prochaine (notez déjà la date dans vos *tabellae* : 30 mai-1<sup>er</sup> juin 2008) ; et je salue, bien sûr, nos collègues de Metz, qui nous accueillent aujourd'hui, et dont nous connaissons le profond attachement et la fidélité à l'égard de l'APLAES. En trente ans, c'est la troisième fois que l'Université Paul Verlaine de Metz s'implique dans l'organisation d'un congrès de l'APLAES :

- en 1978, pour le 11<sup>e</sup> Congrès, à Pont-à-Mousson, en collaboration avec l'Université de Nancy, sur le thème « Philologie et Histoire des religions », sous la Présidence de Jacques Bompaire,
- en 1989, pour le 22<sup>e</sup> Congrès, à Metz, « Géographie et voyages dans le monde antique », sous la Présidence de Michel Woronoff,
- et maintenant, en 2007, pour le 40<sup>e</sup> Congrès, à Metz et sur le site de Bliesbruck-Reinheim, « Culture antique et frontières en Gaule mosellane »,

en prise directe sur l'actualité culturelle de la région, préparé sous l'impulsion de Monique Bile et de l'Association « Kallirrhôé » qu'elle a créée. Cette association est très active : elle organise des rencontres, des voyages archéologiques, et elle publie régulièrement des bulletins d'actualité scientifique qui savent laisser à de jeunes chercheurs débutants l'opportunité de pouvoir s'exprimer. Parmi les conférenciers qui interviendront demain à Bliesbruck, nous aurons ainsi l'occasion d'écouter Tiphaine Weymiens, étudiante en Master 2 de Lettres Classiques à l'Université de Metz, qui nous parlera des inscriptions de l'amphithéâtre de Pompéi, ce qui est une excellente initiative. Cette organisation du 40<sup>e</sup> Congrès de l'APLAES est d'autant plus méritoire que la section de langues anciennes de Metz se trouve actuellement, en raison de différents congés (sabbatique, parental, maladie), réduite à la moitié de ses effectifs, trois enseignants titulaires sur six, ce qui ne l'a pas empêchée de faire le plein de ses admissibilités au CAPES de Lettres Classiques, et d'avoir également des admissibles à l'Agrégation. Il me paraît opportun de présenter l'équipe des enseignants-chercheurs de l'Université Paul Verlaine-Metz, qui nous accueille aujourd'hui :

Jean-Frédéric CHEVALIER, Professeur de latin

Denis ROQUES, Professeur de grec

Monique BILE, Maître de Conférences en linguistique grecque



Agnès BASTIT-KALINOWSKA, Maître de Conférences de latin et de grec

Laurence BECK-CHAUVARD, Maître de Conférences de latin

Jacques ELFASSI, Maître de Conférences de latin.

Si les congrès constituent un événement particulièrement significatif, qui fait confluencer chaque année, dans une université qui nous ouvre ses portes, des collègues venus des différentes régions de France, ils n'en constituent cependant pas, bien sûr, toute la vie de l'Association. Il s'agit tout d'abord de faire fonctionner « en interne », si je puis dire, notre association. Il y a pour cela un bureau, qui se réunit trois fois par an, et dont la plupart des membres sont très régulièrement présents, et toujours prêts à fournir des informations et à proposer leurs compétences. Tous n'ont pas pu venir aujourd'hui, et m'ont chargée de vous transmettre leurs excuses. Régis Courtray nous a proposé un projet de logo (« très très amphi ») ; ce logo me paraît indispensable pour donner, à l'instar des autres associations, plus de visibilité à l'APLAES. Dans ce bureau figurent deux représentants des classes préparatoires, dont la sympathique présence nous est très précieuse pour les informations qu'ils peuvent nous répercuter : Pierre Laumond, qui se retire cette année, et Patrick Voisin, actif dans différents projets européens, dont se fait régulièrement l'écho le Bulletin de l'APLAES, en particulier le concours européen de version latine CICERO, pour lequel il a demandé le soutien de l'APLAES, qui s'est engagée à sponsoriser le financement des prix. Ce bureau se renouvelle régulièrement. Cette année nous quitte, après quarante années de fidélité et de conviction mises au service de l'APLAES, Bernard Jacquinod, notre précédent Président ; nous quitte aussi Pierre Laumond, qui cède en même temps sa place à la tête de l'A.P.P.L.S. (Association des Professeurs de Première et de Lettres Supérieures) à Françoise Carmignani, nouvelle Présidente, Professeur de Lettres Modernes en Classe Préparatoire au Lycée Michelet de Vanves. Vous aurez, cet après-midi, à élire leurs successeurs. Nous vous proposons Éric Foulon, Professeur de grec à l'Université de Toulouse, qui a posé sa candidature en remplacement de Bernard Jacquinod, et Jean-François Tardien, Professeur de Classe Préparatoire à Limoges, que connaît bien Jean-Pierre Levet, et qui nous a été proposé par l'A.P.P.L.S. Mais vous savez que chacun peut, s'il le désire, faire acte de candidature. Nous aurons aussi à envisager la création, au sein du bureau, d'un nouveau poste, celui de webmestre, pour la gestion du site internet qui doit absolument devenir, et rapidement, un outil opératoire – c'est notre fenêtre

sur l'extérieur –, mais dont la mise en place représente une tâche lourde et délicate. Robert Alessi vous en parlera tout à l'heure. Au sein de ce bureau, deux collègues sont particulièrement sollicités et ne ménagent ni leur peine ni leur temps. Ils sont les chevilles ouvrières de notre association, ils permettent à l'APLAES d'exister et de fonctionner. Il s'agit, vous l'aurez compris, de Mary-Nelly Fouligny, notre secrétaire, et de notre trésorier, Robert Alessi, qui est aussi notre informaticien. Pour tous les deux, l'année a été chargée, il y a eu beaucoup à faire. En dehors de diverses questions courantes d'intendance, Mary-Nelly Fouligny a, deux fois par an, la charge du Bulletin : il lui faut collecter les données, les rédiger, mettre en forme le fascicule, le porter à l'imprimeur, et procéder ensuite à l'expédition. Ce bulletin papier coûte cher, mais je crois qu'il est indispensable : lui seul concrétise réellement l'existence et l'action de notre association ; nous le communiquons à l'occasion des entrevues, et il permet des échanges avec les autres associations, qui nous adressent également les leurs. Le dernier bulletin (2007-1) a nécessité un important travail : il présente, dans la tradition des années précédentes, le listing de tous les enseignants-chercheurs de langues anciennes des universités françaises, classés par établissements. Dans la perspective du site Internet, un gros travail de nettoyage et de remise à jour a été effectué par M.-N. Fouligny et R. Alessi (un travail « cauchemardesque », aux dires des intéressés). Il a fallu demander des autorisations de diffusion des adresses mail à tous les collègues, et près de la moitié des adresses enregistrées jusqu'ici se sont révélées fausses ou inopérantes. Ce listing constitue un précieux outil d'information et de communication qui n'a, semble-t-il, pas son équivalent par ailleurs. Il se peut, et c'est inévitable, qu'il comporte des erreurs ou des omissions. Nous vous demandons, si vous en constatez, de nous les communiquer, et si vous êtes personnellement concernés, de ne surtout pas vous en formaliser. Les corrections nécessaires seront apportées. Le site Internet, qui se met progressivement en place, permettra d'aller plus loin, puisque chacun est appelé à y inscrire toutes les informations le concernant qu'il jugera utiles, par exemple ses activités d'enseignement et de recherche, ou la liste de ses publications scientifiques.

Robert Alessi, en tant que trésorier, n'a pas la tâche facile. Il lui faut jongler entre deux types de bilans : un bilan à mi-parcours, en mai-juin, au moment du congrès, pour le soumettre au vote de l'Assemblée Générale, qui ne peut se faire qu'à ce moment-là, et un bilan en fin d'année civile, comme il est de règle, pour l'obtention, par exemple, de la subvention

ministérielle destinée à l'organisation des congrès. Il nous expliquera peut-être aussi, tout à l'heure, pourquoi il n'est pas toujours à même de rembourser immédiatement les frais de déplacement des membres du Bureau et du Comité, entre autres parce que la rentrée des cotisations, qui sert à les financer, arrive généralement tard dans l'année, et que le compte CCP risque par conséquent d'être en déficit. Pour alléger les coûts des remboursements, il serait souhaitable que les membres du Bureau et du Comité songent à réserver suffisamment à l'avance leurs billets, afin de bénéficier des tarifs les plus avantageux. La tenue du Comité, en janvier, est un moment important, et il est souhaitable que le plus grand nombre possible de secrétaires de sections puissent y participer.

Nous avons beaucoup sollicité les secrétaires de sections, cette année, et nous voudrions les remercier d'avoir eu la courtoisie de répondre, avec précision et diligence, à l'enquête détaillée que nous leur avons adressée en janvier. Mary-Nelly Fouligny s'est chargée de la mettre en forme, de la diffuser, d'en collecter les réponses. C'est elle encore qui l'a ensuite dépouillée et qui en a fait la synthèse, ce dont nous la remercions. Elle vous en présentera cet après-midi une synthèse abrégée. Nous disposons donc maintenant d'une bonne base de données, précises et chiffrées (qui sera bien sûr à réactualiser partiellement, régulièrement). Cette base de données va nous permettre de mieux répondre aux attentes que nos interlocuteurs avaient manifestées lors de nos précédentes entrevues ministérielles. Au cours de la semaine écoulée, j'ai également sollicité les secrétaires de sections des Universités relevant de la « vague A » des habilitations ministérielles, celles dont un nouveau quadriennal prend effet cette année, en 2007, pour arriver à échéance en 2010. Les premiers retours de navettes sont en effet arrivés à la fin du mois de mars, et les secondes navettes sont presque toutes déjà revenues. Il m'a en effet paru intéressant de faire un bilan sur la situation réservée à la filière des Lettres Classiques en Licence et en Master. Après un premier retour de navettes très alarmant pour certaines universités qui s'étaient vu attribuer des navettes lourdes, voire des conseils de fermeture, il semblerait que l'orage soit passé, et que la situation soit provisoirement moins préoccupante, tout au moins pour ce quadriennal en cours. En dépit des faibles effectifs d'étudiants inscrits – reproche généralement formulé –, les enseignements de Lettres Classiques sont maintenus, soit comme filières autonomes, soit à l'intérieur d'ensembles « Lettres » plus larges, ce qui semble être la situation générale vers laquelle on s'achemine pour les prochains quadriennaux. J'en parlerai peut-

être cet après-midi plus précisément, si nous en avons le temps. Je remercie en tout cas vivement les secrétaires de sections des Universités concernées, qui ont réagi avec efficacité à ma demande en m'adressant des réponses rapides, précises, et souvent bien informées.

L'année universitaire 2006-2007, une année « électorale », n'a guère été propice aux demandes d'audiences et d'entrevues auprès des représentants du Ministère, pour l'APLAES comme pour d'autres associations de Lettres avec lesquelles nous travaillons. J'avais écrit, au début de l'année 2007, au Doyen de l'Inspection Générale des Lettres, Monsieur Philippe Le Guillou, pour lui demander une audience à laquelle Alain Billault, notre Vice-Président, se serait rendu avec moi. Le Doyen avait donné une suite favorable à notre demande, mais une erreur de transmission issue de ses services a fait que je n'ai pas été informée du rendez-vous auquel nous étions censés devoir nous rendre au début du mois de mars. J'ai, depuis, repris contact avec lui, et nous conviendrons d'un nouveau rendez-vous à la rentrée de septembre. Pour ce congrès de Metz, il a délégué pour le représenter Monsieur l'Inspecteur Général Pascal Charvet, qui sera demain parmi nous sur le site de Bliesbruck, et qui nous entretiendra de réformes en cours. Depuis les élections présidentielles du 6 mai dernier, les activités ont repris, et à l'initiative de la CNARELA, Coordination Nationale des Associations Régionales des Enseignants de Langues Anciennes, une fédération de huit associations de défense des enseignements littéraires, dont l'APLAES, a sollicité le 28 mai dernier une audience auprès du nouveau Ministre de l'Éducation Nationale, Monsieur Xavier Darcos, pour débattre de l'enseignement du français et de la place des langues anciennes aux différents niveaux du cursus scolaire et universitaire. Toujours à l'initiative de la CNARELA, une action conjointe, mais conduite individuellement, avait également été menée à la mi-avril, au moment de Pâques, lorsque a été soumis en consultation au CNESR le projet d'arrêté relatif à la réforme des classes préparatoires littéraires, instaurant une hypokhâgne indifférenciée. Notre collègue Paul Demont, qui est directement intervenu dans le débat, au titre de l'association « Sauvegarde des enseignements littéraires » qu'il préside, nous parlera cet après-midi de la place qu'ont retrouvée les langues anciennes dans cette réforme. De mon côté, sur une suggestion de M.-H. Menaut, Présidente de la CNARELA, j'avais adressé, au nom de l'APLAES, une lettre à Monsieur l'Inspecteur Général Claude Boichot, qui était le porteur du projet. Il semble, qu'en matière d'interventions et de demandes d'audiences, nous nous acheminions de plus en plus

vers des actions groupées, réunissant plusieurs associations, ce qui accroît sans doute les chances d'obtenir une entrevue et nous donne aussi plus de poids, en nous permettant d'être plus représentatifs. En février 2006, à la suite de la réduction drastique du nombre de postes mis au concours de l'Agrégation et du Capes, nous avons ainsi pu obtenir grâce à la SOPHAU, la Société des Historiens de l'Antiquité, et à son Président Jean-Luc Lamboley, d'être reçus par Monsieur Bernard Thomas, du Cabinet du Ministre. Je me demande s'il ne serait pas opportun de réitérer une telle démarche conjointe auprès du cabinet de notre nouvelle Ministre de l'Enseignement Supérieur, Madame Valérie Pécresse, sans méconnaître toutefois, bien sûr, les spécificités propres à chacune de nos disciplines.

La tâche de l'APLAES n'est pas facile. Bien souvent, il s'agit d'intervenir dans des cas difficiles, pour répondre à des menaces qui pèsent sur nos disciplines et sur ceux qui les exercent. Le Président est souvent amené à devoir réagir vite, et seul, à des situations diverses et préoccupantes. Mais fort heureusement, les activités se réalisent aussi, la plupart du temps, dans la collégialité et la convivialité. L'action et la vie de l'APLAES s'inscrivent dans tout un réseau de relations. Chaque année, chaque nouveau congrès permet de découvrir (ou de redécouvrir), *in situ*, une nouvelle université et une nouvelle équipe d'enseignants-chercheurs sur leur lieu de travail, et dans leur environnement régional. Je voudrais terminer cet exposé, qui n'a déjà été que trop long, en remerciant au nom de l'APLAES tous ceux qui nous accueillent aujourd'hui, à l'occasion de ce congrès de Metz : Monsieur le Président de l'Université Paul Verlaine-Metz, Madame la Directrice de l'U.F.R. Lettres et Langues de l'Université Paul Verlaine-Metz, nos collègues hellénistes et latinistes, et tout spécialement Monique Bile, Jean-Frédéric Chevalier, et Jacques Elfassi, pour l'énergie qu'ils ont déployée à l'occasion de ce congrès et pour la passion des langues anciennes qu'ils savent ainsi transmettre à leurs étudiants messins. Je n'oublie pas non plus de remercier, par avance, Monsieur le conservateur du Musée de Metz, les responsables du site archéologique de Bliesbruck-Reinheim qui nous accueilleront demain et après-demain, Madame Jeanne-Marie Demarolle, Professeur émérite d'Histoire ancienne à l'Université Paul Verlaine-Metz, ainsi que les autres conférenciers qui, demain, nous parleront de la « Culture antique et [des] frontières en Gaule mosellane ». Je les remercie de nous offrir ainsi l'opportunité de nous faire découvrir les richesses de leur patrimoine antique.

Je suis, bien sûr, ouverte à tous les commentaires et à toutes les suggestions que vous pourriez me faire en ce qui concerne le fonctionnement et les activités de notre association, et les motions que vous souhaitez faire voter, et je vous souhaite à tous un excellent congrès.



Robert ALESSI

Trésorier de l'APLAES

## RAPPORT FINANCIER

Dans la présentation de mon rapport, je procéderai comme l'an passé en deux étapes :

1. clôture de l'exercice 2006 (présentation des comptes depuis le lendemain du Congrès de Grenoble, le 17 mai 2006, jusqu'au 31 décembre 2006) ;
2. présentation du compte d'exploitation de l'exercice en cours, du 1<sup>er</sup> janvier 2007 au 29 mai 2007.

### Clôture de l'exercice 2006

*La situation au Congrès de Grenoble*

Je rappelle cette situation sous la forme du tableau suivant :

Situation à la date du Congrès de Grenoble			
Comptes arrêtés au 17 mai 2006			
Rappel des chiffres présentés dans le dernier rapport			
	<b>Grenoble</b>	<b>2006</b>	
	Caisse d'épargne	<b>35 368,49 €</b>	
	CCP	<b>3 529,47 €<sup>1</sup></b>	
Cumul des dépenses du 01/01/2006 au 17/05/2006			
	<b>3 482,80 €</b>		
Cumul des recettes du 01/01/2006 au 17/05/2006 (hors intérêts CE)			
	<b>5 803,95 €</b>		
Intérêts CE			
	<b>747,03 €</b>		

<sup>1</sup> Chiffre qu'il convient de ramener à 3164,94 € (du fait du règlement le jour du congrès de frais de déplacement se rapportant à la première partie de l'année).

Pour le détail et la ventilation de ces chiffres, je vous renvoie à mon rapport financier du Congrès de Grenoble.

*Clôture de l'exercice*

Voici maintenant les chiffres correspondant à cette période :

Clôture de l'exercice 2006			
		Dépenses	Recettes
	Secrétariat	353,21 €	
	Imprimerie	2 211,33 €	
	Assurance		
	Frais de réunions	1 078,80 €	
	Tenue de CCP	2,50 €	
	Cotisations en retard		292,00 €
	Cotisations année en cours		
Solde de l'exercice 2006			
		Dépenses	Recettes hors CE
		<b>7 128,64 €</b>	<b>6 095,95 €</b>
	<b>Balance</b>	<b>-1 032,69 €</b>	

Pour le poste « imprimerie », le chiffre de 2211,33 € correspond aux deux bulletins de l'année 2006.

Les frais de secrétariat correspondent essentiellement à des frais d'envois postaux : papeterie, fournitures, affranchissement.

Les frais de réunions correspondent comme d'habitude à la réunion du bureau d'octobre 2006.

Comme vous le montre le tableau, la balance au 31 décembre 2006 est négative : moins 1032,69 €.



### Compte d'exploitation de l'année 2007 en cours

Voici maintenant la situation à la date du 29 mai 2007 :

Compte d'exploitation du 1 <sup>er</sup> janvier 2007 au 29 mai 2007			
		Dépenses	Recettes
	Intérêts CE		862,11 €
	Secrétariat	346,79 €	
	Imprimerie		
	Assurance	168,44 €	
	Frais de réunions	3 076,00 €	
	Tenue de CCP	3,00 €	
	Cotisations en retard		
	Cotisations année en cours		5 016,20 €
	Subvention MEN		1 500,00 €
	Versement reliquat Paris 4		1 130,10 €
	TOTAL	3 594,23 €	8 508,30 €

La subvention accordée par le ministère, destinée *in fine* aux organisateurs du Congrès de Grenoble, est en augmentation de 200 euros. Mais il faut observer que les démarches nécessaires, conduites par les présidents de l'APLAES, sont très contraignantes. Pour le trésorier, il faut produire des documents budgétaires supplémentaires qui ne sont pas encore validés par l'Assemblée générale (budget 2006 clôturé, et budget prévisionnel pour toute l'année 2007), ce qui est gênant.

Pour les cotisations de l'année en cours, le tableau montre qu'elles sont en nette reprise. Il faut comparer, à ce titre, le chiffre de 5016,20 € au chiffre de 4 289,95 € de l'an dernier à même époque, ce dont il faut féliciter publiquement les secrétaires locaux. Cependant, nous ne rattrapons pas encore le chiffre de 2005, qui, je le rappelle, était de 5 633, 40 €.

La somme de 346,79 € portée sur le poste « secrétariat » correspond à une avance de trésorerie pour les frais d'envoi du bulletin n° 1 de 2007. Il faut observer que ces frais sont en diminution constante depuis plusieurs années.

Les réunions : faites essentiellement du Comité de janvier 2007 et du bureau de mars 2007. Ils sont tout à fait comparables à ce qu'ils étaient l'an dernier à même époque.

Cotisations 2007 : le montant global est cette reprise comme je l'ai déjà souligné. Voici un tableau comparatif :

2003	2004	2005	2006	2007
37 universités	35 universités	41 universités	31 universités	36 universités
382 membres (372 à la date du Congrès de Pau)	339 membres	410 membres	334 membres	366 membres

Le tableau montre que les chiffres de 2007 représentent une augmentation de 10 % par rapport à 2006. Le nombre d'établissements, quant à lui (36 universités), est comparable à ceux de 2003 et 2004, ce qui semble distinguer tout particulièrement l'année 2005 (41 universités).

Compte tenu de ces données, la situation s'établit donc aujourd'hui comme suit :

SITUATION	
Grenoble	2007
Caisse d'épargne	<b>36 230,60 €</b>
CCP	<b>3 886,27 €</b>

Pour l'année 2007, compte tenu des remarques qui précèdent, je propose à l'Assemblée générale de reconduire le taux actuel des cotisations, et vous remercie vivement de votre patiente attention.

Cotisations 2008		
Catégorie	En activité	Retraité(e)
Pr. exc	22,00 €	11,00 €
Pr. MCF h. cl. CPGE éch. Lettres	19,00 €	10,00 €
MCF PRAG CPGE	14,00 €	7,00 €
Assist. ATER CC AMN	8,00 €	

Les comptes ont été vérifiés par les deux commissaires aux comptes, Isabelle Boehm et Fabrice Poli.

Metz, le 1<sup>er</sup> juin 2007





Pascal CHARVET

Inspecteur général du groupe des Lettres

## **ALLOCUTION**

Madame la Présidente, chers collègues, lors de votre congrès de Grenoble, l'année dernière, nous avons évoqué un certain nombre de projets concernant l'enseignement de notre discipline. C'est avec plaisir que je peux vous annoncer qu'ils ont tous abouti ou, du moins, sont en passe de l'être. Ces résultats n'ont été possibles que grâce à votre soutien et à l'implication forte de beaucoup d'entre vous. Je tenais aussi à vous remercier de votre invitation, au nom du groupe des Lettres et de son doyen Philippe Le Guillou. Je commencerai par le traditionnel état des lieux.

### **État des lieux**

**Au collège**, en particulier, le nombre d'élèves, latinistes et hellénistes, connaît une érosion pour le latin : 444 802 élèves en 2006-2007 pour 464 641 latinistes (chiffres de la DEP 2005) et 20 388 hellénistes (pour 19 355 élèves en 2005). Le collège perd donc un peu de ses effectifs, depuis quelques années, même si ceux-ci restent globalement importants.

**Au lycée**, alors que l'on constatait les années précédentes une chute régulière des effectifs, on assiste cette année pour la première fois à une reprise de la hausse des effectifs en option facultative. Ce phénomène fort positif s'accompagne, cependant, d'une baisse de plus en plus importante en option de spécialité, filière L. En terminale, en enseignement de spécialité (filière L), l'on trouve 279 élèves en grec en 2006-2007 contre 312, en 2005-2006, tandis qu'en option facultative, l'on en compte 16 109 pour l'ensemble du cursus en 2006-2007 contre 15 449 en 2005-2006. En latin, le même phénomène d'accroissement s'observe en option facultative : 67 421 élèves en 2006-2007 contre 64 731, en 2005-2006. Mais en filière L en terminale l'on ne compte plus en enseignement de spécialité que 1122

latinistes en 2005-2006 contre 1202 en 2005-2006. De plus, en termes de compétences et de résultats, il ne serait pas excessif de dire qu'assez souvent les prestations des élèves d'option facultative (essentiellement en filière S ou ES) sont meilleures que celles des élèves de l'enseignement de spécialité (filière L).

Pour les épreuves de terminale du baccalauréat, la situation de l'étude des langues anciennes est ici encore contrastée : le nombre de candidats optionnels est élevé, en particulier dans les séries scientifiques, et en nette progression. En revanche, on constate un effritement régulier du nombre des candidats présentant, en série L, l'épreuve écrite de latin et de grec.

Cet état des lieux nous a conduits d'abord à une refonte des programmes de l'enseignement des langues anciennes au lycée qui vient d'être approuvée par le CSE et entrera en vigueur en 2008-2009. Il nous a conduits aussi, à la demande de la DGESCO, à engager la réforme des programmes de collège. Ces deux refontes ont pour objectif essentiel d'inscrire, comme en classes préparatoires littéraires, notre enseignement dans le tronc commun disciplinaire et d'en faire l'auxiliaire général de la formation scolaire. Plaider pour un enseignement général et renouvelé des études classiques, c'est en effet plaider pour un accroissement de la maîtrise culturelle générale par les élèves.

C'est pourquoi, tous les recoupements théoriques et pédagogiques (contenus et méthodes), qui sont possibles et nécessaires entre enseignement des lettres et enseignement des langues anciennes, sont aujourd'hui au cœur des travaux de notre champ disciplinaire.

L'une des conséquences de la demande de sens formulée, lors des inter-académiques 2006, par tous les professeurs de Lettres classiques a amené à re-légitimer le rôle mémoriel, culturel, fédérateur des langues et des cultures anciennes. Le nouveau paysage de notre modernité, pluriel et éclaté, demande, en, effet, que soit élaborée et pratiquée à l'école une conception plus dynamique de la culture. Une culture qui ne soit pas une somme figée de traditions ou de connaissances établies, qui ne se confonde pas avec un patrimoine, mais qui permette de s'orienter dans le labyrinthe des systèmes modernes. Pour déchiffrer l'opacité des signes contemporains, comprendre l'altérité des cultures différentes, surmonter l'étrangeté des productions de notre propre civilisation, l'apport des langues et des civilisations anciennes ne peut être que déterminant.

## Les réformes engagées

### A) *Au collège*

Une refonte des programmes est engagée, afin de proposer pour l'enseignement des langues latine et grecque des textes authentiques accessibles, en maintenant une approche par les genres mais en insistant également sur l'expérience du monde, sur les problèmes liés à la vie quotidienne, à la religion, à l'histoire, aux représentations artistiques. Il s'agit ainsi de renforcer le caractère interdisciplinaire de cet enseignement, notamment dans le domaine de l'histoire des arts et du fait religieux afin de donner aux élèves les repères nécessaires pour comprendre les œuvres, et de favoriser l'accès aux ressources numériques culturelles. Cette réécriture devrait être achevée fin 2008.

Un ouvrage de fond, qui sera de fait un document d'accompagnement de ces nouveaux programmes, est en cours d'élaboration au Centre National de Documentation Pédagogique. Il se donne pour finalité d'apporter des réponses concrètes à ces questions récurrentes : qu'est-ce que lire et traduire des textes latins ? Comment lire une « œuvre intégrale » au collège ? Comment enseigner la langue et le vocabulaire latins ? Quelles confrontations européennes, quelle approche de l'iconographie peut-on pratiquer dans le cours de latin ? Comment enseigner l'histoire romaine, les *realia*, le fait religieux dans l'Antiquité romaine ? Quelle approche du mythe proposer au collège ? Comment enseigner avec les TICE ?

Conçu en collaboration avec le CNDP, l'ouvrage (ouvrage papier et CD-Rom) s'adresse aux professeurs de lettres classiques et modernes enseignant le latin en collège ; il a pour principaux objectifs de constituer une aide à la formation initiale et continue, de proposer une lecture des programmes, fidèle à leur esprit, et d'aider à leur mise en œuvre effective, d'accompagner les professeurs dans la consolidation et la mise à jour des connaissances disciplinaires, d'être un adjuvant pour la réflexion didactique et pédagogique et le renouvellement des pratiques.

Le CD-Rom se propose ainsi d'aider les enseignants dans la constitution de leurs cours : il sera constitué d'un corpus documentaire de 500 textes latins d'accès facile ou plus complexes, couvrant tout le champ de la latinité, avec leur traduction juxtalinéaire, destinés à être exploités à partir des activités proposées dans le livre.

Les conseils donnés aux professeurs, les perspectives proposées ouvriront sur un enseignement s'adressant à tous : aux élèves qui ne poursuivront pas leurs études latines au delà de la classe de troisième comme à ceux qui choisiront cet enseignement optionnel au lycée.

L'extension du corpus au champ entier de la latinité, aux textes latins non littéraires, l'accent mis sur les grandes notions culturelles et anthropologiques romaines, les confrontations constantes avec les langues et cultures européennes, les modes d'approche simples et variés, adaptés à chaque niveau d'enseignement, devraient contribuer à faire de l'enseignement du latin au collège « *un auxiliaire général de la formation* » des élèves.

#### *B) Au lycée : de nouveaux programmes*

De nouveaux programmes et une nouvelle épreuve écrite et orale au baccalauréat à la rentrée 2008 pour les classes de seconde et première, et à la rentrée 2009 pour la Terminale

Concernant ces programmes de lycée, la commission nationale d'élaboration a cherché à répondre aux nécessaires évolutions que faisait apparaître l'état des lieux que je vous ai présenté, de la manière suivante :

1. Le premier critère à prendre en compte concernait le fait que le latin, au lycée, devient avant tout une matière d'option facultative, alors que l'enseignement de spécialité, en terminale, connaît, lui, une chute préoccupante. Compte tenu du nombre élevé des candidats optionnels en terminale, qui ne passeraient donc que l'épreuve orale, les programmes ont privilégié l'ouverture culturelle et ont proposé une très grande diversité d'œuvres et d'auteurs, y compris scientifiques, puisque la majorité des élèves est désormais en séries scientifiques.
2. Le champ de la latinité proposée à l'étude, qui paraissait trop réducteur pour l'enseignement, a été élargi : les programmes rendent désormais possible l'étude d'auteurs de la période post classique et de la chrétienté ainsi que celle des œuvres d'art. Si la priorité est donnée à la lecture des grands textes classiques, des « prolongements » sont également suggérés pour lire en lecture cursive, en complément, des œuvres plus tardives et étrangères. La charge de travail de l'enseignant et celle des élèves ne s'en trouveront pas alourdies : la variété des textes proposés n'induit évidemment pas l'étude de tous les textes, qui sont donnés



explicitement à titre d'exemple ; pour éviter toute méprise, la mention « par exemple » a été systématiquement répétée pour chaque entrée ou sous-entrée.

3. La progression des genres étudiés de la seconde à la terminale était objet de mécontentement et d'incompréhension ; ainsi, la présence de certaines œuvres jugées unanimement difficiles par les professeurs pour un niveau de terminale (Démosthène, *Sur la Couronne*, Eschine, *Contre Ctésiphon*) appelait-elle une modification du choix des œuvres proposées. La progression est revue : les thématiques ou problématiques sont plus attrayantes et faciles à traiter en seconde ; l'étude des tragiques, dont la langue est plus difficile, est repoussée à la première et à la terminale.
4. En corrélation avec la progression des genres et des œuvres, la convergence avec les programmes de français, qui avait été vivement souhaitée par les professeurs lors des rencontres inter-académiques de langues anciennes en 2006, a été recherchée. Il a semblé judicieux de décroisonner les programmes des deux années de seconde et de première, afin de permettre de vraies pratiques interdisciplinaires (rendre ainsi possibles en classe de première l'étude des théâtres grec et latin en liaison avec celle du théâtre français ou celle des romans grec et latin en liaison avec celle du roman français) ; les textes philosophiques, eux, seront prioritairement lus en terminale, à travers les œuvres des philosophes ou des tragiques ; ce décroisonnement donnera ainsi plus de souplesse et davantage de possibilités d'initiatives pédagogiques aux professeurs.
5. Face aux frilosités ou rigidités de l'enseignement des langues anciennes, les nouveaux programmes cherchent à promouvoir un enseignement rénové, qui s'appuie en particulier sur les ressources documentaires de l'internet : l'enseignement des langues anciennes ne peut plus être étranger aux technologies de l'informatique et de la communication et il devra, comme les autres disciplines, contribuer à la maîtrise du B2I par les élèves. À chaque fois que cela a été pertinent, la Commission d'élaboration des programmes a suggéré la consultation de sites reconnus par l'Institution (tels que Musagora) ; ces sites peuvent notamment fournir aux enseignants des textes grecs ou latins ou des traductions et des documents culturels du plus haut intérêt pédagogique.

6. Dans le programme de la terminale, l'étude d'une œuvre intégrale est introduite, outre les deux ou trois problématiques à traiter ; c'est sur cette œuvre que portera l'épreuve écrite ; ainsi répond-on à l'objection majeure qui est faite à l'épreuve écrite actuelle, qui, le jour de l'examen, peut confronter l'élève à une œuvre, voire à un auteur, qu'il ne connaît pas ou n'a pas étudiés.

### C) *En Classes préparatoires littéraires*

Il convient également de souligner la cohérence que les nouveaux programmes de « Langues et Culture de l'Antiquité », élaborés dans le cadre de la refondation de la nouvelle Hypokhâgne non déterminante, entretiennent avec les futurs programmes pour le lycée. En Hypokhâgne, est en effet introduit, dans le tronc commun des apprentissages, un pôle « Langue et Culture de l'Antiquité » de trois heures, qui, à travers une connaissance de mécanismes linguistiques autres, permettra un retour sur sa propre langue, afin de mieux la maîtriser, et l'accès à une culture large et exigeante, à la fois contemporaine et consciente de ses racines.

La première problématique mise au programme pour 2007-2009 est la suivante : Éros, *philia*, *amor*, *amicitia* : amour et amitié dans la société, le mythe, la littérature et la philosophie antiques.

Les notions juridiques, institutionnelles, politiques, religieuses, littéraires, particulièrement celles qui ressortissent au champ de la poétique et de la rhétorique, seront principalement analysées lors de l'étude des textes, donnés à titre indicatif et liés aux problématiques mises au programme. L'étude des notions sera, chaque fois que cela sera possible, rattachée à la présentation des genres littéraires correspondants et sera l'occasion de rapprochements qui s'imposent entre le domaine grec et le domaine latin. Enfin, des rapprochements avec la littérature française sont également recommandés.

Les étudiants seront également amenés à se familiariser avec les représentations figurées des grands mythes et des personnages, liées, entre autres, à la problématique retenue, qu'elles relèvent de l'art ou de l'artisanat.

La mise en œuvre de ces nouveaux programmes de langues et culture de l'Antiquité tant au Lycée qu'en Classes préparatoires littéraires constitue un véritable enjeu pour l'Institution. Qu'il me soit permis de vous dire à quel point l'Inspection générale se sent redevable à l'égard de tous les

universitaires qui ont largement et généreusement contribué aux travaux et au succès de ces réformes. C'est avec votre aide encore qu'elles seront mises en place afin que l'enseignement des langues et culture de l'Antiquité offre à tous les élèves les fondements d'une culture humaniste solide et riche.



# SÉANCE SCIENTIFIQUE





Michel POLFER

Directeur du Musée National d'Histoire et d'Art du Grand-Duché de  
Luxembourg

## LA CITÉ DES TRÉVIRES À L'ÉPOQUE ROMAINE : RÉSULTATS RÉCENTS DE L'ARCHÉOLOGIE LUXEMBOURGEOISE

### L'archéologie au Grand-Duché de Luxembourg des origines à aujourd'hui

Aux origines de la recherche archéologique luxembourgeoise se trouvent des amateurs éclairés, passionnés par la collection d'objets antiques et l'étude du passé lointain de leur région. C'est le comte Pierre-Ernest de Mansfeld (1517-1604), gouverneur du Duché de Luxembourg de 1545 à sa mort, qui constitue dans les jardins d'agrément du palais qu'il s'est fait construire à Clausen (un faubourg de la Ville de Luxembourg) une collection impressionnante de monuments lapidaires gallo-romains collectés dans toute la région<sup>1</sup>. Cette collection inspire à son tour la première étude des monuments romains du Luxembourg, intitulée *Luciliburgensia Romana sive Luxemburgum Romanum*, réalisée sous forme manuscrite par le « père de l'Archéologie Luxembourgeoise », Alexandre Wiltheim (1604-1684) et son frère Jean-Guillaume (1594-1636).

L'étude du patrimoine archéologique luxembourgeois prend un élan nouveau avec la constitution, en 1845, de la « Société pour la recherche et la conservation des monuments historiques dans le Grand-Duché de Luxembourg », communément appelée par la suite « Société archéologique » et qui devient à partir de 1868 la Section Historique de l'Institut

---

1 MOUSSET (J.-L.) et al., dir., *Pierre-Ernest de Mansfeld (1517-1604). Un prince de la Renaissance. Vol. 2 : Essais et catalogue*. Musée national d'histoire et d'art Luxembourg, 18 avril 10 juin 2007. Luxembourg : Musée national d'histoire et d'art, 2007 (Publications du Musée national d'histoire et d'art Luxembourg 1).

Grand-ducal. Ce sont ses conservateurs-secrétaires qui gèrent les collections et en dressent l'inventaire.

C'est d'ailleurs dans les « Publications de la Section Historique » que sont publiés année par année les découvertes fortuites d'objets archéologiques mais aussi les résultats des premières recherches plus systématiques, comme par exemple les fouilles entreprises entre 1851 et 1855 à l'emplacement du *vicus* romain de Dalheim qui livrent une très grande quantité d'objets romains. Dès 1845, les collections archéologiques s'enrichissent d'année en année, grâce aux dons de trouvailles anciennes déposées par des particuliers mais aussi par l'achat de collections privées, comme par exemple celle d'Ernest Dupaix, comprenant plus de 4000 objets trouvés sur le site du *vicus* gallo-romain de *Ricciacus* (aujourd'hui Dalheim) au cours de la deuxième moitié du XIX<sup>e</sup> siècle.

Alors que la recherche archéologique se professionnalise peu à peu dans les pays voisins dès la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, elle reste au Luxembourg encore très longtemps la mission d'« amateurs » éclairés. Encore après la Deuxième Guerre mondiale, les découvertes fortuites prédominent, les investigations systématiques demeurent peu nombreuses. La mise en place difficile (si les premières initiatives datent de 1874, l'installation provisoire au Marché-aux-Poissons n'aura lieu qu'en 1939) d'une institution muséologique (appelée d'abord Musées de l'État, depuis 1988 Musée National d'Histoire et d'Art (MNHA)) contribue à faire évoluer cette situation puisqu'elle institutionnalise et de ce fait centralise peu à peu la recherche archéologique dans le pays. C'est à Gérard Thill, qui prend la direction du Musée en 1964, que revient le grand mérite non seulement d'avoir intensifié la recherche archéologique au Luxembourg, mais aussi d'avoir contribué, grâce à la publication régulière de rapports de fouille conformes aux standards scientifiques, à donner à l'archéologie luxembourgeoise une dimension scientifique. Ces efforts catalysent la création, en 1973, d'un service archéologique au sein du Musée. C'est lui qui exerce depuis la tutelle sur l'ensemble de la recherche archéologique sur le territoire national. La très grande majorité des fouilles sont d'ailleurs réalisées par les archéologues du MNHA, tant les recherches programmées que les interventions d'urgence se suivent à un rythme de plus en plus accéléré. Ces fouilles enfin systématiques et effectuées suivant les normes scientifiques produisent d'ailleurs année par année une si grande quantité d'objets que seules des pièces de choix ont pu être retenues pour les salles d'exposition



splendides réservées à l'archéologie (fig. 1) dans le nouveau bâtiment du MNHA qui a ouvert ses portes au public en 2002.



fig. 1 – Exposition permanente au Musée national d'histoire et d'art de Luxembourg : vue partielle de la section gallo-romaine (copyright MNHA Luxembourg)

Grâce au soutien du directeur Paul Reiles, le service archéologique du MNHA a pu connaître, à partir de débuts assez modestes (un seul archéologue à plein temps en 1973) tout au long des années 1990 et jusqu'à aujourd'hui un développement important, tant au niveau de son budget qu'au niveau du personnel scientifique à sa disposition. Avec sa collection de monographies intitulée « Dossiers d'Archéologie du MNHA » et la revue scientifique transfrontalière « *Archaeologia Mosellana* », le service archéologique du MNHA dispose d'organes de publications qui ont su se forger une notoriété certaine dans la communauté scientifique internationale. De concert avec la participation régulière des archéologues luxembourgeois à des projets scientifiques internationaux et la présentation des résultats de leurs recherches dans le cadre de colloques à l'étranger, ils permettent aujourd'hui d'assurer à l'archéologie luxembourgeoise une visibilité internationale insoupçonnée il y a trente ans.

## Le cadre géographique

Depuis l'organisation administrative de la Gaule sous Auguste jusqu'à la fin de la domination romaine, le territoire de l'actuel Grand-Duché faisait partie de la *Civitas Treverorum* (fig. 2) importante Cité de l'est de la province romaine de Gaule Belgique établie sous Auguste dans le cadre de la réorganisation administrative de la Gaule complétée et partiellement modifiée par Tibère <sup>2</sup>.

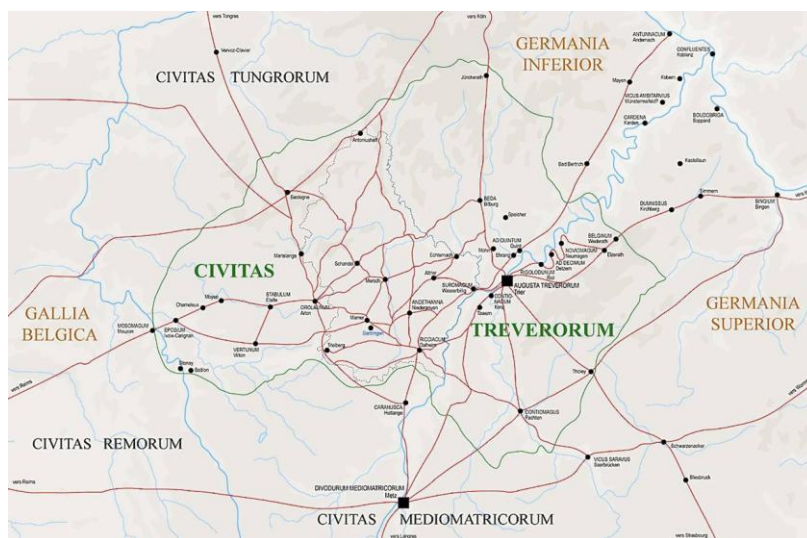


fig. 2 – La Cité des Trévires au Haut-Empire (copyright MNHA Luxembourg)

Le rang de *caput provinciae* revient jusqu'à la fin du II<sup>e</sup> siècle à la ville de *Durocortorum Remorum* (Reims) (Strab. IV 3, 5), qui constitue en même temps le chef-lieu de la Cité des Rèmes. À partir du milieu du III<sup>e</sup> siècle et jusqu'à la division de la province en deux entités plus petites (*Belgica Prima* et *Belgica Secunda*) dans le cadre de la réorganisation administrative de l'Empire sous Dioclétien, la position de *caput provinciae* sera assumée par le chef-lieu de la Cité des Trévires, la ville d'*Augusta Treverorum* (Trèves) <sup>3</sup>.

2 HEINEN (H.), *Trier und das Trevererland in römischer Zeit*. Trèves : Spee-Verlag, 1985, XXIII-468 p. ; p. 32-34 ; GOUDINEAU (Chr.), « Les Provinces de la Gaule : problèmes d'histoire et de géographie », dans *Mélanges Pierre Lévêque* 5. Besançon : Université de Besançon, 1990, XXIX-446 p. ; p. 161-176.

3 Nous ignorons la date précise de ce transfert de l'office du gouverneur de province de Reims vers Trèves. Mais la fidélité sans faille des Rèmes vis-à-vis de la cause de

Cette même ville de Trèves accueille, probablement déjà depuis le règne d'Auguste, l'office du procureur impérial ducénaire responsable de l'administration financière de la province qui porte depuis Domitien le titre officiel de *procurator provinciae Belgicae utriusque Germaniae* ou *duarum Germaniarum*.

### Les débuts de la romanisation

Pour les premières décennies qui suivent la Guerre des Gaules, ce sont les fouilles effectuées sur l'oppidum du Titelberg<sup>4</sup> ainsi que celles du *vicus* de Dalheim et de la villa de Bertrange qui permettent le mieux de comprendre les changements culturels très complexes qui s'opèrent et que les archéologues ont tendance à résumer sous le terme quelque peu simplificateur de la « romanisation ».

Les rapports entre les nouveaux maîtres et les indigènes semblent évoluer sans accrocs majeurs, abstraction faite d'une révolte éphémère en 21 qui n'a pas laissé de traces archéologiques. Les nombreux produits d'importation en provenance du monde méditerranéen témoignent de l'activité intense de commerçants romains dont le Titelberg vient peut-être de livrer dans des fouilles encore inédites l'emplacement d'un poste fortifié.

Parallèlement à l'évolution des sites d'habitat, ce sont les tombes et l'évolution du rituel funéraire qu'elles permettent de suivre (fig. 3 et 4) qui illustrent le procès de la romanisation des différentes couches sociales de

---

Rome, et la position ambiguë des Trévires d'un autre côté, rend très improbable une datation haute, telle qu'elle est suggérée par le témoignage de Pomponius Mela, *De chorographia* III, 20 : « *clarissimi sunt ... Celtarum Haedui, Belgarum Treveri, urbesque opulentissimae in Treveris Augusta, in Haeduis Augustodunum* », qui ne mentionne même pas les Rèmes ni leur chef-lieu.

4 METZLER (J.), *Das treverische Oppidum auf dem Titelberg. Zur Kontinuität zwischen der spätkeltischen und der frühromischen Zeit in Nord – Gallien*. 2 vol., Luxembourg : Musée national d'histoire et d'art, 1995, 789 p. (Dossiers d'Archéologie du Musée national d'histoire et d'art III) ; METZLER (J.), BIS (R.), GAENG (C.) et MÉNIEL (P.), « Vorbericht zu den Ausgrabungen im keltisch-römischen Heiligtum auf dem Titelberg », dans HAFNER (A.) et VON SCHNURBEIN (S.), éd., *Kelten, Germanen, Römer im Mittelgebirgsraum zwischen Luxemburg und Thüringen*. Bonn : R. Habelt, 2000, XI-554 p. ; p. 431-445.

la population et notamment des élites<sup>5</sup>. Des découvertes récentes confirment dans ce domaine le rôle déjà bien établi de l'armée dans



fig. 3 – Masque constituant la visière d'un casque de cavalier de l'armée romaine découvert dans la tombe A de Hellange (copyright MNHA Luxembourg)

---

5 POLFER (M.), *Das gallorömische Brandgräberfeld und der dazugehörige Verbrennungsplatz von Septfontaines-Déckt (Luxemburg)*. Luxembourg : Musée national d'histoire et d'art, 1996, 201 p. (Dossiers d'Archéologie du Musée national d'histoire et d'art V) ; POLFER (M.), « Les nécropoles gallo-romaines du Grand-Duché de Luxembourg (2ème moitié du 1<sup>er</sup> siècle-v<sup>e</sup> siècle après J.-Chr.) », dans GEOFFROY (J.-Fr.) et BARBÉ (H.), eds. : *Les Nécropoles à incinérations en Gaule belgeque*. Lille : Revue du Nord, 2001, 222 p. (Revue du Nord, Hors série 8), p. 121-140 ; METZLER (J.) und METZLER-ZENS (N.), « Die spätkeltische Aristokratie in Gallien. Überlegungen zur Selbstdarstellung einer sozialen Gruppe », dans MÜLLER-KARPE (A.) et al., éd., *Studien zur Archäologie der Kelten, Römer und Germanen in Mittel- und Westeuropa* (Festschrift A. Haffner). Rahden/Westfalen : M. Leidorf, 1998, XVII-626 p. ; 417-427 ; METZLER (J.) et al., *Lamadelaïne. Une nécropole de l'oppidum du Titelberg*. Luxembourg : Musée national d'histoire et d'art, 1999, 471 p. (Dossiers d'Archéologie du Musée national d'histoire et d'art) ; SCHENDZIELORZ (S.), *Feulen. Ein spätkeltisch-frühromisches Gräberfeld in Luxemburg*. Luxembourg : Musée national d'histoire et d'art, 2007, 481 p. (Dossiers d'Archéologie du Musée national d'histoire et d'art IX).

l'intégration des élites <sup>6</sup>. Pour les membres de l'ancienne aristocratie trévire qui s'engagent activement aux côtés des nouveaux maîtres, l'armée constitue un champ d'activité privilégié. En raison de leur statut social et du droit de cité romain que leurs familles avaient reçu sous César ou Auguste, ces hommes accèdent directement aux postes d'officiers équestres.



fig. 4 – Reconstitution de la base du pilier funéraire d'un ancien officier et grand-prêtre trouvée à Mersch. Les six blocs sont intégrés à leur emplacement respectif (copyright MNHA Luxembourg)

Au terme de leur service, ils se lancent dans l'administration de leur cité et adoptent un mode de vie « à la romaine » qui se traduit aussi dans les coutumes funéraires. Ainsi, à partir de la seconde moitié du règne de Tibère, les riches tombes aristocratiques sous tumulus de terre, aux mobiliers exquis et dans la pure tradition du Latène final, cèdent la place à d'importants mausolées (fig. 5 et 6) inspirés de modèles d'Italie ou de la

---

6 REINERT (Fr.), « Das Reitergrab eines Veteranen aus Hellingen in Luxemburg », dans WAMSER (L.) et al., eds., *Die Römer zwischen Alpen und Nordmeer. Zivilisatorisches Erbe einer europäischen Militärmacht, Ausstellungskatalog Rosenheim*. Mayence : P. von Zaberen, 2000, XIX-465 p. ; p. 44-47.

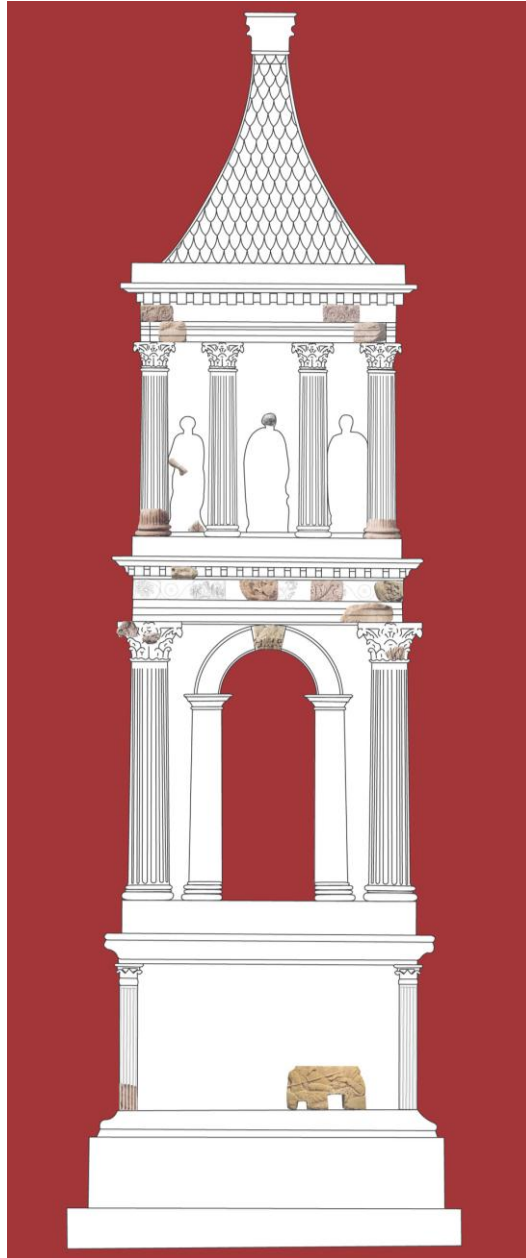


fig. 5 – Essai de reconstitution en élévation du mausolée de Bertrange-« Bourmicht »  
(copyright MNHA Luxembourg)



fig. 6 – Le mausolée de Bertrange-« Bourmicht » : bloc du grand bas-relief du socle représentant un combat de cavaliers entre Romains et Germains avec la représentation d'un « Gaulois mourant » (copyright MNHA Luxembourg)

Gaule Narbonnaise et installés à l'intérieur même des grands domaines ou en bordure des axes routiers <sup>7</sup>.

### **La Pax Romana**

Les fouilles entreprises par le Musée national depuis les années 1970 ont révélé de manière très claire à quel point la position privilégiée du territoire de cette cité d'une part, ses richesses naturelles de l'autre ont pré-

---

<sup>7</sup> KRIER (J.), « Un mausolée de l'époque tibérienne à Bertrange (Grand-Duché de Luxembourg) », dans WALTER (H.), éd., *La sculpture d'époque romaine dans le nord, dans l'est des Gaules et dans les régions avoisinantes : acquis et problématiques actuelles*. Actes du Colloque de Besançon, 12, 13, 14 mars 1998, Besançon : Presses universitaires franc-comtoises, 2000, 396 p. (= *Annales Littéraires de l'Université de Franche-Comté* 694, *Art et Archéologie* 45), 49-58, 273-277 Pl. XV-XIX ; KRIER (J.), « Erfolgreicher Abschluss der Ausgrabungen in Bartringen-„Burmicht“ », *Musée Info*, n° 17, décembre 2004, p. 50-51.

destiné cette région à jouer un rôle important dans la vie économique et politique des provinces du nord-ouest de l'Empire romain.

Un indicateur est certainement la densité du réseau routier, constitué de grands axes comme celui reliant la Méditerranée au Rhin par la plateau de Langres, Metz et Trèves ou celui reliant la partie occidentale de la province de Gaule Belgique à Reims et à l'océan atlantique, mais aussi par un nombre impressionnant de routes secondaires.

La demande de produits de toute sorte, destinés à l'approvisionnement de l'armée sur la frontière rhénane et de la population des grandes villes comme Trèves bien sûr mais aussi Mayence ou Cologne a favorisé l'éclosion d'unités de production agricole petites, moyennes et grandes voire très grandes. À côté de simples exploitations agricoles, dont le nombre devait dépasser les 1200 pour le territoire luxembourgeois, les fouilles des dernières années ont permis de dégager en tout ou en partie à Aspelt, Bertrange<sup>8</sup>, Vichten<sup>9</sup> et Helmsange quatre *villae* aux dimensions extraordinaires (fig. 7), qui s'ajoutent à celles d'Echternach, de Mersch, de Bous ou de Diekirch déjà connues depuis des décennies. Par ailleurs, au moment où nous écrivons, la cour agricole d'une autre très grande *villa* est en cours de fouille à Schieren dans la vallée de l'Alzette.

Par leur équipement technique, mais aussi par le luxe et le raffinement de leur décoration intérieure, ces ensembles architecturaux impressionnants attestent le niveau économique mais aussi culturel très élevé atteint par les populations locales entre la fin du I<sup>er</sup> et le milieu du III<sup>e</sup> siècle. Ces résidences peuvent atteindre pour le seul bâtiment principal entre 5 000 et 10 000 m<sup>2</sup> de surface au sol et comprendre jusqu'à 80 pièces. Mosaïques, lambris de marbre, peintures murales, motifs décoratifs en stuc confèrent à ces palais de campagne le caractère d'édifices de luxe.

---

8 Voir KRIER (2004) ; KRIER (J.), « Ein neuer Grabrundbau des 1. Jahrhunderts n.Chr. in Goeblingen (Luxemburg) », dans WALDE (E.) et KAINRATH (B.), eds., *Die Selbstdarstellung der römischen Gesellschaft im Spiegel der Steindenkmäler. Akten des IX. Internationalen Kolloquiums über Probleme des provinzialrömischen Kunstschaffens, Innsbruck 25.-28. Mai 2005*, IKARUS 2. Innsbruck : Innsbruck University Press, 2007, 408 p. ; p. 159-171.

9 KRIER (J.), GROETEMBRIL (S.), NUNES PEDROSO (R.) et ZACCARIA (M.), « Peintures romaines de Vichten, Fouille, étude et restauration », *Archéologia*, n° 395, décembre 2002, p. 44-55.



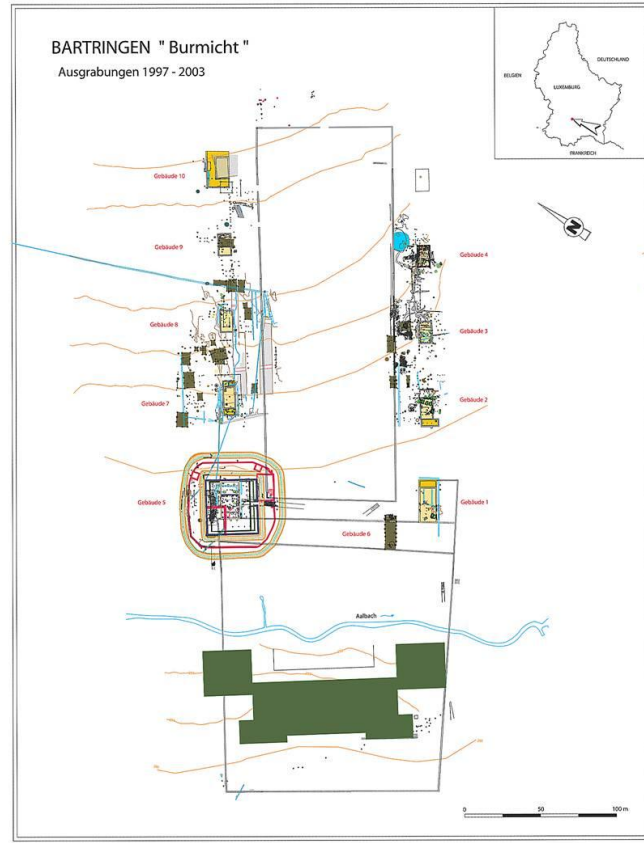


fig. 7 – Plan général de la villa de Bertrange-« Bourmicht » (copyright MNHA Luxembourg)

Un seul exemple – particulièrement spectaculaire à cause de l'état de conservation exceptionnel pour nos régions – suffira à illustrer le niveau de l'équipement matériel de ces *villae*. Une intervention de sauvetage a permis en 1995 de fouiller une minime partie du bâtiment principal de la villa de Vichten et notamment la salle de réception centrale. Toute la surface du sol de cette grande salle de 10,36 sur 5,92 m était couverte d'une mosaïque polychrome (fig. 8) d'une qualité artistique extraordinaire et dans un état de conservation presque parfait<sup>10</sup>. Les murs de la pièce étaient plaqués de

<sup>10</sup> KRIER (J.) et REINERT (Fr.), « Homère et les neuf muses à Vichten, Sensationnelle découverte d'une mosaïque », *Luxembourg de la Préhistoire au Moyen Âge, Dossiers*

marbre noir et blanc, son plafond devait comporter à l'origine une voûte décorée de peintures. La mosaïque présente dans sa partie centrale le thème mythologique et littéraire des neuf Muses, filles du maître des Dieux Zeus et de la déesse de la mémoire Mnémosyne, accompagnant le poète Homère. Fait très rare, les Muses sont reproduites suivant l'ordre défini vers 700 av. J.-C. par Hésiode : Clio, Muse de l'Histoire ; Euterpe, Muse de la Musique et de la Poésie lyrique ; Thalia, Muse de la Comédie ; Melpomène, Muse de la Tragédie ; Terpsichore, Muse de la Danse et des Chœurs dramatiques ; Aerato, Muse de la Poésie d'amour ; Polymnia, Muse du Chant de chœur et de l'Harmonie ; Urania, Muse de l'Astronomie et finalement dans le grand médaillon central (fig. 9), accompagnant le prince des poètes, Calliope, Muse de la Poésie épique et élégiaque.

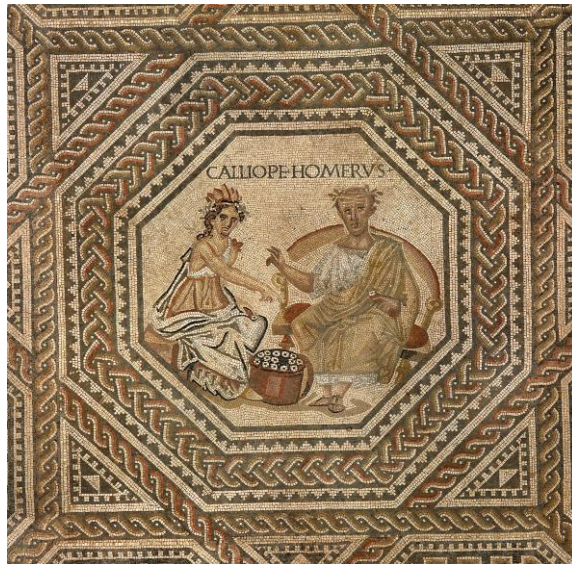


fig. 9 – La mosaïque de Vichten : le médaillon central (copyright MNHA Luxembourg)



fig. 8 – La mosaïque de Vichten : vue générale (copyright MNHA Luxembourg)

Réalisée vers 240 par un atelier de Trèves, qui a livré au cours du III<sup>e</sup> siècle d'autres chefs-d'œuvre directement comparables, en particulier la mosaïque de Monnus à Trèves ou celle aux Gladiateurs de Bad Kreuznach,

la mosaïque aux Muses de Vichten figure sans doute parmi les plus belles représentations de ce sujet dans le monde romain. Elle constitue par conséquent un exemple spectaculaire de la culture philosophique et littéraire des élites des cités du nord de la Gaule romaine et témoigne à merveille des connaissances précises de son commanditaire, non seulement dans le domaine de la littérature grecque et latine, mais aussi dans celui du théâtre antique avec sa musique, ses costumes et ses instruments spécifiques. Quant aux murs des couloirs et salles attenantes à la mosaïque, ils étaient couverts de peintures murales qui ont pu être restaurées sur une hauteur de plus de 4 mètres dans des ateliers spécialisés à Cologne et à Soissons. Par la diversité des motifs choisis, ces peintures, antérieures à la mosaïque, témoignent du même souci des propriétaires du domaine d'afficher ostensiblement leur culture et leur érudition.

Un autre indicateur du développement économique et culturel très favorable de la région, que les fouilles récentes ont permis de mettre en évidence, est l'essor rapide des agglomérations secondaires ou *vici* (fig. 10). Il s'agit d'une catégorie de sites qui n'a en Gaule du Nord pas d'équivalent au Latène final et dont l'apparition est par conséquent directement liée à l'intégration économique et politique de ces régions dans l'Empire. Une inscription votive récemment découverte à Mertert (fig. 11) a d'ailleurs permis d'identifier une agglomération secondaire jusque-là inconnue du nom de *Suromagum*. Il est fort probable qu'il s'agit d'un relais routier romain implanté à Wasserbillig, au confluent de la Sûre et de la Moselle où existaient un pont romain sur la Sûre et des installations portuaires.



fig. 10 – Reconstitution graphique de l'agglomération routière de Mamer  
(copyright MNHA Luxembourg)

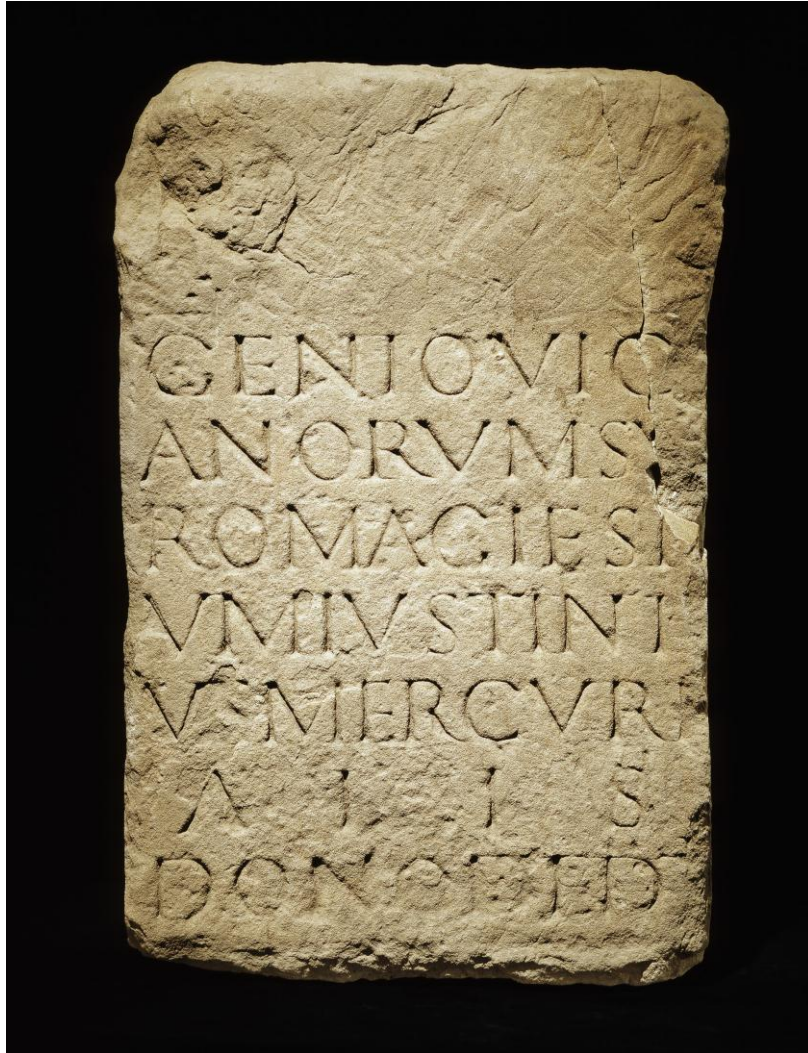


fig. 11 – Inscription votive trouvée à Mertert et mentionnant les *vicani Suromagienses*  
(copyright MNHA Luxembourg)

Mais le plus grand *vicus* du Luxembourg (fig. 12), couvrant une surface de plus de 30 hectares, est sans aucun doute celui de Dalheim, connu à



fig. 12 – Plan général du *vicus* gallo-romain de *Ricciacum*-Dalheim  
(copyright MNHA Luxembourg)

l'époque romaine sous le nom de *Ricciacum*<sup>11</sup>. Le Département Archéologie du MNHA y poursuit depuis près de 30 ans déjà des fouilles program-

---

11 KRIER (J.) et WAGNER (R.), « Das römische Theater in Dalheim », *Hémecht*, n° 37, 1985, p. 587-614 ; KRIER (J.), « Der römische Vicus in Dalheim », *Der Kreis Mertig-Wadern*

mées systématiques qui nous donnent une idée assez précise de la structure et de l'histoire de cette agglomération. Fondé en 18-17 avant J.-C. comme relais routier sur la via Agrippa, le *vicus* se développe rapidement au cours des premières décennies du I<sup>er</sup> siècle.

La structure architecturale la plus typique de ce type de site, à Dalheim et ailleurs (par exemple aussi à Bliesbruck) est la maison allongée dite *Streifenhaus* en Allemand. Il s'agit d'un habitat en général privé, établi sur une parcelle longue et étroite, souvent munie d'une ou de plusieurs caves et dont la surface d'habitation est tournée vers la rue. Souvent il comportait de petites boutiques et des installations de type artisanal. Les entrées sont le plus souvent protégées par un portique commun devant la façade qui forme aussi un passage couvert pour piétons. En 70-71, probablement comme séquelle de la révolte de 69 ap. J.-C., le site de Dalheim connaît une nouvelle parcellisation selon un plan urbanistique précis. C'est à partir de ce moment et jusqu'au milieu du II<sup>e</sup> siècle que les grands bâtiments publics, notamment les temples principaux, le théâtre (fig.13) et les termes publics sont construits.



fig. 13 – Le théâtre gallo-romain du *vicus* de *Ricciacum*-Dalheim  
(copyright MNHA Luxembourg)

Lors des invasions germaniques du III<sup>e</sup> siècle et en particulier vers 275-276, *Ricciacum*, comme toutes les autres agglomérations secondaires du

---

*und die Mosel zwischen Nennig und Metz. Führer zu archäologischen Denkmälern in Deutschland*, Bd. 24, 1992, p. 243-251 ; OELSCHLÄGEL (C.), *Die Tierknochen aus dem Tempelbezirk des römischen Vicus in Dalheim (Luxemburg)*. Luxembourg : Musée national d'histoire et d'art, 2006, 422 p. (Dossiers d'Archéologie du Musée national d'histoire et d'art VIII).

Luxembourg, est pillé et incendié. Les bâtiments publics sont définitivement laissés à l'abandon. Cependant l'occupation reprend et le site survivra malgré une nouvelle destruction vers 353/355 tant bien que mal jusqu'au V<sup>e</sup> siècle, mais ne retrouvera plus jamais l'éclat de la période précédente.

### **La crise du III<sup>e</sup> siècle**

La crise politique et économique et les invasions germaniques de la seconde moitié du III<sup>e</sup> siècle modifieront sensiblement la situation et mettront un terme provisoire à l'essor économique et culturel sans pareil que la région avait connu au cours des deux siècles précédents.

Les résultats des fouilles et des prospections récentes montrent cependant qu'il faut apporter des nuances <sup>12</sup>. Ainsi les destructions causées par les invasions sont loin de toucher l'ensemble des établissements ruraux. Mais que le sentiment d'insécurité des populations ait été à juste titre très fort ne fait pas non plus de doute. En témoigne d'abord l'envergure des destructions subies par les agglomérations secondaires. Toutes ont livré des couches de destruction importantes, aucune d'entre elles ne se relèvera complètement des chocs subis dans le dernier tiers du troisième siècle. En témoignent aussi les efforts de fortification mis en évidence par les fouilles dans des sites ruraux qui ne sont par ailleurs pas directement touchés par les destructions.

L'exemple le plus spectaculaire est celui de la villa de Bertrange (fig. 14), dont la cour agricole a été fouillée entre 1996 et 2003 dans le cadre d'une opération de sauvetage. Un des bâtiments annexes de la villa est transformé vers 260 en un grenier fortifié d'abord, puis vers 268/270 le propriétaire décide d'aller plus loin encore et de transformer celui-ci en véritable *burgus*, fortin privé.

---

12 POLFER (M.), « Occupation du sol et évolution de l'habitat rural dans la partie occidentale de la cité des Trévires au Bas-Empire (IV<sup>e</sup>-V<sup>e</sup> siècles) », dans OUZOULIAS (P.), éd. : *Les campagnes de la Gaule à la fin de l'Antiquité. Actes du quatrième Colloque AGER, Montpellier, mars 1998*. Antibes : Éditions APDCA, 2001, 640 p. ; p. 69-112.



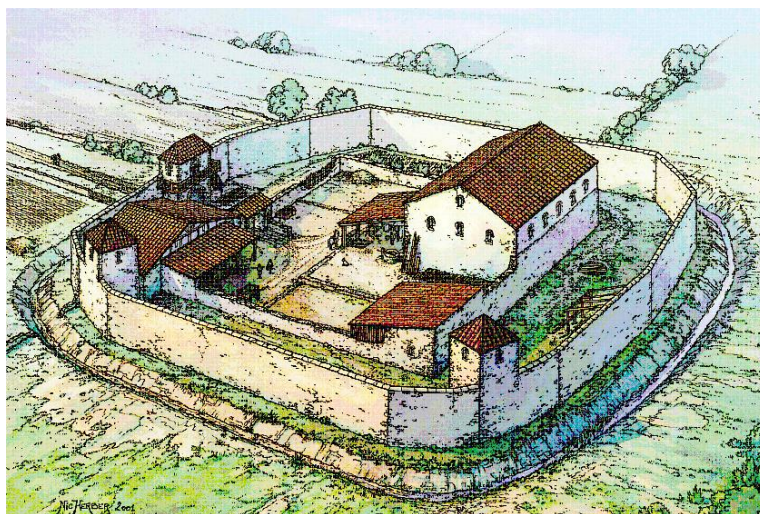


fig. 14 – Un bâtiment annexe de la villa de Bertrange-« Bourmicht » transformé en *burgus* vers 268/270 ap. J.-C (copyright MNHA Luxembourg)

### L'Antiquité tardive

À partir de 280 environ, les indicateurs archéologiques montrent que la région se remet peu à peu de la catastrophe des invasions<sup>13</sup>. Celle-ci profite en particulier du fait que la ville de Trèves est promue à partir de 293 au rang de capitale d'Empire et temporairement même de résidence impériale. Mais le renouveau, particulièrement sensible sous Constantin le Grand et ses successeurs immédiats, se fait sous des signes nouveaux.

Un élément est certainement une influence croissante du militaire dans la société : fortification de sites saccagés, érection de *burgi* aux points stratégiques comme à Dalheim, à Altrier ou à Echternach, présence de militaires dans la population, présence aussi d'éléments germaniques (fig. 15). Un autre facteur est la christianisation lente mais progressive de la population (fig. 16), des villes d'abord, des campagnes ensuite<sup>14</sup>.

13 Voir Polfer, cité noté 12.

14 POLFER (M.), « Christentum zwischen Maas und Mosel von den Ursprüngen bis zum Ende der Merowingerzeit », dans FERRARI (M.-C.), SCHROEDER (J.) et TRAUFLER (H.), éds., *Die Abtei Echternach 698-1998*. Luxembourg : Centre Luxembourgeois de Documentation et d'Études Médiévales, 1999 (= Publications du CLUDEM 15), 374 p. ; p. 9-



fig. 15 – Peignes décorés en os d'origine germanique trouvés à Echternach, Rosport et Steinfort (copyright MNHA Luxembourg)

---

27 ; POLFER (M.), « Spätantike und frühmittelalterliche Kirchenbauten im Erzbistum Trier : eine Bestandsaufnahme aus archäologischer Sicht », dans POLFER (M.), éd., *L'Évangélisation des régions entre Meuse et Moselle et la fondation de l'abbaye d'Echternach. Actes des 10<sup>es</sup> Journées Lotharingiennes, Centre Universitaire de Luxembourg, 28-30 octobre 1999*. Luxembourg : Centre Luxembourgeois de Documentation et d'Études Médiévales, 2000 (= Publications de la Section Historique de l'Institut Grand-Ducal, CXVII-Publications du CLUDEM 16), 574 p. ; p. 39-92 ; POLFER (M.), « Le rituel funéraire mérovingien et la problématique des sépultures "aristocratiques" des V<sup>e</sup>-VII<sup>e</sup> siècles ap. J.-C. », dans MARGUE (M.), éd., *Sépulture, mort et représentation du pouvoir au moyen âge. Actes des 11<sup>es</sup> Journées Lotharingiennes, Luxembourg, octobre 2000*. Luxembourg : Centre Luxembourgeois de Documentation et d'Études Médiévales, 2006 (Publications de la Section Historique de l'Institut Grand-Ducal 118 ; Publications de CLUDEM 18), 805 p. ; p. 31-65.

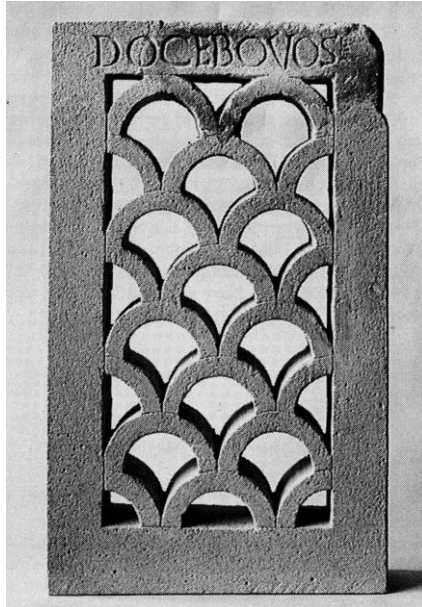


fig. 16 – *Transenna* avec inscription biblique découverte à Wasserbillig-« Spatz »  
(copyright MNHA Luxembourg)

Ces deux évolutions nous amènent à la transition vers le Moyen Âge ; leur développement dépasserait par conséquent le cadre chronologique de cette contribution.





Jean-Paul PETIT

Conservateur en chef du Patrimoine,  
Conservation d'archéologie du Conseil Général de la Moselle

**BLIESBRUCK-REINHEIM (DÉPARTEMENT MOSELLE/LAND DE LA SARRE), PÔLE  
PRINCIER CELTIQUE PUIS PETITE VILLE GALLO-ROMAINE**

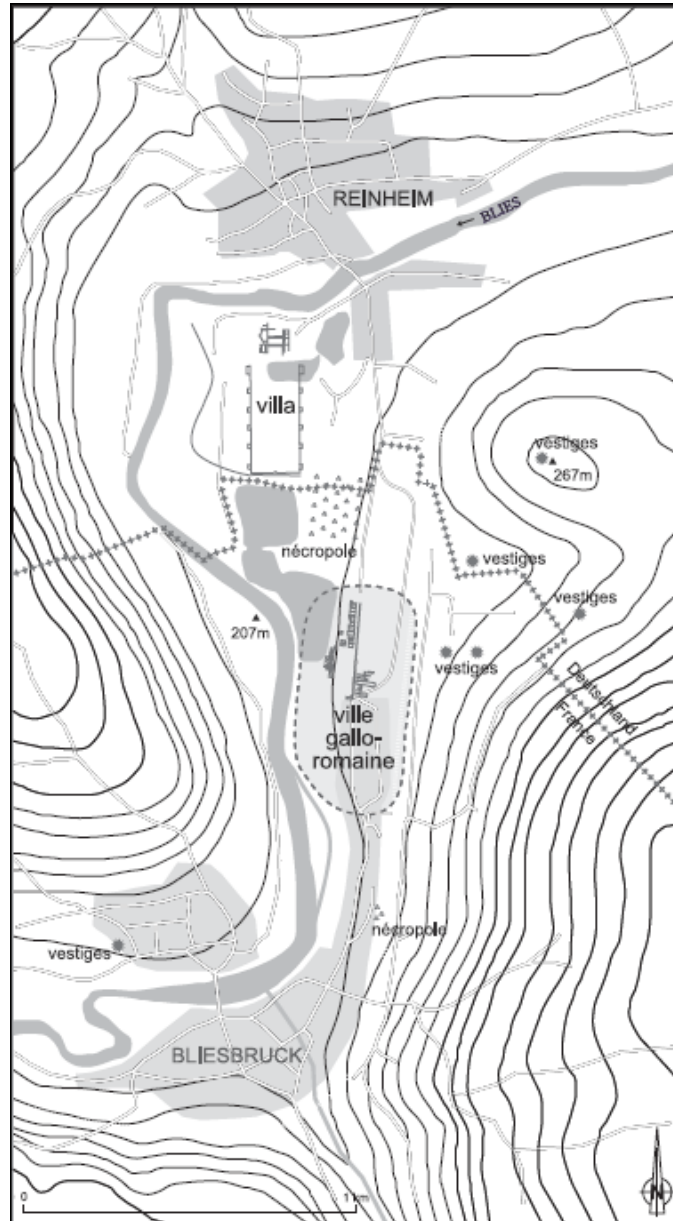
Depuis plusieurs années, un projet transfrontalier est en cours de réalisation sur la frontière franco-allemande séparant le Land de la Sarre et le département de la Moselle. Les recherches archéologiques conduites dans la vallée de la Blies entre Bliesbruck (Département Moselle, France) et Reinheim (Kreis du Saarpfalz, Land de Sarre) ont donné naissance en 1989 au Parc archéologique européen de Bliesbruck-Reinheim.

Conduit côté français par le Conseil Général de la Moselle, avec le soutien du Ministère de la Culture et de la Communication, et côté allemand, par le Kreis du Saarpfalz avec le soutien du Land de Sarre et de la commune de Gersheim, ce parc offre progressivement au visiteur par ses multiples aspects, scientifique, patrimonial et didactique, une image concrète de ce qu'a été le passé antique commun des habitants de cette vallée, terroir dont l'histoire se développe sur au moins 2500 ans. Une recherche archéologique de haut niveau doit aussi permettre, grâce à la mise en valeur suggestive des vestiges et à une animation de qualité, de sensibiliser le grand public à toutes les étapes de la recherche archéologique, depuis la fouille jusqu'à la restitution des édifices antiques.

**Le site**

À hauteur du site, la Blies coule dans une large vallée et dessine deux courbes prononcées, l'une à Reinheim, l'autre à Bliesbruck. Elle a progressivement creusé la vallée qu'elle occupe aujourd'hui. Le « Homerich » qui surplombe le site de plus de 60 m (et culmine à 268 m) correspond à un

pédoncule de méandre abandonné, trace de ce creusement. Sa position et sa topographie lui confèrent une importance particulière.



Plan du site. © Conservation d'archéologie du Conseil Général de la Moselle

À partir de 9700/9000 av. notre ère, le lit de la rivière est progressivement fixé et l'évolution du relief en fond de vallée est stable ; c'est de cette époque que date la première occupation humaine, caractérisée par la découverte d'outillage lithique daté du Mésolithique. L'occupation celtique et gallo-romaine cause la dégradation de la végétation primaire et l'exploitation intensive provoque une érosion marquée par le dépôt de colluvions au pied des versants et par deux phases de sédimentation en fond de vallée, d'épaisseur relativement importante, qui ont entraîné l'élargissement du méandre de Reinheim.

Quelques tessons de céramique datant de l'Âge du bronze moyen ont été retrouvés à Reinheim, en bordure de rivière, mais l'occupation de ce secteur date surtout de l'Âge du Bronze final : sont attestées une zone funéraire (250 m sur 50 m), recelant des incinérations, et une zone d'habitat (400 m sur 100 m). La fin de l'Âge du Bronze est surtout marquée par la découverte à Reinheim d'un dépôt d'objets en bronze, bracelets, anneaux de jambe, éléments de harnachement qui s'insère dans une série de découvertes similaires allant de la région de Hesse à la Moselle. Plusieurs découvertes régionales de même nature sont connues : Wallerfangen, Saarlouis, Sarrebruck-Brebach, Bouzonville, Basse-Yutz et Farébersviller <sup>1</sup>.

## L'Âge du Fer

Les recherches menées depuis plusieurs années confirment l'importance du pôle princier de Reinheim connu surtout par la prestigieuse tombe dite de « la princesse de Reinheim », principal élément d'une zone funéraire, utilisée dès le Hallstatt C et recelant une dizaine de tertres funéraires sis dans la vallée, au pied du Homerich, au contraire des nécropoles tumulaires plus anciennes situées sur les hauteurs.

Pour la période de la Tène ancienne, la tombe la plus remarquable est bien sûr celle dite de la « Princesse de Reinheim » datée vers 370 av. J.-C., à la fin de la première phase de La Tène ancienne (La Tène A3). L'importance de cette tombe, tant pour l'étude du phénomène princier de La Tène ancienne que pour l'histoire de l'art de cette période, est justifiée par la

---

<sup>1</sup> VÉBER (C.), « Le dépôt de Farébersviller (Moselle), ensemble du Bronze final IIIb », dans *Archaeologia Mosellana*, n° 4, 2002, p. 37-80.

richesse et l'iconographie exceptionnelle du mobilier<sup>2</sup>. Le tertre était associé à deux autres tertres dans une petite nécropole, l'un daté de la fin du Hallstatt (très vaste, 45 m de diamètre), l'autre plus petit, également fouillé partiellement, daté plutôt du début de La Tène A.

Il s'agissait d'un tertre funéraire de 23 m de diamètre recouvrant une chambre funéraire en bois où avait été inhumée (vers 370 av. J.-C.) une femme, probablement une princesse ou une prêtresse. La femme inhumée sous le tumulus portait un torque torsadé en or qui présente des embouts figurés, symbole sans aucun doute de son statut social. Les décors du torque, ainsi que ceux d'un bracelet en or massif qu'elle portait à son poignet droit, également orné d'embouts figurés, combinent des éléments inspirés des pays méditerranéens et qui chez les Grecs et les Étrusques font partie de l'iconographie d'Athéna et d'Artémis. Deux bagues en or qu'elle portait à la main droite, et trois bracelets en or, en verre, et en lignite qui enserraient son bras gauche soulignent également la position sociale de la défunte. Une fibule en or, en forme de disque orné de coraux, fermait son vêtement funéraire à hauteur de la poitrine. Deux autres fibules en forme de masque et en forme de coq ont été retrouvées ainsi que de nombreuses perles en ambre et en verre, une chaîne de ceinture en fer et des amulettes qui à l'origine étaient contenues dans un coffret déposé à côté de sa tête.

Une magnifique *oenochoe* haute de 51,4 cm finement gravée d'un décor de vrilles et d'esses compte parmi les chefs d'œuvre de l'art celtique. L'anse rivetée porte sur l'attache supérieure une tête d'homme surmontant une tête de lion avec des cornes de bélier alors que l'attache inférieure porte le masque allongé d'un homme barbu couronné d'une fleur de lys. Sur le couvercle de l'*oenochoe* est fixé un cheval androcéphale. À proximité de l'*oenochoe* ont été retrouvés les garnitures en or de deux cornes à boire et deux plats en bronze.

À 300 m au sud-est de la tombe de la princesse ont été découverts deux groupes de trois tombes à incinération de La Tène C, distants de

---

2 ECHT (R.), *Das Fürstinnengrab von Reinheim: Studien zur Kulturgeschichte der Früh-La-Tène-Zeit*. Bonn : Dr. Rudolf Habelt GmbH, 1999, 359 p. ; ECHT dans PETIT (J.-P.) avec la collab. de BRUNELLA (P.) et DERU (X.), ECHT (R.), REINHARD (W.) et SARATEANU-MÜLLER (F.), *Bliesbruck-Reinheim, Celtes et Gallo-Romains en Moselle et en Sarre*. Paris : Errance, 2005, 221 p. ; p. 48-66.



40 m, qui correspondaient sans doute à des tertres arasés. Une septième tombe de la même époque recelait une chaîne de ceinture décorée d'émail, symbole du haut rang social de la personne incinérée. Ces tombes, plus récentes de 100 ans que la tombe princière témoignent non seulement de la continuité d'occupation, mais aussi, en raison de la découverte d'une chaîne de ceinture en bronze décorée d'émail, de la présence de femmes de haut rang social encore à cette époque.

Une nouvelle nécropole celtique a été découverte récemment à Reinheim, lieu-dit « Horres ». Des fouilles préventives réalisées ont révélé la présence d'une nécropole tumulaire, en bordure de la rivière<sup>3</sup>. Deux tombes, vestiges de tertres, ont été fouillées. La plus importante, datée de la fin de la Tène A (datation proche de celle de la tombe de la « princesse de Reinheim »), contenait une jeune fille de 14/15 ans enterrée parée de deux torques, de deux bracelets et de deux anneaux de cheville, tous en bronze, accompagnée d'un jeune garçon de 11 à 14 ans, portant à la main droite un bracelet.

L'habitat de l'Âge du Fer est encore mal connu. Une zone d'habitat encore peu étudiée mais qui s'étale sur une vaste superficie jusque sous l'agglomération romaine est attestée au pied du Homerich, sur son côté sud-ouest.

### **Bliesbruck-Reinheim au Haut-Empire**

Bliesbruck-Reinheim se trouve à l'époque gallo-romaine dans la partie orientale de la cité des Médiomatriques. L'importance de cette agglomération secondaire au caractère urbain affirmé et son insertion dans un réseau dense d'agglomérations de même nature suggèrent une révision du schéma d'organisation traditionnelle (centré uniquement sur la vallée de la Moselle) de la cité des Médiomatriques. Bliesbruck-Reinheim doit être placé sur un axe parallèle à la vallée de la Moselle et correspondant aux vallées de la Sarre et de la Blies. L'espace géographique ainsi défini et qui correspond de fait à la partie orientale de la cité des Médiomatriques peut être consi-

---

3 *L'Archéologue*, n° 79, 2005, p. 40-41.

déré comme une entité caractérisée par son ouverture vers les régions rhénanes et tréviro-rhénanes <sup>4</sup>.

À l'époque romaine, la vallée de la Blies comprise entre les villages de Bliesbruck et de Reinheim est partagée entre une agglomération secondaire, organisée autour d'un axe principal dont le tracé a été conservé sous l'ancienne route départementale et une villa à l'organisation caractéristique des grands ensembles de Gaule à plan axial. L'entrée méridionale de la vaste cour économique est située à moins de 500 m des dernières maisons de l'agglomération.

Les recherches (fouilles et prospections) permettent d'avoir une idée précise du noyau urbanisé de l'agglomération grâce à la fouille de trois quartiers (quartier des thermes, quartier Ouest et quartier Est) et grâce à des sondages et à des prospections géophysiques.



Noyau urbanisé de l'agglomération.

© Conservation d'archéologie du Conseil Général de la Moselle

Dans l'état actuel de la recherche, le début de l'agglomération remonte à l'époque claudienne. Elle se développe jusqu'au milieu du III<sup>e</sup> siècle. Après les vicissitudes du III<sup>e</sup> siècle, l'agglomération évolue de façon différenciée jusque dans les années 430 / 440 ap. J.-C.

Malgré l'existence de plusieurs axes importants, aucun quadrillage véritable n'existe. De part et d'autre de l'axe principal, qui structure l'agglomération,

---

4 PETIT (J.-P.), « L'influence des frontières administratives sur la recherche archéologique : l'exemple du secteur oriental de la cité des Médiomatriques », dans DEMAROLLE (J.-M.), éd., *Frontières (?) en Europe occidentale et médiane de l'Antiquité à l'an 2000*. Actes du colloque de l'Association Interuniversitaire de l'Est tenu à l'Université de Metz 5-10 décembre 1999, Metz, 2001, 617 p. ; p. 571-588.

mération sur 700 à 800 m de longueur, sont installés des quartiers à vocation artisanale et commerciale constitués pour l'essentiel de constructions rectangulaires bordées d'un portique, ouvrant sur la voie par le petit côté. Ces constructions associent au sein d'une même unité, espaces artisanaux, pièces d'habitation et de séjour et se prolongent par des cours recelant des structures annexes, dépendances, puits, latrines-dépotoirs<sup>5</sup>. À partir de la fin du I<sup>er</sup> siècle, des constructions en pierres ou en terre et en bois mais avec des fondations de pierre ont remplacé des constructions plus anciennes (2<sup>e</sup> moitié du I<sup>er</sup> siècle) entièrement en terre et en bois mais déjà couvertes de tuiles

Le quartier Ouest se compose aux II<sup>e</sup> et III<sup>e</sup> siècles ap. J.-C. de deux parties différentes. Au nord (parcelles 1 à 6), les façades sont toutes alignées en retrait par rapport à celles des constructions antérieures en terre et en bois, alors qu'au sud (parcelles 8 à 14) les bâtiments conservent l'alignement des constructions en matériaux périssables antérieures. Les parcelles 7 et 8 correspondent à une sorte de charnière entre ces deux parties.

À partir de la fin du II<sup>e</sup> siècle, on constate une transformation générale correspondant à une occupation de tous les espaces disponibles. Dans la partie nord, les bâtiments sont presque tous agrandis à l'arrière par l'adjonction de pièces chauffées par hypocauste ou avec sol en béton de chaux. Deux autres bâtiments sont dotés d'une cave. Le portique quant à lui est fermé à plusieurs endroits par l'adjonction de petits locaux bordant la voie. Dans la partie sud, tous les bâtiments sont également agrandis par l'adjonction à l'arrière de pièces chauffées par hypocauste, avec sol en béton de chaux ou sur cave.

Ce quartier, qui a été progressivement agrandi et modifié, a une vocation artisanale très marquée. La métallurgie du fer est attestée dans plusieurs constructions (2, 3, 7) alors que l'artisanat du bronze est attesté dans la parcelle 4. L'artisanat alimentaire est attesté dans les parcelles 5, 6, 7 et 13 par la présence de nombreux fours circulaires et d'autres types de fours et de foyers, associés à des meules de grand module. Certains indices suggèrent également la présence d'une foulerie dans la parcelle 1.

---

5 PETIT (J.-P) avec la collab. de BRUNELLA (P.) *et al.*, *op. cit.*, p. 89-140.

Le quartier Est est constitué de huit parcelles occupées par des unités composées d'une construction principale bordant la voie prolongée par un espace ouvert, souvent enclos. Les constructions, séparées par des *ambitus* ou accolées, sont alignées perpendiculairement à la voie antique sur laquelle elles ouvrent par leur petit côté. Édifiées au cours du II<sup>e</sup> siècle, elles sont pour l'instant surtout connues dans leur état du III<sup>e</sup> siècle. À cette époque, comme dans le quartier Ouest la plupart des constructions sont dotées à l'arrière de pièces décorées d'enduits peints, soit sur sous-sol, soit chauffées par des foyers-cheminées, soit encore chauffées par le sol.

La présence dans ces unités de nombreux fours, foyers et structures de combustion indique que la fonction de ces constructions est liée à la transformation des produits alimentaires. L'une de ces unités, particulièrement vaste (env. 900 m<sup>2</sup>), abritait sans doute une auberge.

Le centre de l'agglomération est caractérisé par la présence de thermes publics de caractère monumental qui bordent un axe de circulation parallèle à la voie principale <sup>6</sup>. Ces thermes publics sont intégrés au sein d'un complexe recelant également deux ailes de boutiques bordées de portiques, qui forme un véritable front urbain et qui ouvre sans doute sur une place où les prospections aériennes et géophysiques ont permis de repérer d'autres bâtiments publics.

Le complexe des thermes est construit à un emplacement où existent, dans la seconde moitié du I<sup>er</sup> siècle ap. J.-C., des constructions en terre et en bois qui sont alors arasées. Dès l'origine, le complexe se développe selon un axe nord-sud et comprend les thermes proprement dits encadrés de deux ailes de boutiques, au nord et au sud. Au cours de son fonctionnement, le complexe connaît plusieurs modifications mais jamais de remise en cause de ce schéma directeur.

L'existence de ce centre public, l'organisation régulière des quartiers bordés de portiques et dotés de confort urbain, l'attestation d'une production et d'une consommation de haut niveau montre le caractère urbain de cette agglomération au III<sup>e</sup> siècle. Elle peut donc être considérée comme un modèle pour les nombreuses petites villes dont le réseau structure le

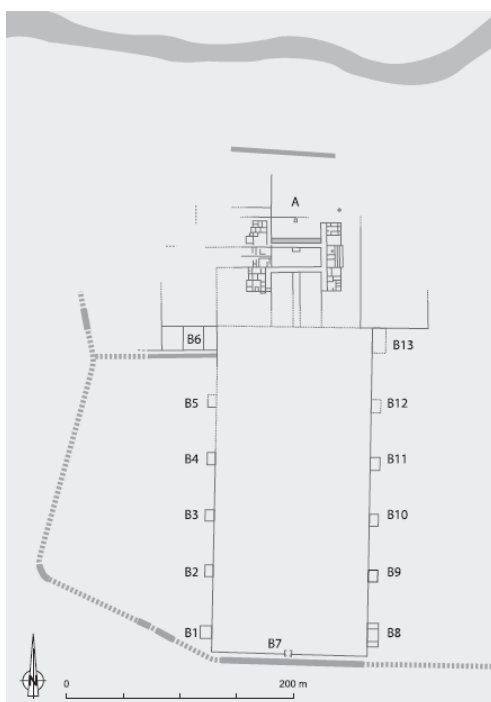
---

6 PETIT (J.-P.), dir., *Le Complexe des thermes de Bliesbruck, un quartier public au cœur d'une agglomération secondaire de Gaule Belgique*. Paris : Exé productions, 2000, 646 p. (Blesa 3).

territoire des cités des Trois Gaules et des Germanies et qui servent de relais au chef-lieu.

### La villa de Reinheim en périphérie de l'agglomération

La périphérie du noyau urbanisé est encore mal connue. Deux nécropoles sont bien attestées. Les travaux de construction à proximité de l'ancienne gare, au sud de l'agglomération, dans le village actuel, ont mis au jour plusieurs tombes à incinération. La deuxième nécropole a été découverte en 2000, sur le côté oriental de la voie, au-delà de l'extrémité septentrionale du noyau urbanisé. Elle réutilise un espace funéraire déjà utilisé à l'Âge du Fer. Tout près de la frontière franco-allemande, Walter Reinhard a réalisé des sondages mécaniques et a fouillé une superficie de 20 m sur 10 m qui a révélé une quarantaine de tombes, la plupart des incinérations du 1<sup>er</sup> siècle ap. J.-C. Ces recherches ont également livré de rares tombes de La Tène D1 et deux inhumations du IV<sup>e</sup> siècle.



Villa de Reinheim. © Conservation d'archéologie du Conseil Général de la Moselle

La zone à l'est de la voie ferrée n'est pas connue aujourd'hui. Des informations peu explicites et quelques indices sur des photographies aériennes laissent supposer la présence de structures gallo-romaines. Les prospections géophysiques réalisées par le Mécénat Technologique EDF en 1996 avaient mis en évidence deux zones de forte résistivité correspondant sans doute à des bâtiments en dur.

À la périphérie immédiate de l'agglomération, établie sur la vaste plate forme créée par le méandre de Reinheim, existe une villa qui se caractérise par sa vaste superficie (7 ha), par son plan axial et par une séparation entre la partie résidentielle (*pars urbana*), la maison du maître, et la partie économique (*pars rustica*). Elle s'inscrit dans un système d'enclos rectangulaires et s'étend sur 400 m de long sur environ 250 m de large.

La résidence, de 80 m sur 70 m, est installée au sud sur une légère éminence, le Heidenhübel (monticule des païens). Elle atteint son extension maximale dans la première moitié du III<sup>e</sup> siècle ap. J.-C. qui correspond aux vestiges visibles sur le site. Elle se compose alors d'un corps de bâtiment central rectangulaire orienté perpendiculairement à l'axe de l'ensemble et de deux ailes perpendiculaires en forte saillie donnant à la résidence la forme générale d'un H. Ses deux façades présentent au III<sup>e</sup> siècle des galeries à portique bordées de colonnades, organisation qui permet un accès facile aux différentes parties, en particulier les bains établis au nord-ouest. Leur alimentation en eau était assurée, si l'on se fie au plan des fouilles du XIX<sup>e</sup> siècle conservé au Musée de Spire, par un aqueduc qui amenait l'eau depuis un bassin situé de l'autre côté de la Blies. Du côté nord, la résidence ouvre par sa galerie directement sur la rivière, seulement distante de 100 m du portique. Entre les deux ailes débordantes, sur l'axe de la villa a été mis en évidence un massif de maçonnerie imposant, sans doute la fondation d'un tombeau monumental.

Dans de nombreuses villas de ce type, résidence et partie économique sont établies dans deux cours différentes séparées par un mur qui comprend un porche installé de façon axiale. À Reinheim, cette situation n'est pas attestée en raison de la destruction partielle du site par les anciennes sablières, mais elle est probable vu la stricte organisation de l'établissement.

La cour, longue de 300 m et large de 135 m, est délimitée par un mur sur lequel s'appuient les bâtiments annexes, rectangulaires, au nombre de six sur chacun des longs côtés. Leur disposition respecte une stricte

symétrie et une répartition régulière le long du mur de clôture, à des intervalles réguliers de 42 m.

Les fouilles ont mis au jour deux entrées permettant d'accéder à la cour. La première est constituée d'un bâtiment-porche desservi directement par la voie qui longe la villa. Une seconde entrée est matérialisée du côté occidental par un chemin empierré qui arrive perpendiculairement sur le mur de clôture.

Cette villa ne correspond pas seulement à un centre de production mais aussi à un lieu de résidence pour l'aristocratie et, à ce titre, son aménagement comportait les éléments caractéristiques de la culture des élites : architecture rappelant celle des monuments publics, décoration prestigieuse (mosaïque, enduits peints...), nombreuses pièces de réception et bains privés que l'état de conservation ne reflète que de manière très imparfaite. Le propriétaire de cette grande villa est à rechercher parmi les notables, grands propriétaires fonciers qui exercent sans doute aussi des fonctions politiques dans la cité.

### **Dans l'Antiquité tardive, de profondes transformations pour l'agglomération et son environnement**

Le troisième quart du III<sup>e</sup> siècle est une période de troubles importants pour la Gaule du Nord-Est et donc pour la région, marquée par plusieurs incursions ou « invasions » germaniques en 253 / 254, 259 / 260 et 275 / 276 qui ont provoqué des destructions plus ou moins importantes, voire parfois l'abandon de certains sites urbains ou ruraux.

L'impact et l'importance de ces événements sont d'ailleurs depuis quelques années relativisés. Pourtant, à Bliesbruck, autant dans les quartiers artisanaux que dans les thermes, un grand nombre de pièces étaient scellées par des couches caractéristiques qui ont pu être datées.

Mais alors que dans le quartier Ouest ces « destructions » sont datées des années 260 ap. J.-C. et que le quartier est abandonné, dans les thermes et le quartier Est, la situation est fort différente. Ces deux parties du site subissent des dégradations vers 275-276 ap. J.-C. mais sont réoccupées après cela, jusqu'à la fin de l'Antiquité. Il est, au stade actuel des recherches, très difficile de reconstituer l'évolution de l'agglomération dans cette période charnière d'un quart de siècle qui marque, malgré tout, une rupture dans son développement.

De profondes mutations touchent l'agglomération<sup>7</sup> ; cette évolution qui correspond à un lent déclin se caractérise par une diminution progressive des espaces occupés, l'abandon et la mise hors fonction des bâtiments publics, la perte des équipements urbains et la perte de connaissances ou de capacités techniques. L'agglomération perd progressivement son caractère urbain jusqu'à être abandonnée vers le milieu du V<sup>e</sup> siècle. C'est ce que démontre la fouille du quartier Est et du complexe des thermes.

Il est extrêmement difficile de reconstituer l'état du complexe des thermes dans la période qui débute après les années 275/276 ap. J.-C. À l'exception de la chambre de chauffe située à l'ouest, aucune des pièces balnéaires n'a conservé de vestiges d'occupation de cette période. Pourtant les analyses archéomagnétiques montrent qu'elles fonctionnent jusqu'au début du IV<sup>e</sup> siècle ; par ailleurs, la réutilisation de ces volumes aux XV<sup>e</sup> et XVI<sup>e</sup> siècles indiquent que dans l'Antiquité tardive ils sont conservés. Il est probable que ces pièces construites avec des murs massifs et des sols en dur ont mieux résisté aux vicissitudes du troisième quart du III<sup>e</sup> siècle que les boutiques de l'aile septentrionale construites partiellement en matériaux légers. L'aile sud a, semble-t-il, également bien résisté puisqu'elle est utilisée jusqu'à la fin de l'Antiquité, même si la fonction ne peut plus être restituée. Les vestiges de l'occupation de la première moitié du IV<sup>e</sup> siècle ont disparu alors que pour la seconde moitié du IV<sup>e</sup> siècle, seules les découvertes numismatiques et un sol empierré conservé dans l'un des locaux témoignent d'une occupation.

L'axe de circulation bordant le complexe perd progressivement sa fonction de circulation. Il semble que les empièvements se soient progressivement recouverts de couches de sédimentation noirâtres contenant souvent de nombreux déchets. Cette hypothèse est confortée par la présence devant les ailes nord et sud d'aménagements liés à des constructions en terre et en bois, en particulier une petite forge.

Deux phases peuvent être différenciées pour l'occupation de l'Antiquité tardive. La première débute sans doute dès la fin du III<sup>e</sup> siècle et se termine au milieu du IV<sup>e</sup> siècle. Les constructions principales qui bordent la chaussée semblent subsister pour l'essentiel suivant la même organisation, même si certains éléments de confort (pièces chauffées, sous-sols) ont déjà disparu. Il

---

7 PETIT (J.-P.) avec la collab. de BRUNELLA (P.) *et al.*, *op. cit.*, p. 191-216 ; PETIT (J.-P.), dir., *Le Complexe des thermes...*, *op. cit.*, p. 153-172.



semble donc que dans un premier temps, après les événements du 3<sup>e</sup> quart du III<sup>e</sup> siècle, les occupants du quartier ont conservé le cadre et le mode de vie antérieurs, ce qui pourrait indiquer que les fonctions des unités soient plus ou moins conservées.

Cette situation change après le milieu du IV<sup>e</sup> siècle. Elle est alors caractérisée par une détérioration générale des constructions. Toutes les caves sont comblées ou en cours de comblement, tout comme les pièces chauffées par hypocauste. L'organisation en unités rectangulaires qui a prévalu ne semble plus respectée : des parties de certains bâtiments sont abandonnées ou arasées, d'autres sont réaménagées, mais en utilisant des techniques beaucoup plus frustes (terre, bois, poteaux avec calages de pierres) en s'appuyant parfois sur des murs en pierre qui subsistent. Bien que les niveaux d'occupation de cette phase ne soient pas conservés partout, il est clair que la physionomie du quartier a profondément changé.

Pourtant cette impression générale de « squattérisation » des constructions semble trompeuse. En effet, les données archéologiques montrent que l'activité artisanale, en particulier le travail du bronze, est importante : dans la partie centrale, dans les anciennes parcelles 4 et 5 ont été retrouvés d'innombrables déchets cuivreux et de plomb, des fragments de creusets ainsi que plusieurs foyers et fosses en relation avec ce travail métallurgique.

Cette occupation se poursuit largement au V<sup>e</sup> siècle ap. J.-C., comme le démontrent les rarissimes monnaies en bronze du premier tiers du V<sup>e</sup> siècle, dont la plus récente, à l'effigie de Théodose II, a été frappée après 425 ap. J.-C.

Dans la villa de Reinheim, les vestiges conservés montrent que la nature de l'occupation a également bien changé. Là où au III<sup>e</sup> siècle existaient, derrière le portique, des pièces d'habitat et de réception décorées de façon luxueuse, on trouve un simple sol en terre battue avec deux petits foyers ouverts. Cette constatation n'est pas sans poser des questions s'agissant d'un bâtiment construit de manière monumentale qui aurait dû résister aussi bien que les thermes publics de l'agglomération. Mais les fouilles effectuées au XIX<sup>e</sup> siècle n'ont laissé que peu de surfaces intactes. Il n'est donc plus possible de savoir dans quel état se trouve le bâtiment principal, mais les éléments conservés semblent indiquer qu'il a perdu son caractère résidentiel. Pour les bâtiments « économiques », les données en notre

possession indiquent que la plupart sont réaménagés et servent d'ateliers et d'habitat.

À partir des années 430 / 440 ap. J.-C., le site est abandonné mais les ruines de cette ville marquent sans doute le paysage pendant de longs siècles.

Mille ans après la fin de la période romaine, aux <sup>XV</sup><sup>e</sup> et <sup>XVI</sup><sup>e</sup> siècles, elles subsistent encore, comme l'indiquent plusieurs sources écrites de cette période. À cette époque, ce qui subsiste du complexe des thermes est utilisé comme un habitat, dont témoignent les découvertes faites au cours des fouilles <sup>8</sup>.

C'est sans doute seulement au <sup>XVIII</sup><sup>e</sup> siècle que le site disparaît complètement du paysage. Le cadastre napoléonien qui date à Bliesbruck de 1812 ne mentionne pas la présence de ruines et ce sont les fouilles commencées au début des années 1970 qui les ont fait ressurgir.

---

<sup>8</sup> CLEMENS (L.) et PETIT (J.-P.), « Des thermes gallo-romains réoccupés à la fin du Moyen-Âge », dans *Archéologie Médiévale*, n° 25, 1995, p. 65-85.



Jeanne-Marie DEMAROLLE

Université Paul Verlaine-Metz

## À LA RECHERCHE DES FRONTIÈRES ANTIQUES : DES LIMITES ADMINISTRATIVES AUX ESPACES CULTURELS EN GAULE MOSELLANE

Bien que le nom antique de Bliesbruck reste inconnu, faute d'attestation épigraphique et faute de mention dans la célèbre *Table de Peutinger*, on s'accorde à situer cette petite ville archéologiquement bien connue de la rive gauche de la Blies, dans la partie orientale du territoire municipal des Médiomatriques. Pour mieux la replacer dans le contexte administratif et socio-culturel de l'époque romaine, le thème scientifique du Congrès de l'APLAES invite à un certain nombre d'interrogations, à la lumière des recherches générales actuelles sur les limites et les frontières antiques<sup>1</sup> et sur la diffusion de quelques phénomènes culturels, dans le cadre de la « romanisation »<sup>2</sup>. Comment situer régionalement les limites administratives inhérentes à l'autorité de Rome ? Mais aussi, au-delà même de leur fonction originelle, celles-ci ont-elles contribué à définir des aires culturelles homogènes ?

- 
- 1 « Objet historique », les frontières antiques, n'ont cessé, en France dans la ligne des propositions sur les frontières naturelles et, en Allemagne, dans le cadre de la *Limesforschung*, d'alimenter les débats des historiens. Depuis la parution des actes du colloque « Frontières en Gaule », dans *Caesarodunum* 16 (1981), les recherches sur la cadastration, la prise en compte de la perspective juridique, des textes des géomètres flavio-antonins et des concepts opératoires des lieux centraux ont donné une autre dynamique. Un état de la question avait été dressé par LEVEAU (Ph.) « La question du territoire et les sciences de l'Antiquité : la géographie historique, son évolution de la topographie à l'analyse de l'espace » dans *REA*, n° 86, 1984, p. 85-115. Plus récemment voir CHOUQUER (G.), « L'espace des sociétés antiques entre projet et expérience », dans *Et. Rurales*, n° 167-168, 2003, p. 69-92.
  - 2 Sur la « romanisation » et la critique de ce concept, l'état de la question vient d'être présenté dans INGLEBERT (H.), dir., *Histoire de la civilisation romaine*. Paris : Presses universitaires de France, 2005, XCII-512 p., p. 421-449.

Les Médiomatrices (*Mediomatrici*) qui, à l'époque romaine, s'étendent de l'Argonne aux Vosges occupent la partie médiane de la « Gaule mosellane », entre les Trévires (*Treveri*) au nord et les Leuques (*Leuci*) au sud. À connotation géographique, l'expression « Gaule mosellane » employée par les historiens régionaux français (leurs collègues allemands parlent de « *Moselland* ») permet de couvrir tout le champ diachronique de l'autorité romaine, le cadre administratif ayant connu, pour sa part, plusieurs modifications.

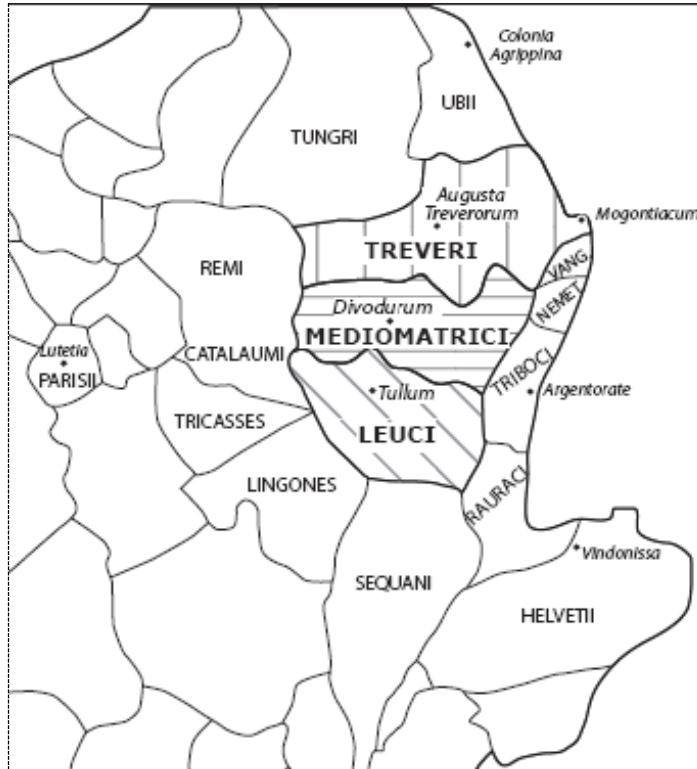
Le système provincial romain instauré par Auguste dans les Gaules soit dès 27, soit en 16-13 av. J.-C. repose, comme dans le reste du monde romain, sur l'intégration des peuples vaincus dans les cadres définis et éprouvés par Rome. Elle a pour entité fondamentale, on le sait, la *ciuitas* faite du territoire (*ager*) occupé par une communauté et par une ville chef-lieu (*caput ciuitatis*). C'est à ce niveau que s'exerce la gestion locale, tandis que le pouvoir impérial est représenté, à la tête de la province, par un légat propréteur. Érigés en « cités », les territoires des Leuques, des Médiomatrices et des Trévires furent ainsi rattachés, durant le Haut-Empire à la grande province de Gaule Belgique qui regroupait entre la Seine, la Manche, l'Ardenne et les Vosges une bonne vingtaine de cités (Fig. 1) et qui avait pour capitale Reims. Les trois cités mosellanes avaient pour axe fluvial structurant la Moselle, que Rome renforça par la grande voie d'Agrippa Lyon-Langres-Metz-Trèves-le Rhin. Ces deux axes traversaient les chefs-lieux affectés à ces trois cités : *Tullum* (Toul), *Diouodurum Mediomatricorum* (Metz) et *Augusta Treverorum* (Trèves). À l'époque flavienne Domitien transforma les districts rhénans de la Gaule Belgique en deux provinces. De ce fait les limites orientales des trois cités devinrent des limites interprovinciales ; il en fut de même pour la limite méridionale des Leuques avec les Lingons et les Séquanes rattachés à la Germanie Supérieure et pour la limite nord des Trévires avec les Tongres de Germanie Inférieure<sup>3</sup>.

---

3 Se reporter à WIGHTMAN (Ed. M.), *Gallia Belgica*. Londres : B. T. Batsford, 1985, 386 p., et surtout à la synthèse récente de RAEPSAET-CHARLIER (M.-Th.), « Les Gaules et les Germanies », dans LEPALLEY (Cl.), dir., *Rome et l'intégration de l'Empire*. T. 2. Paris : Presses universitaires de France, 1998, xciv-534 p., p. 143-195. Aucune limite municipale n'apparaît sur la carte de la page 160.

Figure 1.

Cités gallo-romaines et cités de Gaule mosellane



**LEUCI** Peuple de la Gaule romaine, généralement civitas

• *Tullum* Capitale

— Civitates du Haut-Empire

D'après CAG 57/1, 3ème de couverture  
Cartographie A. HECKER, Nancy 2

© Carte Archéologique de la Gaule

À la fin du III<sup>e</sup> siècle et au cours du IV<sup>e</sup>, face aux difficultés extérieures et aux vicissitudes récurrentes, Rome procéda à différentes réformes pour faciliter la gestion administrative et mieux assurer l'autorité impériale. À l'époque tétrarchique la province de Gaule Belgique fut scindée en deux. Les cités mosellanes formèrent alors la Belgique Première ; Trèves, promue à différentes périodes résidence impériale, en était la capitale. Au cours du IV<sup>e</sup> siècle enfin, la partie occidentale de la cité des Médiomatrices devint, avec Verdun pour chef-lieu une cité autonome, le Verdunois <sup>4</sup>.

Si le contexte administratif a évolué, en revanche une constante est avérée. Rattachés pendant un demi-millénaire à un vaste empire centré géographiquement et culturellement sur la Méditerranée, les pays de la Gaule mosellane n'appartinrent jamais au secteur stratégique frontalier. S'ils n'abritèrent pas de camps permanents, leur proximité du *limes* dont ils formaient l'arrière-pays fut déterminante pour leur équipement routier, pour leur développement économique, pour la circulation des hommes, des influences et des modèles culturels.

### Peu de repères certains

Signe même de la perception d'un territoire, les limites auxquelles nous nous intéressons ici sont les limites administratives internes <sup>5</sup>, tant entre les cités qu'à l'intérieur des cités elles-mêmes, où existaient de petites unités territoriales, les *pagi*. Bien qu'elles aient moins retenu l'attention des chercheurs que les frontières externes <sup>6</sup>, elles n'en avaient pas moins une importance capitale dans le contexte du gouvernement provincial. En devenant « romain » un territoire conquis est désormais un espace où les

4 D'après la *Notitia provinciarum et civitatum Galliae* (V, 3), rédigée vers 400.

5 Depuis les travaux des années 1870-1950, elles ont moins retenu l'attention que les frontières externes de l'Empire. Les enquêtes ont été conduites par les historiens locaux, par exemple : LINCKENHELD (E.), « Une frontière romaine étudiée sur le terrain : les limites de la Belgique et de la Germanie en Lorraine », dans *REA*, n° 24, 1932, p. 1-46 ; TOUSSAINT (M.), « Le territoire et les limites de la *civitas Leucorum* », dans *BCTH*, 1941-1942, p. 422-427 et BRAUN (J.), « Nouvelles recherches sur les limites de la Gaule Belgique et de la Germanie supérieure dans les Vosges septentrionales », dans *CAAAH*, 1958, p. 431-452.

6 D'autant qu'elles étaient fort nombreuses, ainsi que le relève TALBERT (R.), « Vbique fines. Boundaries within the Roman Empire », dans *Caesarodunum*, n° 39, 2005, p. 93-101.

statuts des habitants, définis juridiquement, entraînent des devoirs fiscaux déterminés. La nécessité du contrôle administratif n'implique-t-elle pas de connaître avec autant de précision que possible, ce que les techniques romaines permettaient, la configuration des territoires municipaux et donc leurs limites ? Parallèlement, puisqu'on envisage quelque délégation de pouvoir de la *ciuitas* au *pagus*, l'existence d'institutions à ce niveau étant avérée<sup>7</sup>, il convient de supposer un ressort territorial déterminé. Malheureusement, tant pour les limites entre les cités que pour celles entre les *pagi* les lacunes documentaires, assorties d'un certain nombre de postulats hérités de l'historiographie et des conceptions modernes, mettent surtout en exergue l'incertitude des résultats. Toutefois, les apports des spécialistes de la protohistoire et, tout particulièrement en Gaule de l'Est ceux de S. Fichtl<sup>8</sup> ainsi que plus généralement l'intérêt porté au corpus grammatique<sup>9</sup>, incitent à reposer les questions, à partir des propositions que nous avons faites en collaboration avec Y. Burnand en 1998<sup>10</sup>.

#### *Les lacunes de la documentation antique*

Face aux témoignages des textes, au demeurant peu nombreux, les sources épigraphiques<sup>11</sup> restent régionalement indigentes elles aussi.

---

7 *Ordo pagi Nasiensium* (CIL XIII, 4636 mais la restitution n'est pas absolument certaine) chez les Leuques et *magister pagi lo...* (CIL XIII, 4316) aux abords de Metz. Se reporter à l'analyse de BURNAND (Y.), « Remarques sur quelques problèmes institutionnels du *pagus* et du *vicus* en Narbonnaise et dans les Trois Gaules », dans *Latomus*, n° 53, 1994, p. 733-747.

8 Par exemple, avec une importante bibliographie antérieure, FICHTL (S.), *Les Peuples gaulois III<sup>e</sup>-I<sup>er</sup> siècle av. J.-C.* Paris : Errance, 2004, 179 p.

9 Nous avons essentiellement utilisé : BEHREND (O.) *et al.*, *FRONTIN. L'œuvre grammatique*. Trad. et commentaire. Luxembourg : Commission des Communautés européennes, 1998, 120 p. ; CLAVEL-LEVÉQUE (M.) *et al.*, *SICULUS FLACCUS. Les Conditions des terres*. Naples : Jovene, 1993, xi-158 p. ; CHOUQUER (G.) et FAVORY (F.), *L'Arpentage romain. Histoire des textes. Droit. Techniques*. Paris : Errance, 2001, 491 p.

10 BURNAND (Y.), DEMAROLLE (J.-M.), « Les limites des cités des Leuques et des Médiomatriques », dans *Gallia Romana*, n° II, 1998, 132 p., p. 67-94.

11 À titre de comparaison, pour une étude pertinente de l'apport épigraphique voir : LE ROUX (P.), « Cités et territoires en Hispanie : l'épigraphie des limites », dans *Mélanges de la Casa de Velázquez*, n° 30, 1994, 292 p., p. 37-51.

Ni la terminologie latine ni les auteurs anciens maintes fois sollicités n'apportent beaucoup d'éléments indiscutables aux enquêtes sur les limites internes. Les termes de *finis*, *termini*, *extremus*, *confinium*... restent approximatifs et n'aident pas à passer des mots aux réalités concrètes. Néanmoins *Fines* en tant que toponyme est attesté deux fois localement. L'*Itinéraire d'Antonin* mentionne un *ad Fines* entre Verdun et Metz, sur la route Reims-Metz (localisé à Hannonville-au-Passage) et la *Table de Peutinger* indique un *Ad Fines* sur la route Reims-Toul, localisé au bois de Saint-Germain. Plus précise et plus intéressante s'avère l'indication *Finis pagi Carucum(i)* sur un cippe trévire de délimitation au nord-est de la Trévirie<sup>12</sup>, dans l'Eifel, près de Neidenbach. Et les noms *Treveri*, *Mediomatrici* portés sur la Table de Peutinger ne donnent qu'une localisation peu précise. On remarque que les caractères de *Mediomatrici* s'étendent de part et d'autre de la Moselle mais que ceux de *Treveri* restent sur la rive gauche. Est-ce vraiment signifiant ?

Les mentions fournies par César, Strabon et Ptolémée sont bien succinctes.

Au moment de la conquête, à en croire les *Commentaires*, le Rhin « traverse avec rapidité les contrées [...] des Médiomatriques, des Triboques, des Trévires »<sup>13</sup>, et César précise aussi qu'il fait hiberner une légion « chez les Rèmes à la frontière des Trévires » en 54 ou encore que l'Aisne est à « l'extrême frontière des Rèmes »<sup>14</sup>. Dans sa *Géographie*<sup>15</sup> Strabon situe les peuples de la Gaule mosellane les uns par rapport aux autres : « Après les Médiomatriques [viennent] les Leuques [...]. Aux Médiomatriques et aux Triboques succèdent sur les rives du Rhin les Trévires ». Enfin, dans le 1<sup>er</sup> quart du II<sup>e</sup> siècle le *Guide géographique* de Ptolémée situe les trois cités : « Plus à l'Orient, à l'est des Rèmes les plus septentrionaux sont les Trévires [...]. Les plus méridionaux sont les Médiomatriques

---

12 *CIL* XIII, 4143.

13 Voir la position de FICHTL (S.), *op. cit.* [n. 8], p. 24 à propos du Rhin comme frontière chez César.

14 *B.G.* V, 24,2 : *in Remis [...] in confinio Treuerorum hiemare iussit* ; *B.G.* II, 5 : *in extremis Remorum finibus*.

15 IV, 3, 4.



[...]. Au-dessous de ceux-ci et des Rèmes sont les Leuques »<sup>16</sup>. Il précise en outre, les coordonnées de chaque chef-lieu.

On le voit, aucun de ces témoignages textuels n'apporte de précision sur les limites territoriales. Or, l'étendue concernée ici n'a pas livré, contrairement à la Gaule du Sud où une partie du tracé entre les cités d'Aix en Provence et d'Arles est attestée par ce type de marqueur, de bornes de délimitation qui fixeraient une limite sur ces territoires de Gaule mosellane<sup>17</sup>.

Quant aux bornes milliaires, grâce aux indications de distance portées sur deux bornes mises au jour à Soulosse-sous-Saint-Élophe, chez les Leuques, sur la route d'Agrippa Lyon-Trèves, elles permettent de faire passer à Pompierre la limite avec la cité des Lingons, Celle-ci marqua la frontière avec la Germanie supérieure à laquelle furent rattachés les Lingons lors de la création des provinces de Germanie en 84 ou 85. Le milliaire découvert à Roussy-le-Village (Moselle)<sup>18</sup>, érigé en 83 au bord de la route Metz-Trèves par la rive gauche de la Moselle, n'est pas un repère de limite. Mais le fait qu'il donnait l'indication de distance (disparue, vraisemblablement parce que peinte et non pas gravée) par rapport à Trèves, *caput ciuitatis*, tend à signifier qu'il se trouvait en territoire trévire.

Si l'on passe des limites des cités aux limites des *pagi* les sources sont encore plus pauvres : on doit se contenter des mentions *Ad Fines* signalées ci-dessus et qui concernent le *pagus* médiomatricien devenu plus tard le Verdunois et un *pagus* leuque. *Decempagi* (identifié avec Tarquimpol dans le Saulnois) est connu par les documents routiers et par les *Res Gestae* d'Ammien Marcellin<sup>19</sup>. Mais ce toponyme reste fort énigmatique. On ne sait à quoi correspondent, administrativement et sur le terrain, ces « dix *pagi* ».

---

16 II, 9, 7.

17 Une borne frontalière entre Triboques et Médiomatriciens est vraisemblable cependant d'après BRAUN (J.), « Une borne limite gallo-romaine inconnue au col des Broques près de Saales. Le problème du bornage entre cités », dans *CAAAH*, n° 12, 1968, p. 39-41. Anépigraphie, elle est placée au col, à 729 m d'altitude.

18 *AE* 1993, 1209.

19 *Decempagis* dans *l'itinéraire d'Antonin* (éd. O. Cuntz, 1929, p. 33) et *Ad Decempagos* sur la *Table de Peutinger* (éd. E. Desjardins, 1893, p. 133-135). C'est là, sur la route Metz-Strasbourg, que le César Julien, selon Ammien (XVI, 2, 8-10) subit de lourdes pertes dans l'embuscade que lui avaient tendue les Alamans en juillet 356 : DEMAROLLE (J.-M.), « Tarquimpol et les invasions barbares », dans *ASHAL*, n° 80, 1980, p. 17-23.

Quelques attestations épigraphiques sont aussi disponibles, plus nombreuses chez les Trévires. Une seule, celle du *pagus Carucum*, au nord-est de la Trévirie, marque une limite. Les autres, en particulier celles qui ont été retrouvées dans les exèdres réservées aux délégués des *pagi* dans le temple de Lenus Mars<sup>20</sup>, signalent simplement l'existence de plusieurs *pagi* : un *pagus Vilcias*, un *pagus Ac...* ou *Ag...* dans le Hunsrück, un *pagus Teucoriatis* ; un *pagus Talliates* sur l'Ahr supérieure, un *pagus Deuas*<sup>21</sup> sont connus par ailleurs. Chez les Médomatriques, un *pagus* des environs de Metz n'a laissé, nous l'avons vu, qu'un nom tronqué, *lo...*<sup>22</sup>, tandis que chez les Leuques deux *pagi* sont attestés : un *pagus Deruetus* peut-être dans le secteur de Soulosse et un autre dans le secteur de Naix<sup>23</sup>.

Au total la documentation antique fournit explicitement des noms, des localisations relatives et quelques rares repères de limitation. En Gaule mosellane, comme dans l'ensemble des Gaules, ces indices sont tout à fait insuffisants pour dessiner les contours des territoires municipaux.

#### *Le recours à la méthode régressive.*

Dans ces conditions, depuis E. Desjardins<sup>24</sup> et A. Longnon<sup>25</sup>, la cartographie des espaces municipaux et de leurs subdivisions internes a été fondée sur la méthode régressive, en remontant des diocèses médiévaux aux *ciuitates* et des archiprêtres ou des *pagi* carolingiens administrés par un comte aux *pagi* gallo-romains, les uns et les autres étant par ailleurs censés reprendre l'organisation des peuples gaulois<sup>26</sup>. En devenant sièges

---

20 Pour une présentation rapide de ce sanctuaire fédéral sur la rive gauche de la Moselle voir VAN ANDRINGA (W.), *La Religion en Gaule romaine*. Paris : Errance, 2002, 335 p. ; p. 144-145.

21 *CIL* XIII 4143, 7777, 6221, *KLT* 181, 195.

22 *CIL* XIII 4316.

23 *CIL* XIII 4679 et 4636

24 DESJARDINS (E.), *Géographie historique et administrative de la Gaule romaine*. 4 vol., Paris : Hachette, 1876-1893.

25 LONGNON (A.), *Atlas historique de la France depuis César jusqu'à nos jours*. Paris : Hachette, 1884, VIII-290 p.

26 C'est ce qui ressort des analyses détaillées de JULLIAN (C.), *Histoire de la Gaule*. 7 vol., Paris : Hachette, 1920-1926 (vol. IV) et de GRENIER (A.), *Manuel d'archéologie gallo-romaine*. 1<sup>ère</sup> partie, Paris : A. Picard, 1931 (ch. IV et V).

épiscopaux dans l'Antiquité tardive, les chefs-lieux des cités transpirent à la géographie ecclésiastique les formes des circonscriptions civiles, le territoire municipal devenant le lieu d'exercice du magistère spirituel de l'évêque. Or, l'assiette des diocèses n'a connu qu'un nombre restreint de modifications jusqu'à l'époque moderne : en Lorraine, de l'ancien diocèse de Toul sont nés en 1777 les diocèses de Nancy et de Saint-Dié. Il faut cependant remarquer que cette méthode, si elle prend bien en compte la situation de l'Antiquité tardive, ainsi que le prouve l'existence du diocèse de Verdun, ignore les situations antérieures. Des modifications territoriales ont pu intervenir, à l'instar de celle infligée aux Trévires en raison du rôle qu'ils avaient joué dans la crise de 68-69<sup>27</sup>. S'il convient de rester circonspect<sup>28</sup>, d'autant que la documentation ecclésiastique est rarement antérieure au XI<sup>e</sup> siècle, cette méthode est encore généralement mise en œuvre. Pour les Leuques et les Médiomatriques, l'analyse détaillée des données fournies par les limites diocésaines médiévales croisée avec quelques toponymes significatifs a été menée voici près de dix ans<sup>29</sup>. Nous y renvoyons pour le détail de l'argumentation, en résumant ici les principaux aspects.

Ainsi, quelques toponymes permettent de valider les limites ecclésiastiques connues à l'époque moderne par les pouillés et les visites pastorales comme des limites administratives antiques. Une première catégorie comprend les dérivés du terme *Equoranda* (glosé en *Fines*), tels que les Ervantes, les Harandes... Ce terme a le sens bien assuré de « limite, frontière » mais l'origine celte de son étymologie, longtemps considérée comme acquise, semble désormais « difficile à démontrer »<sup>30</sup>. Des toponymes modernes empruntés à la géographie de la circulation et comportant un ethnique coïncident avec la limite entre le diocèse de Reims et celui de Verdun aux lieux-dits Pont-des-Rèmes et Pont Verdunois ; au sud de la cité des Leuques le toponyme Lamarche marque lui aussi une coïncidence.

---

27 Nous en connaissons l'existence, mais non l'extension, par Tacite : *Et Treviri [...] atrocibus edictis aut damno finium Galba perculerat* (*Hist.*, I, 53,3).

28 Certains n'hésitent pas à réduire considérablement l'importance des divisions administratives antiques sur les limites ecclésiastiques, tel Pape (L.), à propos de la cité des Osismes dans *La Bretagne romaine*, Rennes : Éditions Ouest-France, 1995.

29 Voir BURNAND (Y), DEMAROLLE (J.-M.), *op. cit.* [n. 10].

30 Selon DELAMARRE (X.), *Dictionnaire de la langue gauloise*. Paris : Errance, 2001, 352 p., p. 138.

En revanche, parallèlement à ces coïncidences, des discordances sont discernables. Bien qu'elles fassent partie de l'ancien diocèse de Toul, les paroisses de l'archiprêtré de Bourmont n'ont pas toujours appartenu à la cité des Leuques, si l'on fait passer à Pompierre la limite méridionale de ce peuple. Cette hypothèse repose sur l'interprétation des indications de distance portées sur deux bornes milliaires mises au jour à Soulosse. Toutes deux datent du début du IV<sup>e</sup> siècle<sup>31</sup> mais, en 577, c'est aussi à Pompierre que se rencontrent le roi d'Austrasie et celui de Bourgogne, ce qui présume encore du passage de la limite à la hauteur de ce site. On peut penser aussi que le milliaire de Roussy-le-Village signale une discordance : les distances sont généralement indiquées par rapport au chef-lieu de distance mais bien que Roussy relève du diocèse de Metz, les distances sont comptées par rapport à Trèves<sup>32</sup>. En 83, Roussy n'appartenait donc pas à la cité des Médiomatriques<sup>33</sup>. La discordance signale-t-elle une modification antique ou plus récente ? Il est impossible de trancher. Une question se pose aussi à propos de Scarpone qui appartient au diocèse médiéval de Verdun, et qui serait donc « médiomatricque », mais la *Table de Peutinger* place cette bourgade sur la rive gauche de la Moselle, donc en principe chez les Leuques, le fleuve séparant les deux territoires à ce niveau. C'est un cas difficile : d'une part, de nombreuses erreurs entachent la *Table de Peutinger* et, d'autre part, dans l'Antiquité, avant le déplacement du lit fluvial révélé par les fouilles<sup>34</sup>, Scarpone se trouvait effectivement en territoire médiomatricque.

Enfin, c'est en se fondant sur les éléments puisés dans les archives de l'abbaye de Wissembourg (*Traditiones Wizenburgenses*) qu'E. Linckenheld a déterminé les limites entre la cité des Némètes (diocèse de Spire), celle des Médiomatriques (diocèse de Metz) et celle des Triboques (diocèse de Strasbourg)<sup>35</sup>. À partir de repères topographiques remarquables il a défini

---

31 *CIL* XVII, 2, 534 (élevée entre 317 et 326) et *CIL* XVII, 2, 535 (entre 317 et 337). Voir BILLORET (R.), « Découverte de deux bornes milliaires à Soulosse (Vosges) », *RAE*, n° 0, 1969, p. 219-233.

32 *AE* 1993, 1209.

33 Ou il faut admettre que le comptage se fait à partir de Trèves en tant que *caput uiae*.

34 Voir « Inf. arch. » dans *Gallia* 24, 1966, p. 275-276.

35 Toutefois W. Haubrichs, étudiant la formation de la frontière entre les diocèses de Spire, de Metz et de Worms s'emploie à relativiser l'importance accordée par les chercheurs aux limites des circonscriptions administratives, au détriment des données fournies par

un tracé linéaire, suivant la ligne de crête des Vosges entre la Gaule Belgique et la Germanie Supérieure, le Donon étant considéré comme un marqueur particulièrement significatif. On sait, en effet, que les arpenteurs romains reconnaissaient deux types de délimitation, celui qui repose sur des éléments naturels (collines, crêtes, arbres remarquables...) <sup>36</sup> et celui qui utilise des bornes. Le premier type laisse supposer une reconnaissance tacite par les deux cités concernées.

En définitive, et en dépit des incertitudes, il apparaît dans les cartes établies par restitution que les trois cités mosellanes disposaient de vastes territoires (pour comparer sur ce point avec d'autres cités des Gaules voir par exemple sur la Fig. 1 l'espace dévolu aux Tricasses et aux *Parisii*) de l'ordre de 10 000 km<sup>2</sup>, ce qui laisse supposer leur subdivision en de nombreux *pagi*. Ainsi les Médiomatrices allaient de l'Argonne à l'ouest aux Vosges septentrionales et centrales, à quoi s'ajoutaient le bassin de Sarrebruck et l'Alsace « bossue » actuelle. Le territoire leuque s'étendait des plateaux entre Marne et Ornain jusqu'aux sommets vosgiens joignant le Donon au ballon de Servance. Les limites elles-mêmes offraient, comme dans le reste des Gaules, une grande diversité « naturelle ». Les petits cours d'eau (exemple de l'Eaugronne, de la Seigneulle) semblent avoir été préférés aux grands pour séparer les territoires, puisque les trois cités profitent des deux rives de la Meuse, de la Moselle, de la Sarre sur de grandes distances.

### Des espaces-limites ou des limites ?

Autant la cartographie des limites se nourrit de lignes nettes, autant les commentaires qui accompagnent les cartes tendent à substituer aux tracés des espaces, plus ou moins flous. On comprend que, face aux images réductrices, la prudence ait été de rigueur. Si cette prudence est louable, elle n'en relève pas moins de quelques postulats historiographiques : la coïncidence des limites territoriales avec des espaces de marge, l'organisation ou plus exactement l'absence d'organisation des territoires gaulois.

---

l'occupation du sol. Se reporter à PARISSE (M.), « Toponymie et Histoire : les travaux de Wolfgang Haubrichs », dans *Annales de l'Est*, 1989, p. 287-298.

36 Pour le détail de toutes ces formes naturelles de délimitation voir Siculus Flaccus, trad. CLAVEL-LÉVÉQUE (M.) *et al.*, *op. cit.* [n. 9], p. 17-19, n° 39-45.

### *Tracés linéaires et zones floues*

Bien des témoignages de César qui, par exemple voyait « un mur naturel » dans la forêt séparant les Chérusques des Suèves<sup>37</sup>, ont fourni un point de départ à une certaine conception des limites, secteurs larges et naturellement peu accueillants. Dans le discours historiographique les forêts, les marécages et les sommets montagneux sont particulièrement représentatifs de ce type d'espace.

Est-il vraiment justifié de « relier » des zones boisées pour retrouver un secteur limite ? En fait, c'est là aussi par la méthode régressive, en partant de la situation forestière actuelle qu'on détermine celle des cités antiques<sup>38</sup>. Mais les études d'archéobotanique permettent désormais d'affirmer que c'est après la fin de l'Empire romain qu'on a assisté à une déprise agricole et à une reconquête forestière. Auparavant dominait le paysage ouvert et de grandes zones aujourd'hui boisées étaient alors défrichées. En Lorraine même, des parcelles fossiles et des structures d'habitat en milieu forestier, en particulier sur le plateau de Haye chez les Leuques, font l'objet d'un inventaire systématique prometteur<sup>39</sup>. D'autre part, ces zones jugées répulsives n'étaient pas nécessairement toujours dépourvues d'intérêt économique : le bois servait à de multiples usages (chauffage des thermes, des installations artisanales, construction, boissellerie, charronnage...) et la zone pourtant marécageuse du Saulnois devait à ses salines d'être active et peuplée. Il convient donc d'admettre, ces zones n'étant pas toujours des déserts, que leurs habitants ne pouvaient ignorer de quelle autorité municipale ils relevaient.

---

37 B.G. VI, 10, 5 : l'expression *murus natiuus* est appliquée à une immense forêt dont l'identification reste incertaine, soit le Harz, soit les hauteurs de la Hesse. Quoi qu'il en soit, cette situation concerne la Germanie et non les Gaules.

38 Ainsi, la carte proposée en 1998 par Y. Burnand et nous-même, *op. cit.* [n. 9], p. 82, comportait-elle autour des territoires des Leuques et des Médiomatiques une ceinture de bois qu'il nous semblerait préférable de supprimer.

39 On peut consulter LAFFITE (J.-D.) avec la collaboration de DAMBRUNE (E.), DUPOUEY (J.-L.) et GEORGES-LEROY (M.), « Le parcellaire gallo-romain de la forêt domaniale de Saint-Amond à Favières (Meurthe-et-Moselle) », dans *RAE*, n° 51, 2001-2002, p. 465-476 : occupés dès la fin du règne d'Auguste ces terroirs ont été abandonnés vers la fin du II<sup>e</sup> siècle.

Dans la mesure où on considérait que les cités gallo-romaines étaient les « héritières » directes<sup>40</sup> des territoires des peuples gaulois, leurs propres territoires ne pouvaient avoir que des limites floues. L'inorganisation des territoires gaulois était un fait historiographique acquis. En 1878, E. Desjardins, parlant de frontières politiques des Gaulois vagues et indéterminées, n'hésitait pas à conclure que « ces frontières n'existaient probablement pas pour les Gaulois eux-mêmes »<sup>41</sup> ! R. Dion n'écrivait pas autre chose en 1947 : « Les frontières, avant d'être ces lignes conventionnelles que les topographes modernes savent tracer avec précision, furent des zones plus ou moins larges qui avaient comme caractère commun d'être incultes et à peu près vides d'hommes »<sup>42</sup>. Tout un courant de la recherche protohistorique reste encore aujourd'hui attaché à cette conviction. Pourtant, les travaux qui ont mis l'accent sur l'émergence d'un pouvoir central, d'une ville celtique et d'une véritable organisation politique des peuples gaulois permettent de conclure que la Gaule de l'Est était « dans la deuxième moitié du 1<sup>er</sup> siècle av. J.-C. un pays parfaitement hiérarchisé et depuis longtemps organisé en entités politiques, les *civitates* et les *pagi* »<sup>43</sup>. César parlait bien de conflits pour les limites réglés par les druides, tant entre les particuliers qu'entre les cités et il était interdit au vergobret des Éduens de franchir les limites du territoire<sup>44</sup>, ce qui certes met en valeur, au-delà de leur sacralisation, l'existence même de limites. Si les territoires gaulois avaient des limites, il est peu plausible pour des raisons fiscales et religieuses que Rome, en matière administrative, s'en soit tenue à des notions floues.

---

40 Cette idée d'un héritage « direct » manque de nuances, puisque Rome a ses propres impératifs. Ainsi les chefs-lieux des trois cités mosellanes n'étaient pas les centres principaux des trois peuples gaulois. Les recherches de S. Fichtl [n. 8] ont démontré que, pour les Médiomatiques encore indépendants, ce centre était au Fossé des Pandours, près du col de Saverne et non à Metz comme il était traditionnellement admis. La question du passage des *pagi* gaulois à ceux de l'époque romaine se pose aussi : TARPIN (M.), « Les *pagi* gallo-romains héritiers des communautés celtiques ? », dans GARCIA (D.) et VERDIN (F.), dir., *Territoires celtiques, actes du XXIV<sup>e</sup> colloque de l'AFEAF de Martignes, juin 2000*. Paris : Errance, 2002, 420 p. ; p. 185-204.

41 *Op. cit.* [n. 24], p. 429-430.

42 DION (R.), *Les Frontières de la France*. Paris : Hachette, 1947, 112 p. ; p. 11

43 FICHTL (S.), *La Ville celtique. Les oppida de 150 av. J.-C. à 15 ap. J.-C.* Paris : Errance, 2005, 238 p. ; p. 185.

44 B.G. VI, 13, 5 et VII, 33, 2.

*Fiscalité et religion*

Il convient aussi, en liant géographie et fiscalité <sup>45</sup>, de bien rendre toute sa place à la perspective romaine pour examiner le problème de l'extension du territoire des cités, perspective qui est d'abord celle des obligations fiscales. Un territoire administratif est une « construction » qui répond à des impératifs politiques et socio-économiques et, en la matière, la logique de gestion de l'Empire romain se développait dans un tout autre contexte que celle des peuples gaulois. C'est à ces impératifs nouveaux que répond l'implantation des trois chefs-lieux sur la Moselle, donc sur l'axe Saône-Rhin en délaissant les sites d'oppidum de Boviolles chez les Leuques et du Titelberg chez les Trévires. Il est vrai toutefois que, pour les Médiomatriques, l'occupation de leurs territoires au-delà des Vosges par les Tribocques avait déjà activé cet axe au profit de Metz. Dans les rapports que Rome établissait avec les cités les cadres juridiques et fiscaux tenaient la première place.

Lors de son voyage en Gaule en 27 av. J.-C. Auguste a lancé les opérations de recensement pour répartir les statuts juridiques des terres, entre les particuliers, les communautés, l'empereur et l'État. Ces définitions de statuts, reposant sur la terre, impliquaient en particulier de mesurer le territoire des cités pour définir le sol des cités soumises au tribut <sup>46</sup>. La superficie de la cité était un des éléments de base de la répartition des obligations, face auxquelles les cités n'étaient pas toutes égales. Or, à l'époque d'Auguste, une hiérarchie de statuts, sur laquelle Tibère est rapidement revenu, ce qui a déclenché la révolte de 21 ap. J.-C. à laquelle les Trévires ont pris une part très active, est mise en place en Gaule. En Gaule mosellane, les Médiomatriques sont stipendiaires, les deux autres cités étant « libres ». On comprend la nécessité de bien connaître, au départ, l'assiette des territoires municipaux et donc leurs limites.

---

45 Cette perspective a été fondamentalement renouvelée par l'ouvrage de NICOLET (Cl.), *L'Inventaire du monde. Géographie et politique aux origines de l'Empire romain*. Paris : Fayard, 1988, 345 p.

46 Voir les analyses de FRANCE (J.), « Remarques sur les *tributa* dans les provinces nord-occidentales du Haut Empire romain (Bretagne, Gaules, Germanies) », dans *Latomus*, n° 60, 2001, p. 359-379.



Précisément, l'apport<sup>47</sup> du corpus gromatique, bien que les écrits des arpenteurs s'étalent sur la période flavio-antonine, concernent prioritairement l'Italie et parlent peu des découpages entre les cités provinciales (exception faite de la Pannonie), a l'avantage de donner des points de comparaison, d'attirer l'attention sur des phénomènes généraux – tels par exemple les nombreux conflits sur les limites – selon toute vraisemblance applicables aussi à la Gaule mosellane. Ce sont les arpenteurs qui ont la responsabilité de définir le périmètre du territoire assigné à une cité. Et dans ce domaine, les témoignages de Frontin, de Siculus Flaccus s'avèrent des plus précieux. Ils mettent en valeur le souci de l'État et des collectivités de connaître, par la mesure, le potentiel fiscal des terres. Il est donc intéressant de voir les types de limites dont traitent les arpenteurs et les corrélations qu'ils établissent avec des pratiques religieuses.

Politique et religion étant indissociablement liées, à la connotation spatiale du territoire municipal et de ses subdivisions s'ajoute une connotation religieuse. Les espaces ainsi définis sont des lieux de pratiques culturelles publiques et communautaires. Division antérieure à la conquête et où un groupe humain honorait une divinité topique, le *pagus* gallo-romain se voit déléguer des tâches religieuses, particulièrement pour le culte impérial. Qu'elle soit cité ou *pagus*, dans le cadre romain, chaque entité territoriale rend un culte au Génie qui la patronne : Génie municipal des Leuques par exemple, Génie du *pagus Deruetus* de cette même cité ou encore Génie du *pagus E* [...], d'après une dédicace d'Arlon<sup>48</sup>. Devenue la divinité municipale des Trévires, Lenus Mars laissait place dans son grand sanctuaire de l'Imminenwingert<sup>49</sup>, sur la rive gauche de la Moselle, en face de Trèves, aux *pagi* : des exèdres, équipées d'un autel et de bancs pour les banquets étaient réservées aux délégations pour les pratiques culturelles. Si, pour l'instant, aucune divinité « poliade » du type de Lenus Mars n'est connue

---

47 On peut principalement retenir parmi les nombreux travaux de FAVORY (F.), « Limites et territoires d'après le corpus gromatique », dans *Caesardunum*, n° 39, 2005, p. 153-195.

48 *CIL* XIII 4630, 4679 et *AE* 1986, 492.

49 Pour les rapports entre la municipalisation et la religion, se reporter aux dernières réflexions de SCHEID (J.), « Paysage religieux et romanisation. Quelques réflexions en guise de conclusion », dans DONDIN-PAYRE (M.) et RAEPSAET-CHARLIER (M.-Th.), éd., *Sanctuaires, pratiques culturelles et territoires civiques dans l'Occident romain*. Bruxelles : Le Livre Timperman, 2006, XXVI-514 p., p. 439-438.

chez les Médiomatriques et les Leuques, on peut se demander si le curieux toponyme *Decempagi* ne pourrait renvoyer à un lieu de rassemblement communautaire. En tout cas, la prospection aérienne a révélé l'existence d'un édifice de spectacles à Tarquimpol<sup>50</sup>.

D'autre part, la dimension religieuse avérée de ces espaces administratifs se manifeste aussi à propos des limites. À ce propos, on peut rappeler – même si ce texte ne concerne pas la Gaule mosellane – le témoignage de Siculus Flaccus :

Mais les *pagi* aussi sont délimités de manière signifiante : et on enquêtera à ce sujet [...] non pour savoir à quels territoires appartiennent les *pagi* en question, mais quelle est l'ampleur de ces territoires [...] ; puisque les magistrats (*magistri pagi*) ont l'habitude de procéder à une lustration du pagus, fixons l'étendue du territoire aux limites de la lustration<sup>51</sup>.

S'il faut être réservé face à la notion de sanctuaire de frontière et si aucune attestation d'un *Mercurius Finitimus* n'a été retrouvée dans la région, il est évident qu'un certain nombre de sanctuaires se trouvaient à proximité de limites, tels par exemple, outre le Donon, Hochscheid chez les Trévires, le Hérapel chez les Médiomatriques, Grand chez les Leuques.

Pour l'instant, le réexamen des données et des présupposés montre la diversité des limites et apporte seulement un certain nombre de nuances aux problèmes récurrents : l'existence même des limites, leur nature sur le terrain, leurs rapports avec la géographie des limites ecclésiastiques et des limites protohistoriques. Il semble que seule une autre approche, telle celle adoptée par S. Fichtl à propos des cités gauloises et celle appliquée dans le Berry<sup>52</sup> avec l'aide d'un système SIG et où toutes les données archéologiques sont prises en compte apporterait du nouveau, particulièrement au niveau des découpages internes<sup>53</sup>.

---

50 Voir BERTON (R.), *La Mémoire du sol*. Metz : Serpenoise, 1989, 175 p.

51 Trad. CLAVEL-LÉVÊQUE (M.) *et alii*, *op. cit.* [n. 9], p. 99.

52 BATAUDY (C.), « Le Berry antique. De la carte au modèle-chorème », dans *RACF*, n° 43, 2004, p. 253-258.

53 En utilisant les polygones de Thiessen et en croisant les données Fichtl (S.), *op. cit.* [n. 8], p. 98-104, a délimité six sous-ensembles territoriaux chez les Trévires aussi bien que chez les Médiomatriques mais l'organisation des Leuques est différente. Pour l'époque romaine, une première tentative a été faite, dans la région Sarre-Blies par GÖRING (R.), « L'environnement rural de l'agglomération secondaire de Bliesbruck à l'époque gallo-romaine », dans *Les Cahiers lorrains*, 2000, p. 295-320 et

### Des espaces culturels à géométrie variable

Dans quelle mesure ces territoires civiques coïncident-ils avec des espaces culturels spécifiques, sachant que l'appréhension des phénomènes culturels repose sur des marqueurs archéologiques<sup>54</sup> dont la validité n'est pas absolue ?

La découverte de ces marqueurs dépend en effet essentiellement de l'état actuel des fouilles et découvertes archéologiques et reflète aussi, bien évidemment, des circuits antiques de diffusion dont nous n'avons qu'une connaissance partielle. Pour la Gaule mosellane on ignore souvent si les produits et les influences « romains » sont venus d'Italie par les cols alpins, le Rhin et en remontant la Moselle ou s'ils ont emprunté l'axe Rhône, Saône, Moselle. De surcroît, la diffusion de modèles, la standardisation de la production, le maillage urbain des chefs-lieux aux agglomérations secondaires/relais telle Bliesbruck sont allés dans le sens de l'uniformisation. Elle ne pouvait que restreindre l'expression des choix personnels et rendent l'approche délicate. Cependant, toute liberté de comportement n'était pas abolie.

Sinon, comment expliquer qu'un Médiomatrique installé à Bordeaux au début du III<sup>e</sup> siècle choisisse un monument funéraire conforme à la typologie des monuments sculptés alors en Gaule mosellane<sup>55</sup> ? Le défunt apparaît en pied, dans une niche, comme à Arlon, à Metz, à Trèves, à Senon, La Bure ou encore à Soulosse.

Toutefois, on peut constater, à partir des cartogrammes de répartition de quelques marqueurs que certains de ces phénomènes touchent plusieurs cités et qu'à l'intérieur de chaque cité certains espaces sont plus concernés que d'autres. Nous nous en tenons à quelques exemples mieux docu-

---

*L'environnement rural de l'agglomération secondaire de Schwarzenacker à l'époque gallo-romaine*, Mémoire de DEA, 2 vol., Université Paul Verlaine-Metz, 1998.

54 L'onomastique représente un marqueur identitaire exceptionnel mais nous ne pouvons analyser ici ce phénomène complexe. Pour les Trévires on dispose du remarquable travail de RAEPSAET-CHARLIER (M.-Th.), « Les Trévires : onomastique, cultures et société sous le Haut-Empire », dans *Humanités et humanisme dans la cité des Trévires. Actes du colloque de l'Union Latine, 10-11 octobre 2003*. Paris : Union latine, 2004, 190 p., p. 33-90.

55 Voir BRAEMER (F.), *Les Stèles funéraires à personnages de Bordeaux. I<sup>er</sup>-III<sup>e</sup> siècles ap. J.-C.* Paris : A. et J. Picard, 1959, 158 p., p. 80-81.

mentés<sup>56</sup> : les rochers sculptés, le formulaire votif qui fait précéder un théonyme du vocable *Deo/deae* et dans le lapidaire les colonnes du « cavalier au géant », le thème iconographique de la « présentation du tissu / *Tuchprobe* ».

#### *Les rochers sculptés*

Les Médiomatriques et les Trévires, essentiellement dans la partie orientale de leurs territoires ont fait œuvre originale, en sculptant à même les rochers des représentations, pour la plupart de divinités<sup>57</sup>, dont certaines restent difficiles à interpréter. Au Donon, sur un bas-relief inscrit *Bellicus Suburo*, un lion affronte un taureau. La pièce la plus importante se trouve près de Bitche : on s'accorde à reconnaître Diane et Silvanus, entourés d'animaux et, sur un autre monument rupestre plus petit peut-être une divinité de source. En Sarre, à Sankt Ingbert c'est un couple (Succellus et Nantuosuelta ? Mercure et Rosmerta) qui se dresse à même le roc et, toujours en Sarre, on retrouve encore un relief pariétal de couple, tout comme près d'Altlinster au Luxembourg ; enfin près de Weilerbach un rocher, surmonté d'un édicule où se tient Diane accompagnée d'un chien et d'un cerf, porte la dédicace *Deae Dianae. Q. Postumius Potens uotum soluit*<sup>58</sup>.

#### *Un type de formulaire votif*

La répartition du vocable *Deo/deae* employé seul ou précédé de la vénération de la « Maison impériale » sous la forme *In honorem domus diuinae*, généralement abrégée en *In H.D.D.*, a été étudiée de façon approfondie, dans les Trois Gaules et dans les Germanies, par

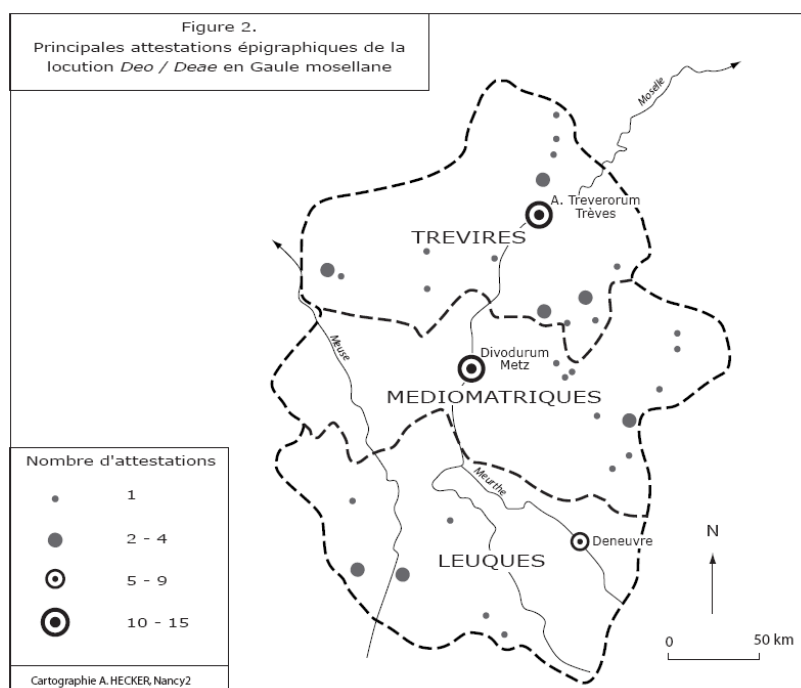
---

56 C'est une communauté de comportement dans le choix des images funéraires sculptées et de ce qu'elles représentent, en particulier dans le comportement vestimentaire, la pose, les attributs, qui a été étudiée par FREIGANG (Y.), « Die Grabmäler der gallorömischen Kultur im Moselland. Studien zur Selbstdarstellung einer Gesellschaft », *JRGZM*, n° 44, 1997, p. 277-440.

57 Voir *La Civilisation romaine de la Moselle à la Sarre*, Catalogue d'exposition, Paris, 1983, p. 21-22.

58 Deux bustes occupent une niche rupestre dans une carrière de la vallée de la Biewer mais s'agit-il de divinités ?

M.-Th. Raepsaet-Charlier<sup>59</sup>. Elle a pu conclure que ce formulaire votif indique en Gaule Belgique une datation dans la première moitié du III<sup>e</sup> siècle. Il est particulièrement intéressant de constater que cette expression a connu une grande densité d'utilisation en Gaule mosellane, densité qui diminue singulièrement du nord au sud : environ 58 % des emplois sont attribués aux Trévires, 24 % aux Médiomatriques et seulement 18 % aux Leuques (Fig. 2). Cette fréquence en Gaule mosellane contraste fortement avec la rareté des attestations dans des cités voisines. On compte seulement quatre emplois chez les Rèmes ! Le vocable précède aussi bien des noms



59 RAEPSAET-CHARLIER (M.-Th.), *Diis Deabusque sacrum. Formulaire votif et datation dans les Trois Gaules et les Germanies*, Paris : De Boccard, 1993, 94 p.

de divinités indigènes, comme dans la dédicace (Fig. 3) médiomatrique <sup>60</sup> à Sirona <sup>61</sup> que des noms de divinités romaines interprétées, Mercure, Apollon, ou encore Hercule. Sa forte présence en Gaule mosellane correspond-elle à une certaine identité religieuse ? N'est-elle que le reflet d'une mode épigraphique au moment où les supports sur lesquels elle apparaît ont été travaillés ?



Fig. 3. Stèle votive (perdue) à Sirona, en provenance de Sainte-Fontaine. D'après É. Espérandieu, n° 4470. *Recueil général des bas-reliefs, statues et bustes de la Gaule romaine*. Tome sixième, Belgique, deuxième partie. Imp. Nationale, 1915, 468 p.

---

60 *CIL* XIII 4498. Aujourd'hui disparu le monument a été retrouvé sur le site du sanctuaire de Sainte-Fontaine (commune de Freyming-Merlebach). Sirona, divinité qui a conservé son théonyme gaulois, forme fréquemment un « couple mixte », caractéristique du panthéon gallo-romain, avec Apollon : c'est le cas par exemple ici, à Graux chez les Leuques et chez les Trévires à Hochscheid.

61 *CIL* XIII 4498. Le nom de la « déesse des étoiles » est formé du suffixe théonymique -ona (comme pour Epona) et de la racine -ster, étoile. On remarque que le théonyme est écrit avec un D barré, ce qui transcrit l'affriquée /ts/ résultant d'un groupe dentale+sifflante. Voir LAMBERT (P.-Y), *La langue gauloise*. Paris : Errance, 1997, 239 p. et DELAMARRE (X.), *op. cit.* [n. 30], p. 239.

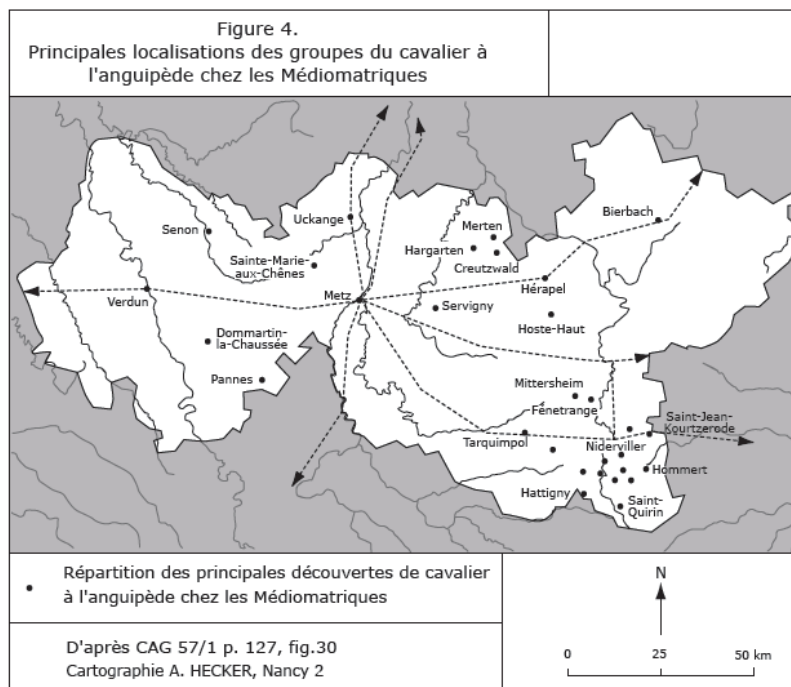
*Les colonnes du « cavalier au géant ».*

Ce monument religieux en ronde bosse <sup>62</sup> présente une composition et un schéma iconographique récurrents.

Au sommet d'une colonne, lisse ou à écailles, dont la base quadrangulaire est décorée des images de quatre divinités et dont le chapiteau composite montre les bustes des Vents ou des Saisons se dresse, sous les traits d'un cavalier en tenue militaire le dieu du ciel. Jupiter brandit le foudre de la main droite et de la main gauche tient les rênes de sa monture, violemment cabrée. Elle pose les sabots antérieurs sur un monstre à buste humain et à jambes serpentiformes. C'est le « géant anguipède » dont le thème iconographique est inspiré par les gigantomachies gréco-romaines. Bien que des dédicaces *Ioui Optimo Maximo* (abrégées en I.O.M.) ne laissent pas de doute sur la divinité représentée, dans certains cas Jupiter tient une roue, attribut de Taranis. Un certain enracinement auprès des populations de tradition culturelle celte paraît sensible, à travers le processus bien connu de *l'interpretatio*. Ce groupe qui semble symboliser la victoire du bien sur le mal, de la lumière sur les ténèbres incarnées par le monstre, de Rome sur la « barbarie », elle aussi monstrueuse, a suscité de nombreuses exégèses. Il a été érigé aussi bien sur des lieux de culte familiaux que sur des grands sanctuaires comme celui du Donon ou à proximité des fermes. Il devait assurer la sauvegarde de la communauté. Caractéristique de la partie orientale de la Gaule Belgique et des Germanies, ce groupe sculpté est localement (Fig. 4) particulièrement fréquent sur le territoire oriental des Médiomatiques, dans le secteur du Piémont vosgien.

---

62 Un exemplaire complet, en provenance du territoire médiomatique, est conservé au Musée de Metz. C'est la colonne de Merten, haute de douze mètres. Apollon, Minerve, Junon et Hercule figurent sur la base quadrangulaire. Le plus souvent, les découvertes mettent au jour des éléments séparés, en particulier le groupe sommital tel celui de Senon, en Meuse.



© Carte Archéologique de la Gaule

### *Le thème textile dans les reliefs funéraires*

Totalement inconnu chez les Leuques, ce thème apparaît, fin II<sup>e</sup>-première moitié du III<sup>e</sup> siècle, sur plusieurs monuments funéraires trévires et médiomatriques (Fig. 5).

Haute de plus de vingt mètres la colonne d'Igel, où le thème est repris deux fois à la face principale, fait figure d'exception, par ses dimensions et la répétition de la thématique. Sur les autres reliefs, beaucoup plus modestes et qui sont souvent mutilés, ayant été retrouvés en remploi, l'iconographie de l'« examen du tissu » est rejetée sur une des faces latérales. La face principale est, en effet, réservée à l'effigie du défunt. Le schéma iconographique compte deux variantes, présentées tantôt dans un espace neutre, tantôt dans une « boutique/atelier » que matérialisent succinctement des étagères, une tenture : deux ouvriers en tunique courte tiennent à deux mains soit une tunique à manches (Fig. 6a)



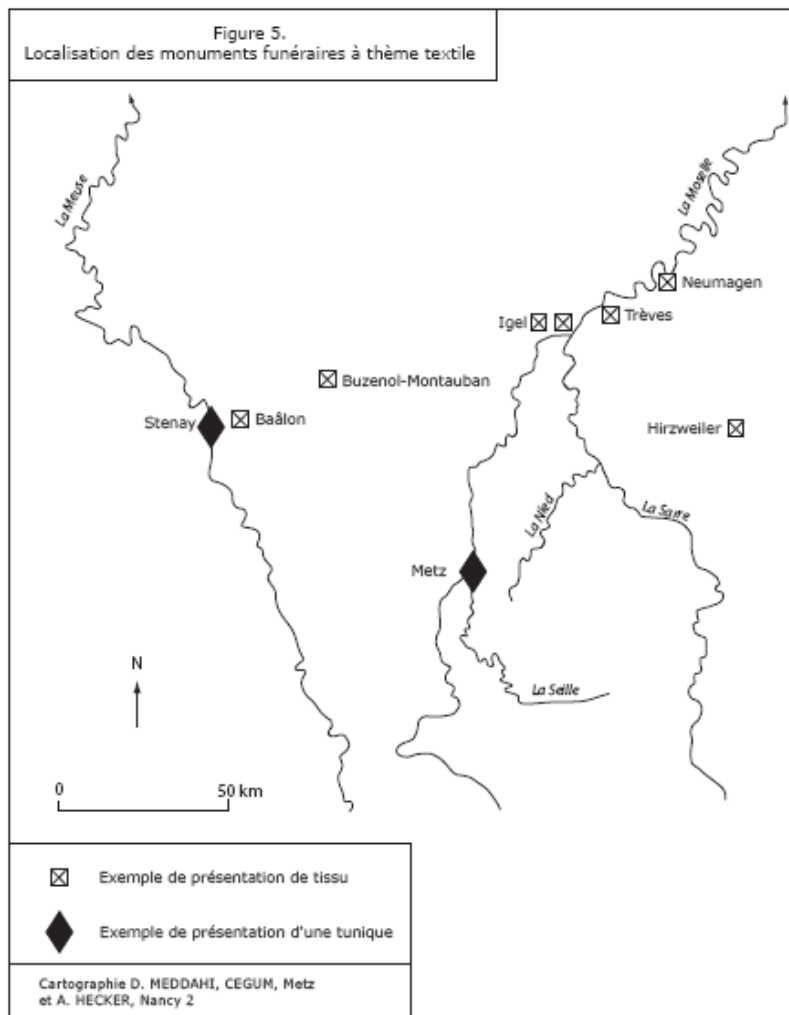




Fig. 6a. Stèle 75-38-41. *La Cour d'Or* – *Musées de Metz*.  
Crédit photographique : « Metz – Musées La Cour d'Or – Clichés Jean MUNIN  
– tous droits réservés ».

soit une pièce d'étoffe (Fig. 6b). Le succès d'une telle scène renvoie vraisemblablement au milieu social des commanditaires, celui des négociants en textile mais, malheureusement, aucune inscription ne fait référence à ce métier. Les choix faits par les lapicides eux-mêmes peuvent ne pas être étrangers à ce succès.



Fig. 6b. Présentation de tissu Hirzweiler, d'après É. Espérandieu 1915, n° 5123

\*\*\*

Il apparaît clairement que les limites administratives ne jouent aucun rôle dans la détermination d'espaces culturels, face à la diffusion de produits et de formes d'expression « romains » : à part la scène de l'« examen du tissu », les autres marqueurs se retrouvent dans les trois cités<sup>63</sup>. Toutefois, à l'intérieur des cités des Trévires et des Médiomatriques, les territoires à l'est de la Moselle semblent avoir été plus réceptifs à l'iconographie du cavalier au géant, à l'emploi de la locution *Deo/Deae*<sup>64</sup>. Il serait imprudent

---

63 Néanmoins, dans la sculpture funéraire mise au jour, le type du cippe « à demi-cylindre », daté de la période 150-250, est pratiquement cantonné à la Trévirie.

64 Le secteur de la Sarre et de son affluent la Blies semble présenter une certaine spécificité, avec des agglomérations secondaires régulièrement espacées, des produits d'origine rhénane, en particulier des représentations de Mères assises en terre cuite qui ne se retrouvent pas dans le reste du territoire médiomatrique. Voir PETIT (J.-P.), « L'influence des frontières administratives sur la recherche archéologique : l'exemple du secteur oriental de la cité antique des Médiomatriques », dans *Frontières (?) en Europe occidentale et médiane de l'Antiquité à l'an 2000*. Actes du colloque de

de surexploiter la documentation, sans tenir compte de la géographie de la circulation fluviale et routière. Il est vrai que la détermination des limites administratives et la définition d'aires culturelles restent fort aléatoires. Il n'en demeure pas moins que le sentiment d'appartenance à une communauté civique s'affichait ouvertement mais une fois les limites de la *ciuitas* franchie : c'est ce que font par exemple deux Médiomatrices, Indus à Trèves, Favor à Bordeaux <sup>65</sup>.

*Principales publications des quatre dernières années de J.-M. Demarolle*

*1- Articles dans revues internationales à comité de lecture*

« Des hommes et des noms à *Divodurum*/Metz : de nouveaux porteurs de *tria nomina* », *Latomus*, 270, 2003, p. 168-186.

« Artisanat et sacré : de modestes jalons », *Monographies Instrumentum*, 26, 2005, p. 115-127.

*2- Communications dans colloques internationaux (sans Actes)*

« De l'ordre dans les décors vasculaires céramiques en Gaule, du Haut au Bas Empire », XXII<sup>e</sup> colloque des *Rei Cretariae Fautores*, Namur, sept. 2005.

*3- Communications publiées dans des Actes*

« Caracalla consulte Apollon Grannus en 213 : à Grand ou à Faimingen ? », dans *Actes de la Table ronde de Grand, 29-31 octobre 2004, La mosaïque de Grand*, Publications du CRULH n° 30, Metz, 2006, p. 63-82.

---

l'Association Interuniversitaire de l'Est tenu à l'Université de Metz, 9-10 décembre 1999, Metz : Centre de recherche Histoire et civilisation de l'Université de Metz, 2001, 617 p., p. 571-588.

<sup>65</sup> Indus, *mediomatrix*, sur une inscription votive à Mercure (*CIL* XIII 3656) ; l'épithète de Favor le désigne comme *faber, mediomatrix* (*CIL* XIII 623). Nombreux exemples concernant des Trévires dans KRIER (J.), *Die Treverer ausserhalb ihrer Civitas*. Trèves : Selbstverlag des Rheinischen Landesmuseums, 1981, 206 p.

« Quand les vétérans de Gaule Belgique oublient la guerre », dans *L'Empreinte de la guerre, de la Grèce classique à la Tchétchénie, Actes du colloque de l'AIE nov. 2005*, Paris, 2006, p. 287-295.

#### 4- Ouvrages

*Sur les pas des Romains en Lorraine*. Metz : Serpenoise, 2006, 40 p.

*Grand, Voyage au cœur d'une mosaïque exceptionnelle* (en collab. avec K. Kazek). Épinal : Conseil Général des Vosges, 2006, 30 p.

#### 5- Direction de publications

Direction scientifique des volumes *Moselle 57/1* (893 p. en 2004) et *Metz 57/2* (371 p. en 2005), dans la collection *Carte archéologique de la Gaule*, publiée par l'Académie des Inscriptions et Belles Lettres.

Ed. des *Actes de la Table ronde « La mosaïque de Grand »*. Metz : CRUHL, n° 30, 2006, 281 p.

#### À paraître

« D'Igel à Metz, le thème funéraire de la présentation du tissu (*Tuchprobe*) », *Trierer Zeitschrift*.





Rudolf ECHT

Université de Sarrebruck

## **NOS CONNAISSANCES SUR LA RELIGION GAULOISE À PARTIR DES SOURCES LITTÉRAIRES ET ARCHÉOLOGIQUES**

### **La Gaule préromaine dans les sources littéraires avant Jules César**

Ce ne sont pas les Celtes eux-mêmes, mais les Grecs qui ont introduit les Celtes dans l'histoire européenne. Pour être plus précis, ce sont des érudits ioniens des VI<sup>e</sup> et V<sup>e</sup> siècles av. J.-C., comme Hécatée de Milet et Hérodote d'Halicarnasse, auxquels les Celtes doivent leurs premières mentions, très laconiques d'ailleurs <sup>1</sup>. Nous n'apprenons rien sur leur langue, leur civilisation, leur organisation sociale et leur constitution politique, rien non plus sur leur religion. Faute de détails qui pourraient expliquer la composition du collectif désigné par le mot « Kelto... », même le sens concret du terme reste obscur.

C'est seulement au milieu du II<sup>e</sup> siècle av. J.-C. que Polybe, en se fondant sur des écrivains plus anciens, relate qu'en 225 av. J.-C., lors de la dernière campagne de Rome contre les Celtes dans la plaine du Pô, ces derniers retirent de leur temple d'« Athéna » des insignes d'or, normalement inamovibles (*Hist.* II, 32, 5) <sup>2</sup>. Ainsi, nous savons que pendant le III<sup>e</sup> siècle av. J.-C., les Celtes d'Italie du Nord vénéraient des dieux anthropomorphes, y compris des déesses, mais aussi que le service divin se déroulait dans un sanctuaire – le « temple ».

Vient enfin Posidonius, le premier érudit grec qui, au début du I<sup>er</sup> siècle av. J.-C., ait visité la Gaule. Son œuvre est perdue. Il n'en reste que des

---

1 Cf. FISCHER (F.), « Die Kelten bei Herodot », *Madridrer Mitteilungen*, n° 13, 1972, p. 109-124.

2 Cf. ZWICKER (J.), *Fontes historiae religionis Celticae*. Berlin : Walter de Gruyter, 1934, 346 p. ; p. 10-11.

fragments cités par Athenaios, Strabon et Diodore. D'après Strabon IV, 4, 6, Posidonius connaissait une île dans l'Atlantique, en face de l'embouchure de la Loire, où des femmes dévouées à « Dionysos » pratiquaient chaque année une fête sanglante<sup>3</sup>.

Au total, nos connaissances sur la religion des Celtes pendant les siècles de leur indépendance sont très modestes. Paradoxalement c'est l'homme responsable de leur assujettissement qui nous a légué le plus large récit de leur religion.

### **Le récit de Jules César**

C'est à Jules César que nous devons le premier exposé systématique, aussi sommaire soit-il, sur le panthéon gaulois (b.g. VI, 17) : *Deorum maxime Mercurium colunt. Huius sunt plurima simulacra, hunc omnium inventorem artium ferunt, hunc viarum atque itinerum ducem, hunc at quaestus pecuniae mercaturasque habere vim maximam arbitrantur*<sup>4</sup>.

*Post hunc Apollinem et Martem et Iovem et Minervam. De his eandem fere quam reliquae gentes habent opinionem : Apollinem morbos depellere, Minervam operum atque artificiorum initia tradere, Iovum imperium caelestium tenere, Martem bella regere.* « Mercure » est le dieu qu'ils adorent le plus, après lui viennent « Apollon », « Mars », « Jupiter » et « Minerve ».

Jules César, vers le milieu du 1<sup>er</sup> siècle avant J.-C., connaît donc quatre dieux et une déesse celtiques, et il leur donne des noms latins. Comme chez les autres peuples, ces dieux ont des fonctions bien définies. Mercure, le plus important des dieux, est l'inventeur de tous les arts, le « dux » – ce mot se traduit par « le guide » ou par « le chef » – des routes et des voyages, et celui qui garantit des profits commerciaux. Apollon est le dieu guérisseur, Minerve enseigne les secrets des arts et métiers, Jupiter règne sur le ciel, et Mars régit les guerres.

Après cela, César nous fait savoir que selon une tradition des Druides tous les Gaulois se prétendent descendants de « Dis Pater ». *Galli se*

---

3 Cf. ZWICKER, 1934, *op. cit.*, p. 16.

4 HERRMANN (J.), éd., *Griechische und lateinische Quellen zur Frühgeschichte Mitteleuropas 1. Von Homer bis Plutarch.* Schr. Quellen Alte Welt 37,1. Berlin : Akademie-Verlag, 1988, 657 p. ; p. 144.



*omnes ab Dite patre prognatos praedicant idque ab druidibus proditum dicunt* (b.g. VI, 18). Même si César donne à cet ancêtre mythique des Gaulois le nom d'un dieu infernal romain – *Dis pater* – il ne dit pas qu'il s'agit d'un dieu souverain. Contrairement aux cinq divinités mentionnées d'abord, ce *Dis Pater* ne semble pas avoir eu une fonction sociale ou économique.

Les druides, mentionnés ici en tant que théologiens, étaient décrits plus largement déjà dans le chapitre 13 du VI<sup>e</sup> livre. Là, Jules César indique que la société celtique ne connaissait que deux classes respectables : les chevaliers et les druides. Ces derniers jouaient un rôle important dans l'érudition et dans la juridiction. Outre la théologie, ils pratiquaient les mathématiques, l'astronomie, la géodésie et les sciences. Ils tranchaient les conflits entre Cités ou entre particuliers. Mais leur tâche la plus importante était de régler les affaires religieuses et de présider aux sacrifices publics et privés : *In omni Gallia eorum hominum, qui aliquo sunt numero atque honore, genera sunt duo. [...] Sed de his duobus generibus alterum est druidum, alterum equitum. Illi rebus divinis intersunt, sacrificia publica ac privata procurant, religiones interpretantur*<sup>5</sup>.

Il n'y a donc nul doute que les druides accomplissaient des fonctions sacerdotales. Chaque année, ils tenaient leurs assises en un lieu consacré, dans le pays des Carnutes, qui passait pour marquer le centre de toute la Gaule : *Certo anni tempore in finibus Carnutum, quae regio totius Galliae media habetur, considunt in loco consecrato* (b.g. VI, 13, 10). Tous les druides obéissaient à un druide pour ainsi dire « pontifical », qui jouissait parmi eux de la plus grande autorité : *Omnibus druidibus praeest unus, qui summam inter eos habet auctoritatem* (b.g. VI, 13, 8).

En ce qui concerne les sacrifices auxquels les druides ont présidé, César se borne à décrire les pratiques horribles pour un Romain, c'est-à-dire les sacrifices humains. Premier cas : quand les Gaulois ont résolu de livrer un combat, le plus souvent ils promettent à Mars le butin qu'ils feront ; victorieux, ils lui offrent en sacrifice tout le butin vivant : *Huic [id est : Marti], cum proelio dimicare constituerunt, ea quae bello ceperint, plerumque devovent ; cum superaverunt, animalia capta immolant...* (b.g. VI, 17, 3). Deuxième cas : certaines peuplades gauloises ont des mannequins d'une grandeur colossale avec des membres faits d'osier tressé, qu'on remplit

---

5 HERRMANN, 1988, *op. cit.*, p. 140.

d'hommes vivants : on met le feu à ceux-ci, et les hommes sont brûlés par les flammes : *Alii immani magnitudine simulacra habent, quorum contexta viminibus membra vivis hominibus complent ; quibus succensis circumventi flamma exanimantur homines* (b.g. VI, 16, 4). Dans ce deuxième cas, César n'indique pas le destinataire du sacrifice.

C'est le dogme de l'immortalité et de la transmigration des âmes que César décrit comme l'essentiel de la théologie druidique, et le général romain nous explique ce dogme d'une manière très rationaliste : « ils pensent, dit-il, que cette croyance stimule au plus haut point le courage, parce qu'elle fait mépriser la mort »<sup>6</sup>. (*In primis hoc volunt persuadere, non interire animas, sed ab aliis post mortem transire ad alios, atque hoc maxime ad virtutem excitari putant metu mortis neglecto* ; b.g. VI, 14, 5).

Les pratiques funéraires semblent être en accord avec l'idée de l'âme impérissable. Dans le chapitre 19 du VI<sup>e</sup> livre, César nous donne le récit suivant : *Funera sunt pro cultu Gallorum magnifica et sumptuosa; omniaque quae vivis cordi fuisse arbitrantur in ignem inferunt, etiam animalia, ac paulo supra hanc memoriam servi et clientes, quos ab eis dilectos esse constabat, iustis funeribus confectis una cremabantur* (b.g. VI, 19, 4). « Les funérailles sont magnifiques et somptueuses eu égard au degré de civilisation des Gaulois ; tout ce qu'ils pensent avoir été agréable au défunt ils le portent au feu, même les animaux et un peu avant notre temps il était établi que, dans des funérailles normales accomplies comme il se doit, les esclaves et les clients qui lui étaient chers étaient brûlés en même temps »<sup>7</sup>. Selon Jules César, la pratique funéraire en usage chez les Celtes pendant le dernier siècle av. J.-C. fut la crémation, méthode qui libère rapidement l'âme du corps. En ce temps là, la coutume de brûler avec le défunt des esclaves et des clients n'existait plus.

Par la plume de Jules César, nous apprenons qu'au I<sup>er</sup> siècle av. J.-C., les Celtes croyaient à la transmigration des âmes selon la doctrine des druides. Ils pratiquaient une religion polythéiste, et ils connaissaient plusieurs méthodes de sacrifier des hommes. Mais qu'apprend-on de leurs

---

6 Traduction française : BRUNAU (J.-L.), *Les Religions gauloises. Nouvelles approches sur les rituels celtiques de la Gaule indépendante*. Paris : Errance, 2000, 271 p. ; p. 245.

7 Traduction française : BRUNAU, 2000, *op. cit.*, p. 246.

dieux ? La nomenclature de Jules César fait connaître les dieux des Gaulois déguisés en dieux romains <sup>8</sup>.

### Teutates, Esus, Taranis

C'est uniquement par Lucain, que nous apprenons vers 65 ap. J.-C. les noms propres celtiques de trois de leurs dieux : Teutates, Esus et Taranis (Bellum civile I, 441-446) : « *Tu quoque laetatus converti proelia, Trevir, / et nunc tonse Ligur, quondam per colla decore / crinibus effusis toti praelate Comatae, / et quibus inmitis placatur sanguine diro / Teutates horrensque feris altaribus Esus / et Taranis Scythicae non mitior ara Dianae* » <sup>9</sup>.

Il est unanimement admis que par le terme « sanguis dirus » Lucain veut dire qu'il y avait des Celtes – la cité des Trévires ainsi que les Ligures ne semblent pas en faire partie – qui auraient sacrifié des hommes en l'honneur de chacun de ces trois dieux : Teutates, Esus et Taranis. La manière de les sacrifier est rapportée seulement dans des commentaires datant de l'Antiquité tardive. En l'honneur de Teutates, les Gaulois auraient étouffé la victime en la mettant, tête la première, dans un tonneau. Esus aurait été apaisé par le sacrifice d'hommes pendus aux arbres et laissés là jusqu'au démembrement. Et pour Taranis, les Gaulois auraient brûlé plusieurs hommes dans un grand récipient en bois <sup>10</sup> – procédé qui rappelle le récit de Jules César b.g. VI, 16, 4, cité plus haut. Mais, hélas, l'identification de ces trois divinités avec les dieux indiqués par Jules César, avec celles données par des inscriptions gallo-romaines et par des scholiastes médiévaux de Lucain, n'est pas très sûre.

Tandis que les commentaires donnés par les « Adnotationes super Lucanum » précisent que Mercure signifie Teutates, Mars Esus et Jupiter Taranis <sup>11</sup>, les « Commenta Bernensia », copiés dans un manuscrit du IX<sup>e</sup> siècle conservé à la *Burgerbibliothek* de Berne, sont moins décisifs. Le rédacteur médiéval avait compilé plusieurs commentaires remontant à la

---

8 Le problème de l'*interpretatio romana* est très bien exposé par BIRKHAN (H.), *Kelten. Versuch einer Gesamtdarstellung ihrer Kultur*. Vienne : Verlag der Österreichischen Akademie der Wissenschaften, 1997, 1270 p. ; p. 438-444.

9 ZWICKER, 1934, *op. cit.*, p. 47-48.

10 Commenta Bernensia ad I, 445. Cf. ZWICKER, 1934, *op. cit.*, p. 50.

11 Cf. ZWICKER, 1934, *op. cit.*, p. 51.

haute antiquité. Une première version identifie Teutates à Mercure, Esus à Mars et Taranis à Dis pater, mais une deuxième version identifie Teutates à Mars, Esus à Mercure et Taranis à Jupiter<sup>12</sup>. En tout, nous disposons de trois tentatives différentes pour identifier les trois dieux mentionnés par Lucain avec les dieux de Jules César.

Si nous admettons que la religion est un système composé par la doctrine, le culte et l'organisation « ecclésiastique », il faut avouer que les sources littéraires ne transmettent que des fragments isolés sur la religion gauloise. En ce qui concerne les pouvoirs supérieurs, nous connaissons seulement quelques dieux et une déesse et leurs fonctions principales<sup>13</sup>. Les mythes celtiques restent complètement inconnus. Pas un mot sur leurs héros, rien sur leurs démons. En ce qui concerne le culte, les auteurs donnent une brève description des rites de sacrifice sanglant, surtout de sacrifices humains, mais ils se taisent sur des rites moins extraordinaires. Rien du service divin normal, rien des fêtes religieuses des différentes cités ou de la totalité des Celtes. Quant aux lieux sacrés, nous sommes informés qu'il y a des temples, et que la cité des Carnutes possède un lieu sacré – mais de quelle nature ? –, lieu de l'assemblée annuelle des druides. De l'organisation ecclésiastique, nous apprenons seulement que le service divin est assuré par les druides et qu'il y a un président des druides de la Gaule entière. En somme, c'est assez peu, et le peu que les écrivains grecs et romains nous ont transmis de la religion des Gaulois indépendants concerne presque exclusivement les deux derniers siècles av. J.-C. C'est pourquoi nous ne pouvons pas savoir par les sources littéraires à quelle date l'introduction de la religion druidique chez les Gaulois doit remonter.

### **L'archéologie support des sources littéraires ?**

Vu cet état des choses, on pourrait se demander s'il ne convient pas de combler les lacunes laissées par les sources littéraires par l'évidence archéologique. En effet, l'idée de vouloir illustrer les textes par les monu-

---

12 Cf. ZWICKER, 1934, *op. cit.*, p. 50. Voir GRAF (F.), « Menschenopfer in der Burgerbibliothek. Anmerkungen zum Götterkatalog der "Commenta Bernensia" zu Lucan 1,445 », *Arch. Schweiz* 14, 1991, p. 136-143.

13 Cf. ECHT (R.), « Dionysos et Minerve chez les Celtes. Bijoux et vaisselle de la tombe princière de Reinheim comme sources de la religion celtique ancienne », dans *Cahiers Lorrains*, 2000, p. 253-270.

ments et les trouvailles archéologiques semble tellement séduisante que plusieurs historiens n'ont pu y résister. De l'autre côté des archéologues voulurent à leur tour interpréter les monuments à la lumière des sources littéraires<sup>14</sup>. À mon avis, il faut regarder de telles approches avec réserve, parce que non seulement les sources littéraires, mais aussi les sources archéologiques ne transmettent jamais intégralement les faits historiques.

Les textes antiques sont tous des témoignages de deuxième main, souvent écrits avec une certaine intention et pour un public non celtique. Donc, ils ne sont ni complets ni vrais.

L'héritage archéologique a l'avantage d'être authentique, parce qu'il témoigne directement des mœurs et coutumes de la population concernée. Mais la religion est invisible. Néanmoins, les sources matérielles de l'archéologie peuvent renfermer des informations sur des idées ou des rites culturels. Mais ces informations ne sont ni exhaustives ni précises, de telle façon que même le caractère religieux de tel ou tel monument a été objet de débat. Et ils sont presque totalement muets en ce qui concerne la substance de la religion, sa doctrine. Seules quelques rares œuvres d'art difficiles à déchiffrer relatent des mythes dans lesquels des dieux et déesses ou des héros jouent un rôle<sup>15</sup>.

Parce que les sources archéologiques sont loin de contenir la vérité complète sur la religion gauloise, il serait dangereux de vouloir comprendre les récits littéraires aussi incomplets à l'aide des données archéologiques. Il faut plutôt analyser indépendamment les sources archéologiques afin de révéler leur propre vérité, et finalement comparer la vérité archéologique à la vérité littéraire.

---

14 Voir GREEN (M.), *Symbol and image in Celtic religious art*. Londres - New York : Routledge, 1989, XVI-279 p. ; HATT (J.-J.), *Mythes et dieux de la Gaule. 1. Les grandes divinités masculines*. Paris : Picard, 1989, 286 p.

15 La plus célèbre de ces œuvres « narratives » est le chaudron de Gundestrup, fabriqué dans un atelier gaulois sous le règne d'Auguste – cf. HACHMANN (R.), « Gundestrup-Studien: Untersuchungen zu den spätkeltischen Grundlagen der frühgermanischen Kunst », *Ber. RGK* 71, 1990, p. 565-903 ; FREY (O.-H.), « Die Bilderwelt der Kelten », dans DANNHEIMER (H.) et GEBHARD (R.), éd, *Das keltische Jahrtausend*. Cat. exposition Rosenheim 19 mai-1<sup>er</sup> novembre 1993. Mayence : Ph. von Zabern, 1993, XV-400 p. ; p. 153-168. Jusqu'à maintenant, les tentatives pour déchiffrer le mythe raconté par ses images ne sont pas parvenues à des résultats convaincants.

*L'archéologie des tombes*

Quelle est la contribution de l'archéologie à notre connaissance de la religion celtique ? Sans contredit, la recherche menée sur les tombes celtiques des époques du Hallstatt tardif et de La Tène ancienne et récente – c'est-à-dire du VI<sup>e</sup> au I<sup>er</sup> siècle av. J.-C. –, peut bien contribuer à notre connaissance du rituel funéraire. Ce rituel ne trahit pas seulement des données socio-économiques<sup>16</sup>, mais il dépend largement des idées religieuses. Ce sont surtout les croyances concernant l'au-delà et la vie éternelle. Mais je me bornerai ici à tracer une esquisse très rapide des phénomènes relevés par Jules César – l'incinération et le sacrifice des serviteurs et clients – pour passer le plus vite possible à l'archéologie des lieux sacrés.

Les périodes du Hallstatt récent et de La Tène ancienne, c'est-à-dire *grosso modo* du VI<sup>e</sup> au IV<sup>e</sup> siècle, sont le temps des « tombes princières »<sup>17</sup>. Généralement le défunt est inhumé, mais à partir du V<sup>e</sup> siècle, la crémation commence à rivaliser avec le rite traditionnel<sup>18</sup>. Brûlé ou non, le mort est

---

16 OLMIER (L.), REINHARD (W.), « Les structures socio-économiques du premier Age du Fer dans le groupe Sarre-Lorraine », dans DAUBIGNEY, A. (éd.), *Fonctionnement social de l'Âge du Fer : opérateurs et hypothèses pour la France*. Actes de la table ronde internationale de Lons-le-Saunier 1990. Lons-le-Saunier : Centre Jurassien du Patrimoine, 1993, 303 p. ; p. 105-130.

17 FISCHER (F.), *Frühkeltische Fürstengräber in Mitteleuropa*. Antike Welt Sonderm. 13, 1982 ; HAFFNER (A.), « Les Tombes princières de Rhénanie », dans *Les Celtes*. Cat. Expo. Venise. Milan : Bompiani, 1991, 795 p. ; p. 155-162 ; HAFFNER (A.), « Die keltischen Fürstengräber des Mittelrheingebietes », dans CORDIE-HACKENBERG (R.) *et al.*, coord., *Hundert Meisterwerke keltischer Kunst; Schmuck und Kunsthandwerk zwischen Rhein und Mosel*. Schriftenr. Rhein. Landesmus. Trier 7 (Trier 1992), p. 31-61 ; REINHARD (W.), « Les sépultures aristocratiques de la Sarre au Hallstatt final et à La Tène ancienne », dans BRUN (P.) et CHAUME (B.), éd., *Vix et les éphémères principautés celtiques. Les VI<sup>e</sup> et V<sup>e</sup> siècles avant J.-C. en Europe centre-occidentale*, Actes du colloque de Châtillon-sur-Seine (27-29 octobre 1993), Paris : Errance, 1997, 407 p. ; p. 107-123 ; ECHT (R.), *Das Fürstinnengrab von Reinheim: Studien zur Kulturgeschichte der Früh-La-Tène-Zeit*. Bonn : Dr. Rudolf Habelt GmbH, 1999, 359 p. ; HAFFNER (A.), *Die westliche Hunsrück-Eifel-Kultur*. Röm.-Germ. Forsch. 36. Berlin : Walter de Gruyter, 1976, IX-418 p.

18 LEROY (M.), « Nécropoles et rites funéraires au début du second Age du Fer en Lorraine », *Cahiers Lorrains*, n° 65, 1986, p. 295-303 ; VERGER (S.), « De Vix à Weiskirchen : la transformation des rites funéraires aristocratiques en Gaule du Nord et de l'Est au V<sup>e</sup> siècle avant J.-C. », *Mélanges École Française Rome*, n° 107, 1995, p. 335-458 ; VERGER (S.), « L'incinération en urne métallique : un indicateur des contacts

enseveli dans une grande chambre en bois, somptueusement pourvu de parure et de panoplie. Après coup, un grand tumulus est érigé au-dessus de la chambre funéraire. Un riche service à boire et à manger est mis à la disposition du défunt ainsi qu'une bonne quantité de boisson et de viande<sup>19</sup>. Très souvent, le passage du défunt dans l'au-delà est facilité par un char à quatre (VI<sup>e</sup> siècle) ou à deux roues (V<sup>e</sup> et IV<sup>e</sup> siècles)<sup>20</sup>. Donc, le rite funéraire primitif des peuples celtiques diffère complètement du récit de Jules César.

Les choses changent sensiblement au III<sup>e</sup> siècle av. J.-C. Il n'y a plus de « tombes princières » et les tombeaux des guerriers de ce temps sont assez uniformes<sup>21</sup>. Le type prédominant est le tombeau plat, que l'on trouve répandu sur un vaste territoire entre le littoral atlantique et la cuvette carpatique. Généralement, la pratique funéraire traditionnelle de l'inhumation est maintenue. Mais en plusieurs régions du monde celtique, l'inhumation des morts est peu à peu abandonnée en faveur de l'incinération. Dans la France du Nord-Est, par exemple, les plus anciennes nécropoles à incinération comme à Oulchy-La-Ville datent de La Tène ancienne déjà<sup>22</sup>. Néanmoins, l'inhumation semble être la pratique largement favorisée pendant le IV<sup>e</sup> et la première moitié du III<sup>e</sup> siècle. D'après les recherches de L. Baray sur le bassin parisien, c'est seulement à partir du milieu du III<sup>e</sup> siècle que l'incinération commence à jouer un rôle remarquable pour deve-

---

aristocratiques transalpins », dans BRUN (P.) et CHAUME (B.), *op. cit.* [n. 14], p. 223-238 ; ECHT, 1999, *op. cit.* [n. 14].

19 KRAUSSE (D.), *Hochdorf 3. Das Trink- und Speiseservice aus dem späthallstattzeitlichen Fürstengrab von Eberdingen-Hochdorf* (Kr. Ludwigsburg). Forsch. Ber. Vor- u. Frühgesch. Baden-Württemberg 64, Stuttgart : K. Theiss, 1996, 469 p.

20 ENDERT (D. VAN), *Die Wagenbestattungen der späten Hallstattzeit und der Latènezeit im Gebiet westlich des Rheins*. BAR Int. Ser. 355, Oxford : B.A.R., 1987, XXV-209 p.

21 LORENZ (H.), « Totenbrauchtum und Tracht. Untersuchungen zur regionalen Gliederung in der frühen Latènezeit », *Ber. RGK*, 59, 1978, p. 1-380 ; KRÄMER (W.), *Das keltische Gräberfeld von Nebringen (Kreis Böblingen)*. Veröffentl. Staatl. Amt. Denkmalpf. Stuttgart R. A 8, Stuttgart : Verlag Silberburg, 1964, 37 p. ; KRÄMER (W.), *Die Grabfunde von Manching und die latènezeitlichen Flachgräber in Südbayern*. Ausgr. Manching 9, Stuttgart : F. Steiner, 1985, IX-196 p. ; WALDHAUSER (J.), « Keltische Gräberfelder in Böhmen », *Ber. RGK*, 68, 1987, p. 25-180.

22 HINOULT (J.), DUVAL (A.), « Un cimetière à incinération de La Tène Initiale à Oulchy-La-Ville (Aisne) ». *Bull. Soc. Préhist. Française Études et travaux*, 1984, p. 382-409.

nir pendant la première moitié du II<sup>e</sup> siècle la pratique préférée<sup>23</sup>. Dans les sépultures normandes, l'incinération devient presque exclusive. Dans la région Hunsrück et Eifel les cimetières à incinération remplacent complètement les nécropoles tumulaires au cours du III<sup>e</sup> siècle<sup>24</sup>. Là, beaucoup des nécropoles à crémation restent en usage même après la conquête romaine voire jusqu'à la fin de la domination romaine. L'exemple le plus éloquent est la nécropole de Wederath. Issue d'une nécropole tumulaire des V<sup>e</sup> et IV<sup>e</sup> siècles, elle compte plus de 2500 tombes à incinération qui datent de La Tène C1 (milieu du III<sup>e</sup> siècle av. J.-C.) jusqu'au haut empire romain pour finir par 15 tombes à inhumation de l'Antiquité tardive<sup>25</sup>. À côté de cela, il y a des régions où les sépultures du dernier siècle avant J.-C. manquent ou restent à découvrir, comme, par exemple, la Bourgogne, l'Alsace et la Lorraine et la plus grande partie du territoire celtique à l'est du Rhin. En Champagne, Picardie et Normandie, on peut observer la persistance d'un rituel pour « l'élite » sous la forme de la tombe à incinération avec des pièces de harnachement et d'attelage ou des pièces de char déposées à côté des os brûlés. On peut constater le même phénomène dans la région d'Hunsrück et d'Eifel, qui a livré les tombes à char les plus riches du dernier siècle avant J.-C.<sup>26</sup>.

Donc, pour le milieu du I<sup>er</sup> siècle avant J.-C., le témoignage archéologique confirme en principe le récit de Jules César. En même temps, il

---

23 SANKOT (P.), « Le rite funéraire des nécropoles laténiennes en Champagne », *Études celtiques*, n° 15, 1977, p. 49-94 ; BARAY (L.), « Pratiques funéraires et sociétés de l'âge du Fer dans le Bassin parisien (fin du VII<sup>e</sup> s. – troisième quart du II<sup>e</sup> s. avant J.-C.) », *Gallia Suppl.* 5, Paris 2003, 96, tabl. 17. Voir aussi BRUNAU (J.-L.), LEMAN-DELERIVE (G.), POMMEPUY (C.), éd., « Les rites de la mort en Gaule du Nord à l'Âge du Fer ». *Actes de la table-ronde de Ribemont-sur-Ancre*, 4-5 décembre 1997. *Revue Arch. Picardie* 1998, n° 1-2, p. 5-268.

24 MIRON (A.), « Das Gräberfeld von Horath. Untersuchungen zur Mittel- und Spätlatènezeit im Saar-Mosel-Raum », *Trierer Zeitschr.* 49, 1986, p. 7-198 ; GLESER (R.), « Studien zu sozialen Strukturen der historischen Kelten aufgrund der Gräberanalyse - Die keltisch-römische Nekropole von Hoppstädten-Weiersbach im Kontext latènezeitlicher Fundgruppen und römischer Okkupation ». *Saarbrücker Beitr. Altkd.* 81, Bonn, 2005, p. 343-397.

25 Cf. HAFFNER (A.), éd., *Gräber – Spiegel des Lebens. Zum Totenbrauchtum der Kelten und Römer am Beispiel des Treverer-Gräberfeldes Wederath-Belginum*. Schriftenr. Rhein. Landesmus. Trier 2, Mayence : Ph. von Zabern, 1989, 447 p. ; GLESER, 2005, *op. cit.*, p. 343-371.

26 Cf. GLESER, 2005, *op. cit.*, p. 425-473.



apporte des précisions chronologiques et régionales. Chronologiquement, le témoignage archéologique révèle l'apparition précoce de l'incinération pendant le V<sup>e</sup> siècle, son épanouissement au III<sup>e</sup> et sa prédominance presque totale à partir du II<sup>e</sup> siècle. Et en ce qui concerne le groupement régional, il indique une différence entre la zone centrale de la Gaule, habitée, d'après Jules César, par les Celtes, et une zone au nord de la Seine et de la Marne, habitée par les Belges. Dans la première région le rituel funéraire du I<sup>er</sup> siècle avant J.-C. n'a guère laissé de traces visibles. C'est presque exclusivement dans le pays belge que les archéologues ont mis au jour des nécropoles à incinération datant de ce siècle.

En ce qui concerne les esclaves et clients brûlés avec leurs maîtres, des données archéologiques s'y rapportant semblent manquer pendant l'époque de La Tène. Il faut remonter au I<sup>er</sup> âge du Fer pour découvrir des contextes archéologiques capables de soutenir cette thèse. C'est dans ce sens que C. Oeftinger, dans son étude sur le phénomène des sépultures multiples dans la zone ouest de la civilisation de Hallstatt, a interprété l'ensevelissement simultané d'un individu doté d'un riche mobilier et d'un individu sans mobilier ou avec un mobilier modeste<sup>27</sup>. Quoique beaucoup débattue, cette opinion n'est pas à écarter complètement. Les fouilles de W. Reinhard à Rubenheim, lieu-dit « Schornwald », ont livré l'incontestable preuve de l'existence de sépultures simultanées et birituelles<sup>28</sup>. Dans la tombe 3 du tumulus 18, fouillé en 1985, sur les pieds d'un homme âgé inhumé en décubitus dorsal, une urne avec des os brûlés d'un jeune individu était déposée. Seul l'homme inhumé était doté d'un mobilier funéraire. Le tumulus 16, fouillé en 1983, contenait sept tombes. Dans la tombe 4 se trouvait une inhumation, dont la partie supérieure du squelette a été endommagée par des « fouilleurs » clandestins. Sur sa jambe gauche était déposée une urne avec les cendres d'un individu de 12 à 18 ans, dépourvu de tout mobilier. La tombe 5 de ce tumulus contenait les restes d'une inhumation, elle aussi endommagée, et à côté de la jambe droite du cadavre une urne cinéraire. Le tumulus 15, fouillé en 1982, ne contenait qu'une seule tombe. Aux pieds d'un enfant de 6 à 7 ans, inhumé en décubitus

---

27 OEFINGER (C.), *Mehrfachbestattungen im Westhallstattkreis. Zum Problem der Totenfolge*. *Antiquitas* R 3/26, Bonn : R. Habelt, 1984, 223 p.

28 REINHARD (W.), *Studien zur Hallstatt- und Frühlatènezeit im südöstlichen Saarland*, Blesa 4, Bliesbruck-Reinheim : Publication du Parc Archéologique Européen, 2003, 408 p. ; p. 363-371.

dorsal et muni d'un mobilier en bronze et en fer, était déposée une urne avec les os brûlés d'un individu de 12 à 18 ans, lui aussi avec des fragments d'une parure en bronze. D'après les types de céramiques, toutes ces tombes birituelles remontent au Hallstatt C, c'est-à-dire au VII<sup>e</sup> siècle av. J.-C. au moins. À quelques kilomètres de cette nécropole, on a fouillé en 1994 et 1995 un tumulus solitaire avec huit tombes. La tombe 1 contenait les restes des ossements d'une jeune fille inhumée en décubitus dorsal et dotée d'une riche parure en bronze. À son côté gauche se trouvaient dispersés les os calcinés d'un autre enfant dépourvu de tout mobilier funéraire. La parure annulaire de l'inhumation permet de dater cette tombe au Hallstatt D2, c'est-à-dire vers le milieu du VI<sup>e</sup> siècle av. J.-C.<sup>29</sup>

À partir de ces fouilles scrupuleusement exécutées et excellentement documentées on peut déduire la conclusion suivante : il y avait vraiment dans le monde celtique le rite consistant à incinérer un individu d'âge mineur afin de l'ensevelir avec un autre individu – masculin, féminin, même mineur – qui est doté d'un mobilier et d'une parure plus riche. Il est peu probable qu'il s'agisse chaque fois de deux personnes décédées par hasard en même temps. Et même si on voulait admettre cette cause, on ne pourrait expliquer ni la qualité différente du mobilier funéraire ni le choix d'un rite funéraire différent. Il faut donc plutôt admettre que la personne incinérée a été sacrifiée pour accompagner la personne inhumée. Les données archéologiques font remonter ce rite aux VII<sup>e</sup> et VI<sup>e</sup> siècles, quand l'inhumation était encore le rite funéraire généralement adopté. C'est dans ce sens qu'il faut corriger le récit de Jules César.

#### *L'archéologie des lieux sacrés*

Comment identifier la nature sacrée d'un lieu ? Il faut avouer que c'est une tâche très difficile. Parce que la sainteté d'un lieu résulte soit d'un événement surnaturel, soit d'une révélation, ce qu'il y a de sacré dans un lieu n'est pas aisé à définir. En principe, chaque étang, lac, marais ou source, chaque bloc de rocher, crevasse, grotte ou caverne, chaque bois, bosquet ou arbre couvert de gui peut être considéré comme lieu sacré. C'est seulement si des rites culturels ont laissé à plusieurs reprises leurs traces sur le terrain que l'archéologue peut argumenter en faveur de la

---

29 REINHARD, 2003, *op. cit.*, p. 381.

sainteté du lieu<sup>30</sup>. À part des lieux sacrés naturels comme des eaux, des formations rocheuses ou des formations végétales, il faut admettre l'existence de lieux sacrés artificiels : des puits et fontaines, des menhirs et dolmens, des tombeaux d'ancêtres, etc. Le problème est le même : seules des traces laissées par des rites culturels exécutés en ces lieux peuvent révéler leur sainteté. Viennent enfin les bâtiments destinés au culte : les sanctuaires. En ce cas, l'archéologue est dans une position relativement confortable. Sa seule tâche est de prouver que tel ou tel fossé, tel ou tel talus ou les fosses de poutre qui sont les derniers témoins d'un ancien bâtiment appartenaient à un néméon ou un temple.

#### *Les sanctuaires liés aux tombes*

Un des sites des plus célèbres du Hallstatt récent est le pôle princier de Vix en Bourgogne. Au pied du site de hauteur fortifié du Mont Lassois, en 1953 R. Joffroy a découvert et mis au jour la fameuse tombe de la « princesse » de Vix<sup>31</sup>. L'abondant inventaire de la tombe contenait deux coupes attiques, une à figures noires et une à vernis noir. La dernière permet de dater les funérailles peu après l'an 500 avant J.-C.<sup>32</sup>

Dans les années passées, les recherches archéologiques ont été reprises sur le Mont Lassois ainsi que dans la plaine où se trouvait la tombe de la « princesse ». Là, des recherches conduites par B. Chaume et W. Reinhard ont démontré qu'il y a non loin de cette tombe toute une nécropole, au milieu de laquelle se trouve une petite enceinte quadrangulaire<sup>33</sup>. Un fossé délimite un terrain de 23 mètres sur 23, en laissant sur le côté nord-ouest une étroite entrée d'un mètre vingt. Le terrain encadré était vide, mais le fossé contenait beaucoup de tessons en céramique, des

---

30 Voir PAULI (L.), « Quellen zur keltischen Religionsgeschichte », dans BECK (H.), éd., *Germanische Religionsgeschichte*. RGA<sup>2</sup> Ergbd. 5. Berlin-New York : W. de Gruyter, 1992, VIII-751 p. ; p. 118-144 ; HAFFNER (A.), éd., *Heiligtümer und Opferkulte der Kelten*. Arch. Deutschland Sonderh. Stuttgart : K. Theiss, 1995, 121 p. ; MÜLLER (F.), *Götter, Gaben, Rituale: Religion in der Frühgeschichte Europas*. Kulturgesch. Ant. Welt 92, Mayence : Ph. von Zabern, 2002, VII-243 p.

31 JOFFROY (R.), « La tombe de Vix ». *Mon. et Mém. Fondation Piot* 48, 1, 1954, p. 1-65.

32 Cf. ROLLEY (C.), dir., *La tombe princière de Vix*. Paris : Picard, 2003, 383 et 185 p.

33 CHAUME (B.), OLIVIER (L.), REINHARD (W.), « Das keltische Heiligtum von Vix », dans HAFFNER (A.), 1995, *op. cit.* [n. 27], p. 43-50.

fibules en bronze et des os d'animaux. Plus de 85 % appartenaient aux crânes de bovidés, de caprins et d'ovidés, de porc et de chien. Fibules et céramiques provenant du fossé permettent de dater sa fin vers la transition Hallstatt – La Tène, c'est-à-dire pendant la première moitié du V<sup>e</sup> siècle.

À gauche de l'entrée, ceux qui ont pratiqué les fouilles ont découvert dans le fossé deux grands blocs en grès<sup>34</sup>. L'un se trouva être une statue en ronde bosse d'un guerrier assis tenant son bouclier, l'autre une statue d'une femme assise portant un torque ouvert avec des pendentifs<sup>35</sup>. Toutes les deux ont été mutilées et décapitées avant d'être déposées dans la tête du fossé.

Ce qui frappe, c'est la ressemblance du torque sculpté de la statue avec le torque en or de la « princesse » inhumée à environ 200 mètres de distance de cette enceinte quadrangulaire<sup>36</sup>. Car il s'agit d'un type extraordinaire, sans parallèle au nord des Alpes et des Pyrénées, il faut admettre une relation étroite entre le torque en or de la « princesse » de Vix et sa reproduction sur la statue féminine trouvée dans le fossé de l'enceinte quadrangulaire.

Environ un siècle après l'ensevelissement de la dame de Vix, au pied d'une fortification de hauteur sur le « Glauberg » en Hesse, fut érigé un grand tumulus entouré d'un fossé circulaire. Sous ce tumulus, une équipe d'archéologues sous la direction de F.-R. Herrmann a découvert en 1994 une tombe de guerrier avec un très riche inventaire, donc une tombe « princière » de La Tène ancienne<sup>37</sup>. Dans le même tumulus se trouvait une deuxième tombe de guerrier – à incinération ! – et avec un inventaire moins riche. Environ 60 mètres à l'ouest du centre du tumulus, les fouilles des années suivantes ont dégagé aussi une petite enceinte quadrangulaire de 11 mètres sur 12, complètement vide<sup>38</sup>. Mais vis-à-vis de cette enceinte

---

34 CHAUME *et al.*, 1995, *art. cit.*, fig. 42.

35 CHAUME *et al.*, 1995, *art. cit.*, fig. 43 ; ROLLEY, 2003, *op. cit.*, fig. 125.

36 Voir ROLLEY, 2003, *op. cit.*, pl. 118-119.

37 FREY (O.-H.), HERRMANN (F.-R.), « Ein frühkeltischer Fürstengrabhügel am Glauberg im Wetteraukreis », Hessen : Bericht über die Forschungen 1994-1996 ; mit Beitr. v. A. Bartel, A. Kreuz u. M. Rösch. *Germania* 75, 1997, p. 459-550.

38 HERRMANN (F.-R.), « Fürstensitz, Fürstengräber und Heiligtum », dans *Glaube, Mythos, Wirklichkeit. Das Rätsel der Kelten vom Glauberg*. Cat. Exposition Frankfurt/Main 2002, Stuttgart, 2002, p. 90-107 ; p. 104.

gisait, dans le fossé entourant le tumulus, une statue en grès, grandeur nature, d'un guerrier debout<sup>39</sup>. Les pieds manquent. Vêtu d'une cuirasse, le guerrier porte une courte épée, et sa main gauche tient un petit bouclier, pendant qu'il met sa droite, ornée d'une bague et d'un bracelet, devant sa poitrine. De chaque côté de sa tête sont attachés des ornements en forme de grandes feuilles de gui. La plus grande surprise est le torque qui orne son cou. En ce temps-là, les torques appartiennent normalement à la parure féminine. Malgré cela, le guerrier gisant dans la tombe principale portait un torque en or, encore une fois d'un type singulier, qui ressemble lui aussi par ses trois pendentifs au torque de la statue<sup>40</sup>. Avec ce torque, avec sa parure annulaire et sa panoplie, la statue pourrait être la fidèle image du guerrier enseveli dans la tombe principale de ce tumulus.

Comment comprendre ces deux cas parallèles, séparés l'un de l'autre par une centaine d'années et plus de 400 kilomètres ? Évidemment, les deux enceintes quadrangulaires de Vix et du Glauberg ne renfermaient pas de tombes. Certes, les lieux où les statues ont été découvertes ne sont pas les lieux où elles étaient placées à l'origine. Mais vu leur poids il est peu probable que les statues brisées aient été transportées de loin. Il faut donc admettre des rapports entre tombes, enceintes et statues et on ne peut pas exclure que primitivement les statues avaient leur place dans les enceintes.

Le décor de la tête en forme de feuilles de gui, qui est conservé sur la statue du Glauberg, se trouve parfois sur des statuettes et d'autres œuvres de l'artisanat de La Tène ancienne pour désigner la nature surnaturelle de l'être représenté. Faut-il donc interpréter les statues comme des effigies du défunt héroïsé ou de la défunte héroïsée ? Et l'enceinte quadrangulaire comme étant un temple de héros, un héroon ? C'est ce que pensent les archéologues qui s'occupent de l'analyse de ce site<sup>41</sup>. Par sa parure annulaire et sa panoplie, la statue du Glauberg porte les insignes d'un homme de rang identique à ceux que nous trouvons dans les tombeaux « prin-

39 Il y a encore de minces fragments de trois autres statues – cf. HERRMANN, 2002, *op. cit.*, p. 104 - 107.

40 Cf. *Glaube, Mythos, Wirklichkeit. Das Rätsel der Kelten vom Glauberg*. Cat. Exposition Frankfurt/Main 2002. Stuttgart, 2002, fig. 70 et 71 (statue) et fig. 237 et 238 (torque).

41 HERRMANN, 2002, *op. cit.*, p. 107 ; FREY (O.-H.), « Menschen oder Heroen? Die Statuen vom Glauberg und die frühe keltische Großplastik », dans *Glaube, Mythos, Wirklichkeit. Das Rätsel der Kelten vom Glauberg*. Cat. Exposition Frankfurt/Main 2002. Stuttgart, 2002, p. 208-220 ; p. 211. Voir aussi BRUNAUX, 2000, *op. cit.*, p. 86-89.

ciers » de l'époque. En même temps, cette statue porte des signes qui, dans l'iconographie contemporaine, sont réservés aux êtres divins ou, au moins, surnaturels. C'est pourquoi cette interprétation me paraît plausible. Donc, le héroon, étroitement lié aux tombes « princières » du Hallstatt récent et de La Tène ancienne, peut être le plus ancien type de sanctuaire celtique connu dans l'ouest de l'Europe tempérée.

### *Les sanctuaires de type belge*

Depuis une trentaine d'années seulement nous connaissons dans le nord de la France, au nord de la Seine et de la Marne – c'est-à-dire dans le pays décrit par Jules César comme pays belge – des structures que les archéologues appellent « les sanctuaires de type belge »<sup>42</sup>. Il s'agit d'enclos quadrangulaires de dimensions beaucoup plus vastes et jamais situés dans une nécropole ou à proximité de sépultures. Ces grandes constructions d'une longue durée sont considérées avec raison comme des installations érigées chacune par une communauté nombreuse. J.-L. Brunaux pense aux *pagi*<sup>43</sup> qui font, d'après Jules César, partie de la *civitas*. Un dossier intitulé « Cultes et sanctuaires en France à l'âge du Fer » et publié par les soins de P. Arcelin et J.-L. Brunaux présente le bilan de l'énorme progrès réalisé par les recherches archéologiques dès les années 1970<sup>44</sup>. Pour un résumé synoptique, je propose de consulter ce précieux sommaire, qui donne des renseignements précis sur pas moins de 18 sanctuaires découverts entre les départements de la Seine-et-Marne et du Pas-de-Calais. Dans le cadre de ma communication, je me bornerai à présenter deux sanctuaires de ce type : Gournay-sur-Aronde, dans l'Oise, et Ribemont-sur-Ancre, dans la Somme.

Le sanctuaire de Gournay-sur-Aronde, fouillé depuis 1977 sous la direction de J.-L. Brunaux<sup>45</sup>, a été découvert à l'intérieur d'un habitat fortifié,

---

42 BRUNAU (J.-L.), *Les Gaulois : sanctuaires et rites*. Paris : Errance, 1986, 153 p., p. 16 ; plus tard, l'auteur préférait le terme « sanctuaire du type picard ».

43 BRUNAU, 2000, *op. cit.*, p. 90.

44 ARCELIN (P.), BRUNAU (J.-L.), dir., « Cultes et sanctuaires en France à l'âge du Fer », *Gallia*, n° 60, 2003, p. 1-268.

45 Les fouilles ont été publiées en 3 volumes : BRUNAU (J.-L.), MÉNIEL (P.), POPLIN (P.), *Gournay 1. Les fouilles sur le sanctuaire et l'oppidum*. Revue Arch. Picardie n° spécial, Amiens : Société archéologique de Picardie, 1985, 268 p. ; BRUNAU (J.-L.), RAPIN (A.),

situé dans la plaine à côté de l'Aronde. Fossé et palissade délimitent l'espace sacré de 45 mètres sur 38. Au centre de l'enclos se trouvait une grande fosse profondément creusée dans la terre et interprétée comme une « fosse-autel ». À l'origine, cette « fosse-autel » était située en plein air et ne fut abritée par un bâtiment que dans une étape postérieure de son existence. Ce bâtiment, qui deux fois subit des remaniements complets, est interprété comme étant un temple. Les sacrifices se déroulaient dans l'autel creux, et les restes des animaux sacrifiés ont été déposés dans le fossé principal <sup>46</sup>.

Le sanctuaire de Gournay-sur-Aronde eut une longue durée. J.-L. Brunaux a discerné six phases de construction, dont les cinq premières s'échelonnent du IV<sup>e</sup> au I<sup>er</sup> siècle av. J.-C. La sixième phase date de siècles plus tard, quand un temple gallo-romain fut érigé exactement sur les ruines du bâtiment central – le temple – du sanctuaire préromain <sup>47</sup>.

C'est surtout dans le fossé entourant le lieu sacré que les archéologues ont découvert des milliers d'objets en métal – principalement des armes. Avec ces pointes de lance et de javeline, ces épées et leurs fourreaux, ces umbos de bouclier, on a trouvé beaucoup d'ossements d'animaux domestiques : taureau, cheval, mouton, porc et chien, dont les os furent arrangés selon un ordre visible. Alors que les chevaux ont été découverts en tant que squelettes isolés, les os de bovidés étaient ramassés dans les têtes du fossé, à gauche et à droite du porche d'entrée, où ils formaient dans le fossé plusieurs couches d'os. Beaucoup des armes trouvées à Gournay-sur-Aronde sont mutilées : les pointes de lance et des épées pliées, les umbos de bouclier perforés <sup>48</sup>. Ce ne sont pas des traces de bataille, mais des mutilations volontaires.

De chaque côté du porche ont été découverts des os appartenant à 12 hommes (et femmes ?) – principalement des fragments de crâne et des vertèbres supérieures. C'est pourquoi J.-L. Brunaux pense aux têtes fixées aux piliers de ce porche, en se fondant sur un récit de Posidonius, transmis par Strabon IV, 4 : « ils attachent les têtes de leurs ennemis à l'encolure de

---

*Gournay 2. Boucliers et lances. Dépôts et trophées.* Paris : Errance, 1988, 245 p. ; LEJARS (T.), *Gournay 3. Les Fourreaux d'épée.* Paris : Errance, 1994, 234 p.

46 Cf. BRUNAU, 2000, *op. cit.*, p. 91-101.

47 Cf. HAFNER 1995, *op. cit.*, fig. 54.

48 Cf. BRUNAU, RAPIN 1988, *op. cit.* ; LEJARS 1994, *op. cit.*

leurs chevaux et les emportent pour les clouer à des propylées »<sup>49</sup>. Et derrière le porche, dans l'espace encadré par le fossé et la palissade, étaient exposés des trophées, c'est-à-dire des armes enlevées comme butin et offertes par les vainqueurs à leur dieu de la guerre<sup>50</sup>.

Le sanctuaire rural de Ribemont-sur-Ancre, situé environ 14 km au nord-est d'Amiens dans la vallée de l'Ancre, a été découvert dans les années 1960 grâce aux photographies aériennes. C'est l'un des plus vastes sanctuaires de la Gaule romaine. Mais ce sont ses vestiges de l'époque de La Tène qui en font un site unique en Europe<sup>51</sup>. Le sanctuaire préromain est un grand enclos quadrangulaire, signalé par un fossé délimitant un espace de 47,50 mètres sur 47,50. Il y a d'autres structures adjacentes contemporaines qui jusqu'à présent ne sont pas fouillées entièrement. Le fossé et les sols attenants étaient couverts de restes humains et d'armes en fer.

La date de création de ce sanctuaire est maintenant bien connue. Presque tous les objets trouvés appartiennent à la phase La Tène B2/C1, qui date entre 280 et 260 av. J.-C. environ<sup>52</sup>. Après un long abandon, le sanctuaire a été réactivé au cours du 1<sup>er</sup> siècle av. J.-C., et définitivement démonté pour faire place à un temple gallo-romain au temps de l'empereur Auguste.

À l'intérieur de l'enclos quadrangulaire, plusieurs installations prouvent clairement la nature sacrée du lieu. Mais à son extérieur aussi, l'équipe des archéologues dirigée d'abord par J.-L. Cadoux et depuis les années 1990 par J.-L. Brunaux, a découvert une situation singulière, que ceux qui ont pratiqué les fouilles ont baptisée « le charnier ».

Des quatre coins de l'espace sacré, seulement deux étaient préservés. Au coin est, ceux qui ont réalisé les fouilles ont mis au jour un vaste amas d'os humains, mais sans ordre reconnaissable. Mais dans la partie nord ils ont trouvé ce qu'ils ont dénommé « l'ossuaire » : un autel construit en os humains – tibias, fémurs et humérus pour l'essentiel – mesurant 1,65 m<sup>2</sup> et

---

49 BRUNAU, 2000, *op. cit.*, p. 101 ; p. 257.

50 BRUNAU, MÉNIEL, POPLIN, 1985, *op. cit.*

51 BRUNAU (J.-L.) *et al.*, « Ribemont-sur-Ancre (Somme). Bilan préliminaire et nouvelles hypothèses », *Gallia*, n° 56, 1999, p. 177-283.

52 BRUNAU (J.-L.), « Notice 14 : Ribemont-sur-Ancre », dans : ARCELIN, BRUNAU, 2003, *op. cit.*, p. 64-68.



d'une hauteur encore préservée de 0,70 mètres<sup>53</sup>. Au centre de l'autel se trouvait un trou, étroit et profond, qui était rempli de minuscules pièces d'os brûlés<sup>54</sup>. Non moins de 2000 os longs humains ont été utilisés pour cette construction.

Le charnier, qui se trouve dans le coin est de l'enceinte quadrangulaire, est un gisement de 20.000 os humains qui appartiennent à plus de 120 individus, tous masculins, jeunes et plutôt grands. 300 pièces d'armes les accompagnent. La grande majorité des os a été trouvée à l'extérieur de l'enclos, mais certains aussi sur l'autre côté du fossé<sup>55</sup>. Mais les squelettes, quoique trouvés partiellement en ordre anatomique, n'étaient pas complets. Un grand nombre des os longs n'était pas sur place, et surtout les crânes manquaient. Dans cette situation, J.-L. Brunaux pense à un procédé comme suit : d'abord, on a exposé une foule de guerriers décapités avec leurs armes sur une plate-forme élevée au-dessus du fossé. Après leur démembrement on s'est servi de leurs os longs pour ériger les autels. Les os du corps ont été cassés et brûlés et finalement mis dans le trou au milieu de l'autel<sup>56</sup>.

À environ 35 mètres au sud-est de l'enclos quadrangulaire, les dernières campagnes de fouilles ont dégagé une deuxième clôture, décrite comme polygonale ou curviligne<sup>57</sup>. L'espace délimité par un fossé a un diamètre de 35 mètres. Excentriquement dans cet espace se trouvaient une grande fosse cylindrique, un foyer adjacent aménagé en silex et des trous de poteaux qui indiquent un bâtiment. La fosse était remplie de couches cendreuse contenant d'abord des os d'animaux et des tessons de céra-

---

53 Rapport préliminaire : CADOUX (J.-L.), « L'ossuaire gaulois de Ribemont-sur-Ancre (Somme). Premières observations, premières questions », *Gallia*, n° 42, 1984, p. 53-78 ; pour les photos et plans dessinés voir HAFFNER, 1995, *op. cit.*, fig. 67 ; ARCELIN, BRUNAU, 2003, *op. cit.*, fig. 39.

54 Voir HAFFNER 1995, *op. cit.*, fig. 68.

55 Voir DUDAY (H.), « Le charnier gaulois de Ribemont-sur-Ancre (Somme) », dans LEMAN-DELERIVE (G.), dir., *Les Celtes. Rites funéraires en Gaule du Nord entre le VI<sup>e</sup> et le I<sup>er</sup> s. avant J.-C.* Études et documents. Division des Monuments, Sites et Fouilles : Série fouilles, 4. Namur : Ministère de la région wallonne, 1998, 191 p. ; p. 113-119 ; ARCELIN, BRUNAU, 2003, *op. cit.*, fig. 38.

56 BRUNAU 2000, *op. cit.*, p. 101-112.

57 BRUNAU (J.-L.), « Notice 14 : Ribemont-sur-Ancre », dans ARCELIN, BRUNAU, 2003, *op. cit.*, p. 64-68.

mique, mais aussi des armes et des os humains. Le fossé extérieur contenait les os et les armes d'environ quarante guerriers, qui, d'après J.-L. Brunaux, avaient été exposés auparavant sur un dallage dans la partie centrale de l'enceinte<sup>58</sup>. L'archéologue constate « que le matériel archéologique significatif trouvé dans cet enclos (objets en fer et céramique) se démarque radicalement de celui découvert dans l'enclos carré »<sup>59</sup>. La céramique – qui manque, d'ailleurs, dans l'enclos carré – trahit les traditions de La Tène ancienne ; les armes elles aussi montrent des formes anciennes. Ni l'enclos circulaire ni l'enclos quadrangulaire ne montrent de traces d'un remaniement postérieur ou au moins d'une utilisation continue. Sur le site entier, il n'y a que de très faibles témoins d'une occupation du II<sup>e</sup> et du début du I<sup>er</sup> siècle (La Tène C2/D1). En revanche, le matériel datant du milieu du I<sup>er</sup> siècle (La Tène D2), y compris de nombreuses monnaies gauloises, est abondant. Ce matériel se trouva mêlé au matériel plus ancien dans les remblais qui comblent les fosses, fossés et puits des sanctuaires construits dans la première moitié du III<sup>e</sup> siècle avant J.-C.

Évidemment, les deux sanctuaires de Gournay-sur-Aronde et de Ribemont-sur-Ancre ne sont pas tout à fait pareils. Mais ils ont plusieurs traits en commun. Tous les deux ont été construits sur un terrain auparavant inoccupé ; il n'y a pas de tombeaux liés aux sanctuaires ; tous les deux connaissent le rituel consistant à exposer avec leur panoplie les crânes ou les cadavres de guerriers tués. Est-il trop hardi de penser au récit de Jules César, disant que les Gaulois sacrifiaient à leur dieu de guerre (« Mars ») le butin vivant ? Sinon, ne pourrait-on pas faire le pas suivant et combiner ce récit avec les scholiastes de Lucain, d'après lesquels les Gaulois auraient sacrifié à Esus des hommes suspendus aux arbres (ou plutôt exposés sur des plates-formes en bois ?) et laissés là jusqu'au démembrement ? Rappelons-nous que les *Adnotationes super Lucanum* ainsi qu'une partie des commentaires mentionnés dans les *Commenta Bernensia* veulent identifier Mars à Esus.

Si les sanctuaires de Vix et du Glauberg permettent de les rapprocher du type du « héroon », on peut comparer les sanctuaires de Gournay-sur-Aronde et de Ribemont-sur-Ancre<sup>60</sup> au type du « trophaion ». Jusqu'à

---

58 *Ibid.*

59 *Ibid.*, p. 66.

60 D'autres vestiges de ce type sont publiés par ARCELIN, BRUNAUX, 2003, *op. cit.*

présent ce type de sanctuaire a été découvert exclusivement en pays belge.

*Les lacs sacrés, les sources sacrées*

Un autre type de lieu d'offrande est répandu sur un territoire plus vaste. Il s'agit des lacs, des étangs, des tourbières ou des sources, qui peuvent établir des liens entre le monde et les enfers. Rappelons-nous que Jules César avait identifié l'ancêtre mythique des Celtes au dieu infernal romain *Dis pater*. Par Strabon, IV, 1, 13 nous connaissons le célèbre lac de Toulouse, d'où les Romains auraient emporté, après la conquête de la ville en 106 avant J.-C., plus de 15.000 talents d'argent et d'or déposés dans les sanctuaires et dans ce lac <sup>61</sup>.

Un tel trésor n'a jamais été découvert par les archéologues. Mais ils ont bien réussi à mettre au jour des trésors remarquables déposés pendant l'époque de La Tène dans des lacs, des étangs, des rivières, des tourbières ou des sources. Je veux seulement présenter deux lieux de ce type, la source des géants à Duchcov en Bohême du Nord-Ouest et la station du lac de Neuchâtel en Suisse occidentale, le lieu éponyme de l'époque : La Tène.

À Duchcov, on a découvert en 1882 auprès d'une source thermale une riche collection de parure féminine en bronze : des milliers de fibules, bracelets et bagues. Les bijoux étaient immergés dans un chaudron également en bronze. Tout le matériel date de l'époque La Tène B1 du IV<sup>e</sup> siècle avant J.-C. Parce qu'il n'y a pas une seule pièce d'armement, on ne peut pas songer à un butin. Les objets de parure accumulés dans le chaudron présentent des traces d'usure différentes. C'est pourquoi P. Drda et A. Rybova ont proposé d'interpréter ce trésor comme les offrandes d'une foule considérable de femmes qui auraient offert ce qu'elles portaient couramment <sup>62</sup>. Comme destinataire des offrandes ils proposent Apollon, le dieu guérisseur. On sait qu'à l'époque gallo-romaine encore il y avait des sources tenues pour curatives et liées au culte d'Apollon Grannus, comme

---

61 La source de Strabon est Posidonius.

62 DRDA (P.), RYBOVA (A.), *Les Celtes de Bohême*. Paris : Errance, 1995, 191 p. ; p. 118.

par exemple à Hochscheid dans le Hunsrück<sup>63</sup>. La source de la Seine avec des centaines d'ex-voto offerts par les pèlerins malades offre un autre exemple éloquent d'un culte guérisseur<sup>64</sup>.

La Tène est le nom d'un bas-fond à l'embouchure d'un bras de la Thielle dans le lac de Neuchâtel. À cet endroit, en temps préromain, deux ponts ont traversé ce bras de la rivière, parallèlement, distants l'un de l'autre de 120 mètres. L'une des deux constructions, baptisée d'après l'archéologue E. Vouga « le pont Vouga »<sup>65</sup>, avait été érigée vers 250 avant J.-C. La date résulte d'une analyse dendrochronologique. Les poutres qui jadis formaient le tablier et le parapet étaient tombées, mais le poutrage avait gardé à peu près sa position, alors que celui de l'autre pont, qui porte aussi le nom de celui qui l'a découvert, E. Desor, avait été emporté par les eaux. Outre les débris des deux ponts, plusieurs rangées de pilotis ont été découvertes qui très probablement soutenaient la rive.

Dès les années 1850, E. Desor avait plutôt « pêché » que fouillé dans La Tène. Ce n'est qu'après la correction des eaux du Jura suisse entre 1868 et 1881, à la suite de laquelle le lac de Neuchâtel baissa de deux mètres, qu'E. Vouga commença de véritables fouilles, publiées par lui en 1885<sup>66</sup>. Une vingtaine d'années plus tard, une vaste excavation fut menée de 1907 à 1917 sous la direction de P. Vouga. Pendant ces entreprises, on a découvert plus de 2500 objets. 846 sont des armes ou des fragments d'armes, 434 des anneaux de fonction indéterminée, 90 des pièces de harnachement et 432 des objets de parure, dont 384 fibules, la majorité en fer<sup>67</sup>. Plusieurs fois, les archéologues ont trouvé des pinces et des rasoirs emballés ensemble, donc constituant une trousse de toilette masculine<sup>68</sup>.

---

63 Cf. WEISGERBER (G.), *Das Pilgerheiligtum des Apollo und der Sirona von Hochscheid im Hunsrück*. Bonn : R. Habelt, 1975, 204 p.

64 DEYTS (S.), *Un peuple de pèlerins : offrandes de pierre et de bronze des sources de la Seine*. Revue Arch. Est et Centre-Est Suppl. 13, Dijon : Revue archéologique de l'Est et du Centre-Est, 1994, 145 p.

65 Cf. VOUGA (P.), *La Tène*. Monographie de la station publiée au nom de la commission des fouilles de La Tène. Leipzig : Hiersemann, 1923, 169 p.

66 VOUGA (E.), *Les Helvètes à La Tène. Notice historique*. Neuchâtel : J. Attinger, 1885, 40 p.

67 MÜLLER (F.), LÜSCHER (G.), *Die Kelten in der Schweiz*. Stuttgart : K. Theiss, 2004, 200 p., p. 175-176.

68 VOUGA (P.), 1923, *op. cit.*, pl. 22,4-6.

Parmi les objets trouvés on aperçoit aussi des outils qui ont servi pour le travail du bois et du cuir, très rarement pour le travail du métal. Pas de déchets de ménage, pas de parures féminines comme des anneaux de cheville, des bracelets en verre ou des chaînes de ceinture en métal. Le rapport des fouilles note une quinzaine de récipients en céramique seulement. Plus de 90 % des objets trouvés datent de La Tène C, c'est-à-dire des décennies avant et après l'an 200 av. J.-C. Avec ces objets ont été mis au jour des os d'animaux (taureaux, chevaux) et des os humains. E. Vouga<sup>69</sup> et son fils P. Vouga<sup>70</sup> rapportent une quantité de squelettes humains entiers ainsi que la trouvaille d'un squelette humain sans crâne et plusieurs crânes isolés.

L'interprétation du site a été beaucoup discutée. On a proposé de comprendre les données archéologiques comme les vestiges d'un site d'habitat, ou les restes d'un magasin – la plupart des objets trouvés étaient neufs et sans trace d'usure – ou encore les vestiges d'une station de douane ! Les deux ponts se seraient effondrés à cause de leur faiblesse quand les habitants du site ou les négociants ou les douaniers auraient eu la mauvaise idée de se rendre tous ensemble avec leurs chevaux, leurs charriures, leurs armes, etc. sur ces ponts pour s'enfuir devant une inondation.

Mais toutes ces propositions ont l'inconvénient de faire de ces gens menacés d'une inondation des hommes de peu de jugement. Pourquoi se rendre sur deux faibles ponts si l'on a la possibilité de se retirer par la route ? Et pourquoi n'a-t-on pas essayé de sauver les femmes aussi ? Non, de telles interprétations ne peuvent pas convaincre, d'autant que les sédimentologues ont montré que ce bras de la Thielle était un bras mort à cette époque.

Une autre interprétation, avancée par K. Raddatz<sup>71</sup> et soutenue par A. Furger-Gunti<sup>72</sup>, J.-L. Brunaux<sup>73</sup> et F. Müller<sup>74</sup>, peut mieux expliquer la

---

69 VOUGA (E.), 1885, *op. cit.*, p. 31-32.

70 VOUGA (P.), 1923, *op. cit.*, p. 135-142.

71 RADDATZ (K.), « Zur Deutung der Funde von La Tène ». *Offa* 11, 1952, p. 24-28.

72 FURGER-GUNTI (A.), *Die Helvetier. Kulturgeschichte eines Keltenvolkes*. Zürich : neue Zürcher Zeitung, 1984 (21986), 182 p. ; p. 67-70.

73 BRUNAU, 1986, *op. cit.*, p. 47.

74 MÜLLER, LÜSCHER, 2004, *op. cit.*, p. 45-146.

situation. Nous savons par Strabon, cité plus haut, qu'il y avait chez les Celtes des lacs sacrés. Et par les recherches menées ces dernières décennies sur les sanctuaires belges nous connaissons le rituel consistant à ériger sur le lieu sacré des trophées. Il est donc plausible de combiner ces connaissances et d'admettre des trophées comme à Ribemont-sur-Ancre, composés de guerriers sacrifiés et de leurs armes, et placés à l'origine sur ces deux ponts menant à des eaux sacrées.

#### *Les enceintes quadrangulaires*

Dès les années 1950, on avait adopté l'opinion de F. Drexel, que les monuments du type « *Viereckschanze* » étaient des lieux de culte<sup>75</sup>. Ces enceintes quadrangulaires de larges dimensions (jusqu'à 120 m sur 120 m) sont surtout concentrées en Allemagne du Sud<sup>76</sup>, de manière moins dense en Bohême<sup>77</sup>, en France centrale et au sud de la Seine inférieure<sup>78</sup>. On a fouillé plusieurs de ces enclos rectangulaires, et presque toujours on a retrouvé une situation et un aménagement semblables. L'enclos a été réalisé par un rempart et un fossé adjacent ; le porche ne se trouve jamais sur le côté nord. Dans un coin de l'aire clôturée peut se trouver un petit bâtiment érigé sur poteaux avec une galerie s'appuyant contre les murs de la partie centrale du bâtiment. Très souvent, un puits parfois d'une profondeur énorme se trouve à l'intérieur du rempart. Le puits peut être creusé jusqu'à la nappe et donc avoir servi de puits d'eau, mais il peut aussi être resté à sec. Cette différence ne semble pas avoir joué un rôle important. La plupart des monuments de ce type date de La Tène D1, c'est-à-dire des dernières décennies de l'indépendance gauloise.

---

75 DREXEL (F.), « Templum ». *Germania* 15, 1931, p. 1-6.

76 Cf. SCHWARZ (K.), *Atlas der spätkeltischen Viereckschanzen Bayerns*. München : C. H. Beck, 1959, 158 p.

77 VENCLOVÁ (N.), *Mšecké Žehrovice in Bohemia. Archaeological background to a celtic hero 3. - 2. cent. B.C.* Chronothèque 2. Sceaux : Kronos B. Y., 1998, 384 p. ; p. 212 tab. 29.

78 BÜCHSENSCHÜTZ (O.), OLIVIER (L.), ALLIÈRES (A.-M. D'), dir., *Les Viereckschanzen et les enceintes quadrilatères en Europe celtique*. Actes du 9<sup>e</sup> Colloque de l'Association Française pour l'Étude des Âges du Fer en France non méditerranéenne Châteaudun 1985. Paris : Errance, 1989, 174 p.

Récemment, l'interprétation sacrale de ces monuments a été attaquée, en premier lieu par G. Wieland, qui propose plutôt de les regarder comme des places centrales d'un village, des magasins, des lieux d'assemblée, des refuges ou des seigneuries<sup>79</sup>. Pour expliquer la présence des statues de cerfs tenus par un dieu dans le comblement du puits de la Viereckschanze de Fellbach-Schmidlen (Wurtemberg), il fait allusion aux *villae rusticae* gallo-romaines, où il y a souvent un petit temple à côté de l'installation agricole<sup>80</sup>. Malgré ces objections, la thèse de monuments culturels n'est pas désavouée et il y a des arguments proposés en sa faveur par A. Reichenberger<sup>81</sup> et d'autres chercheurs. Il serait d'un certain intérêt d'exposer ici les arguments *pro et contra*, mais il est beaucoup plus intéressant de présenter la plus récente découverte majeure concernant la religion gauloise de La Tène tardive.

#### *Le champ d'offrandes à Mormont*

Le Mormont, une colline à mi-chemin entre le lac Léman et le lac de Neuchâtel, a vu en 2006 une découverte extrêmement importante pour notre connaissance des rites d'offrandes chez les Helvètes de La Tène tardive. Le site, menacé par une carrière, a été complètement fouillé. À l'heure actuelle, la majorité des objets trouvés attend encore sa restauration. Mais un rapport préliminaire donne déjà les premiers résultats<sup>82</sup>.

Les archéologues ont réussi à découvrir plus de 260 fosses, généralement de forme ronde ou ovale, d'une profondeur de 1 à 5 mètres, qui se révélaient être de véritables puits d'offrandes. Leurs couches de remplissage contenaient différents dépôts archéologiques. Dans chaque fosse se trouvaient des os d'animaux domestiques : les vaches et les chevaux dominant, et les zoologues ont distingué aussi le porc, le mouton, la chèvre et le chien. Quant aux animaux sauvages, on n'a trouvé qu'une seule pièce : au fond d'une fosse était déposé le crâne d'un ours. L'usage

---

79 WIELAND (G.), éd., *Keltische Viereckschanzen. Einem Rätsel auf der Spur*. Stuttgart : K. Theiss, 1999, 221 p. ; p. 119.

80 WIELAND, 1999, *op. cit.*, p. 76.

81 REICHENBERGER (A.), « Zur Interpretation der spätlatènezeitlichen Viereckschanzen », *Jahrb. RGZM* 40, 1993 [1995], p. 353-396.

82 DIETRICH (E.), « Le sanctuaire helvète du Mormont », *Arch. Schweiz*, n° 30, 2007, H. 1, p. 2-13.

de déposer un crâne entier ou seulement des mandibules a laissé sa trace dans quelques-unes des fosses. D'autres fosses contenaient des squelettes entiers d'animaux sacrifiés. Mais pas seulement des animaux : une dizaine de squelettes humains ont été mis au jour, la plupart appartenant à des individus jeunes. Dans la fosse n° 257, le squelette d'un vieil homme a été découvert en position assise, recouvert d'une grande pierre, qui était surmontée d'os d'animaux et de deux récipients en céramique<sup>83</sup>. Outre des squelettes humains complets, on a découvert aussi de nombreux ossements humains isolés, parfois mis en scène comme un crâne isolé déposé à côté d'un crâne de bovidé dans une fosse qui, d'après le rapport préliminaire, n'a pas livré d'autres ossements<sup>84</sup>.

Parmi les objets trouvés, soit dans le remplissage des fosses, soit à l'ancien niveau de circulation, on remarque une vingtaine de monnaies, surtout des bronzes à la légende « KALETEDV » et des potins d'un type dit « à grosse tête ». Des fibules en bronze du type dit « de Nauheim »<sup>85</sup> caractérisent une phase peu avancée de La Tène récente : La Tène D1b. Disons qu'il s'agit des décennies autour de l'an 100 av. J.-C., environ entre 120 et 80 selon les spécialistes<sup>86</sup>. Finalement, le site a livré une remarquable quantité de meules en grès, comme un ensemble, de belle conservation, découvert dans la fosse n° 208<sup>87</sup>. Malgré cela, j'insiste sur le caractère sacré de ce véritable champ de fosses d'offrandes. Les archéologues connaissent ce type de sanctuaire depuis longtemps – sans doute pas chez les Celtes, mais chez les Thraces, avec lesquels les Celtes ont été en relation lors de leur migration vers l'Est<sup>88</sup>.

---

83 *Ibid.*, fig. 8.

84 *Ibid.*, fig. 7.

85 *Ibid.*, fig. 12.

86 Cf. MIRON, 1986, *op. cit.*

87 DIETRICH, 2007, *op. cit.*, fig. 14.

88 Cf. ECHT (R.), « Die eisenzeitliche Kultanlage von Drama-Kajrjaka – ein thrakisches Heiligtum im Wandel der Zeit », dans FOŁ (A.), éd., *Thrace and the Aegean. Proceedings of the eighth International Congress of Thracology Sofia-Yambol, 25-29 September 2000*. Sofia : International Foundation Europa Antiqua : Institute of Thracology, Bulgarian Academy of Sciences, 2002, XI-968 p. ; p. 187-205.



### **Thèse littéraire, antithèse archéologique**

Les renseignements donnés par les écrivains grecs et latins sur la religion gauloise sont loin d'être complets. Cela vaut aussi pour les renseignements obtenus par la recherche archéologique. Mais si nous comparons l'état de nos connaissances actuelles à l'état des connaissances des années 1960-1970, nous ne pouvons pas nous dissimuler les progrès considérables des connaissances archéologiques. Ce progrès est dû principalement aux archéologues français qui ont dégagé les grands sanctuaires de la France du Nord. Par leur travail, nous connaissons aujourd'hui les ruines de plusieurs sanctuaires avec des vestiges de rites assez bizarres, dont les documents écrits ne donnent guère une idée. Si les fouilles continuent, on peut attendre de nouveaux progrès. Mais déjà à l'heure actuelle, les informations archéologiques révèlent une diversité remarquable de rites funéraires, de types de sanctuaires et de rites d'offrande dans les différentes régions du monde celtique. En comparant ces données archéologiques au récit de Jules César, – que toute la Gaule est divisée en trois parties –, on doit constater un certain accord. Ni les sources archéologiques, ni les sources écrites ne donnent lieu à penser à une unité culturelle celtique. Donc, nous ne devons pas nous attendre à trouver dans le monde celtique une unité du culte et des pratiques rituelles.





Tiphaine WEYMIENS

Université Paul Verlaine-Metz

## ÉTUDE DE QUELQUES INSCRIPTIONS PARIÉTALES DE LA *REGIO VIII* DE POMPÉI

Occupée dès la Préhistoire, Pompéi, qui a subi, au cours de son histoire, des influences grecque, étrusque, samnite avant d'être romaine, présente une situation linguistique très diversifiée. Les graffiti et inscriptions pariétales, dégagés par les fouilles successives, révèlent, en effet, des habitudes graphiques et linguistiques concernant le latin et aussi le grec. Pour le corpus latin, comme on le sait, l'étude pionnière et fondamentale est celle de Veikko Väänänen, *Le Latin vulgaire des inscriptions pompéiennes*, Helsinki 1937 (en abrégé Väänänen), qui ne cesse de susciter d'autres travaux, montrant la grande interférence de ces deux langues. Le sujet de mon master porte sur les inscriptions pariétales de la *Regio VIII*, située au nord-ouest de la ville. Ce quartier hétéroclite, qui est l'une des plus anciennes *regiones* mises à jour, comporte un nombre important de bâtiments aux fonctions bien distinctes, édifices religieux (temples ou basiliques), maisons particulières, forum triangulaire, théâtres. Les inscriptions de cette *regio*, recensées dans le tome IV du *Corpus Inscriptionum Latinarum*, Berlin 1871 (en abrégé *CIL IV*), sont de contenus divers, pour la plupart inscriptions électorales, mais aussi inscriptions à caractère privé. Ces textes possèdent les mêmes caractéristiques que partout ailleurs à Pompéi. Il y a de nombreuses abréviations pour des formules courantes (*cf. n° 2, sal. pour salutem dat*), d'autres abréviations, plus difficiles à décrypter, rendent aléatoires la lecture, la traduction et la compréhension de certains textes. L'alphabet utilisé le plus souvent est l'alphabet latin, mais il n'est pas rare de trouver employé l'alphabet grec, et l'usage des langues latine et

grecque suppose un emploi complexe des deux langues, que ce soit au niveau de la phonétique ou de la morphologie <sup>1</sup>.

**1) VICTOR CVM PHYLOTERO VBIQVE** (*CIL* IV, n° 653, p. 40, l'inscription se trouve sur la porte Marina, à gauche, via Marina) « vainqueur en tous lieux avec Philotéros »

- le premier terme est le substantif *uictor* « vainqueur », sujet de la phrase. Il faut lire sans doute « je suis vainqueur », le rédacteur taisant (par modestie ?) son nom <sup>2</sup>.
- la syntaxe de la préposition *cum* suivie de l'ablatif est conforme à la norme syntaxique du latin classique, donc ne pose pas problème, mais il n'en va pas de même pour l'analyse de PHYLOTERO. Il est vraisemblable d'y voir, à la suite de Väänänen p. 24 et 33, la transcription du grec *Filštairoj* anthroponyme formé sur un adjectif <sup>3</sup>. On serait en présence, outre l'emploi de Y pour rendre le phonème /i/, d'une dissimilation vocalique (o au lieu de e), et la transcription e de l'avant-dernière syllabe attesterait la monophthongaison de la diphtongue /ai/, après un passage par -ae. Il faut souligner aussi la transcription PH de la lettre grecque *phi* qui notait originellement une occlusive aspirée sourde, devenue une sifflante et notée alors par f <sup>4</sup>. Ce terme est donc un compromis entre une graphie historique (PH) et une graphie actuelle (E pour Al) et montre, par le biais de l'onomastique, l'influence grecque à Pompéi <sup>5</sup>.

---

1 Cf. BIVILLE (Fr.), « Le latin et le grec "vulgaires" des inscriptions pompéiennes », *Latin vulgaire, latin tardif VI*, Hildesheim-Zürich-New York : Olms-Weidmann, 2003, XVI-594 p. ; p. 219-235, en abrégé Biville 2003.

2 Ce qui n'est pas le cas pour tous les rédacteurs, mais il est difficile d'expliquer la mention ou l'omission d'un anthroponyme, la pratique relevait certainement seulement de l'humeur, du caractère du scribeur.

3 L'anthroponyme est attesté à Milet, cf. BECHTEL (Fr.), *Die historischen Personennamen des Griechischen bis zur Kaiserzeit*. Halle : M. Niemayer, 1917, XVI-637 p. ; p. 168.

4 Cf. LEJEUNE (M.), *Phonétique historique du mycénien et du grec ancien*. Paris : Klincksieck, 1972, XI-398 p. ; p. 61 et BIVILLE (Fr.), *Graphie et prononciation des mots grecs en latin*, Paris : Société pour l'information grammaticale, 1987, 31 p. ; p. 29-30.

5 Cf. BIVILLE, 2003, *passim*.

- l'emploi de *cum* et ablatif, qui forme une sorte d'apposition au sujet et fonctionne donc comme un quasi-sujet, est répandu dans les inscriptions de Pompéi et révèle une caractéristique du latin parlé, « X, avec Y, a fait ceci » = « X et Y ont fait ceci », cf. Väänänen, p. 114.
- *ubique* « en tous lieux » peut se comprendre de deux façons. L'homme qui se dit vainqueur doit être un combattant dans les jeux (de l'amphithéâtre surtout), très appréciés des populations romaines et romanisées de l'époque<sup>6</sup>. Ou bien ce combattant a remporté des victoires dans plusieurs endroits du monde romain, ou il a brillé dans plusieurs catégories de jeux.
- il y a plusieurs variantes de ce texte, il suffira d'en citer une, n° 652 (*CIL* IV, p. 40, au nord de la via Marina) CALOS VICTOR VBIQVE « Bravo, vainqueur en tous lieux ». L'intérêt de ce texte bref réside dans le mot *calos*, qui est la transcription de l'adverbe grec *kalij* « bravo »<sup>7</sup>.

**2) SVILIMEA CISSONIO FRATRABILITER SAL** (*CIL* IV, n° 659 p. 40, au nord de la Via Marina) « Aemilius salue fraternellement Cissonius »

- dans ce graffiti d'ordre privé, le premier terme *Suilimea* est un anthroponyme au nominatif, écrit à l'envers, il faut donc lire, avec Väänänen p. 99, l'anthroponyme latin bien connu *Aemilius*<sup>8</sup>. Le numéro suivant, 660a, manifeste le même phénomène graphique avec le même nom. La graphie AE est la graphie historique de la diphtongue *ae*, cf. premier texte<sup>9</sup>.
- le second nom, au datif, *Cissonio*, est l'un des surnoms du dieu Mercure, attesté par l'épigraphie. L'auteur du graffiti semble s'adresser au dieu, à moins que ce surnom divin ne se soit aussi appliqué à un homme.

---

6 Donc du premier siècle ap. J.-C., mais la vogue pour les jeux de l'amphithéâtre continue longtemps après cette période.

7 Pour d'autres exemples, on se référera à BIVILLE, 2003, p. 233.

8 Avec ce nom écrit de droite à gauche, le reste du texte étant de gauche à droite, on a donc affaire à une sorte d'écriture *bous trophedon*, qui se rencontre parfois à Pompéi, cf. BIVILLE, 2003, p. 224.

9 Mais on trouve aussi à Pompéi la graphie EMILIO n° 1553, cf. Väänänen, p. 23, qui rend compte de la monophthongaison de la diphtongue.

- *fratrabiliter*, forme produite également dans le numéro 8227 (hors du corpus étudié ici), est manifestement un adverbe en *iter* formé sur l'adjectif non attesté \* *fratrabilis* « fraternel », lui-même issu du substantif *frater* « frère », avec suffixe *bilis* : cette formation est celle de *amabilis*, adverbe *amabiliter*, formes employées par Cicéron. Les suffixes *-bilis*, *biliter* constituent une des particularités morpho-syntaxiques du latin de Pompéi <sup>10</sup>.

**3) CN. HELVIVM. SABINVM. AED. D.R.P.O.V.F** (*CIL* IV, n° 662, p. 40, au nord de la via marina, près de l'entrée) « Je vous demande d'élire comme édile Cnaeus Helvius Sabinus, digne de la république »

- cette inscription est un graffiti électoral, comme il s'en trouve beaucoup sur les murs de Pompéi <sup>11</sup> ; les personnes à élire sont toujours les édiles.
- le candidat à l'édilité possède les *tria nomina*. Le *praenomen*, abrégé (comme on s'y attend), est un *praenomen* latin classique Cnaeus, le gentilice, qui est celui d'une famille romaine connue, comporte le *h* initial <sup>12</sup>, et le *cognomen* *Sabinus* est, lui aussi, très fréquent. Les *tria nomina*, garantie de la citoyenneté, donc du statut social, ne sont pas majoritaires dans les inscriptions de Pompéi, où un nom, seul, semble la règle <sup>13</sup>. Ce personnage est connu par une autre inscription, où les *tria nomina* sont écrits en entier, *Cnaeum Helvium Sabinum aliarum rogant* n° 3485 « Les marchands d'ail demandent d'élire édile Cnaeus Helvius Sabinus » <sup>14</sup>.
- les abréviations sont nombreuses, il convient de restituer le texte complet « Cnaeum Helvium Sabinum aedilem dignum Re Publica oro uos faciatis ». La seule abréviation notable est *aed.* pour *aedilem*, avec la

10 Cf. VÄÄNÄNEN, p. 99, avec liste des autres exemples ; l'emploi de ces suffixes n'est pas classique.

11 Pour un échantillon de ce type d'inscriptions pompéiennes, cf. MOREAU (Ph.), *Sur les murs de Pompéi, choix d'inscriptions latines*, Paris 1993 (désormais MOREAU, 1993), p. 16, 18, 20, etc. Toutes les *regiones* produisent ce type d'inscriptions.

12 Pour la situation graphique, concernant le *h* initial (maintien, omission, *h* parasite), cf. VÄÄNÄNEN, p. 58 avec exemples.

13 Mais certains candidats à l'édilité peuvent n'avoir que deux noms, cf. *Holconium Priscum aedilem, Clodi, fac* n° 3502.

14 Cf. MOREAU, 1993, p. 22 et 23 (traduction).

graphie historique AE de la diphtongue /ae/. Ce maintien graphique n'est pas surprenant dans un terme indiquant une magistrature, donc un mot appartenant au registre le plus élevé de la langue <sup>15</sup>.

- il faut noter, outre l'aspect classique de l'inscription (très courte !), l'anonymat de son auteur, alors que souvent le rédacteur se fait connaître<sup>16</sup>. Dans les textes électoraux, il ne semble pas y avoir de règle ni pour les noms ni pour l'usage ou non des abréviations. Un autre texte (*CIL* IV, n° 666, p. 40, même localisation) dit : SABINUM.D.I.d.R.P.O.V.F. FVRIVS <sup>17</sup>, dont la transcription est « Sabinum duumvirum iure dicundo dignum Re Publica orat uos faciatis Furius » et la traduction « Furius vous prie d'élire Sabinus, digne de la république, comme duumvir chargé de dire le droit ». Le scripteur décline son identité, Furius (gentilice romain, bien attesté chez Cicéron et Suétone) ; le candidat Sabinus a chance d'être le même personnage que dans le texte étudié, il n'est nommé que par son cognomen. Enfin les abréviations sont plus nombreuses, I.D. « iure dicundo » est une expression archaïque « chargé de dire le droit ».

#### 4) CAMARVS (*CIL* IV, n° 656, p. 40, même endroit que la première inscription)

- il s'agit probablement d'un anthroponyme, comme il y en a beaucoup sur les murs de Pompéi. Ce nom entre dans la catégorie des anthroponymes formés sur des noms d'animaux. Le substantif latin *cammarus*, qui désigne un crustacé, écrevisse ou crevette, est un emprunt au grec κἔμμῆροϋ <sup>18</sup>, lui-même peut-être terme d'emprunt <sup>19</sup>. Le terme

---

15 Väänänen ne fournit aucun exemple d'une autre graphie pour le substantif *aedilis*, qui est parfois écrit en entier, sans abréviation.

16 Si le caractère impersonnel du texte est compréhensible (cf. les textes « Vive Untel ! »), que dire de la motivation qui a poussé un habitant de Pompéi à écrire *Pituita me tenet* n° 8489, que MOREAU, 1993, p. 19, traduit par « J'ai attrapé un rhume », avec cette mention « Hypochondrie » ?

17 La lettre -d est écrite en plus petit que les autres lettres, d'où la transcription.

18 Cf. ERNOUT (A.), MEILLET (A.), *Dictionnaire étymologique de la langue latine*, Paris : Klincksieck, 4<sup>e</sup> édition 1959, s.v. *cammarus*.

19 Cf. CHANTRAINE (P.), *Dictionnaire étymologique de la langue grecque*. Paris : Klincksieck, 1968, s.v. κἔμμῆροϋ.

montre la simplification de la nasale géminée, cf. Väänänen, p. 62, et, encore une fois, l'influence du grec sur le latin.

## Conclusion

- cette rapide étude de quelques textes de la *regio* VIII montre quelques aspects de la vie à Pompéi : élections, loisirs (les jeux de l'amphithéâtre surtout), relations sociales ; Pompéi est un exemple privilégié du modèle de vie romain au 1<sup>er</sup> siècle ap. J.-C.<sup>20</sup> Les personnages situés au plus haut de l'échelle sociale sont les duumvirs, qui constituent la magistrature suprême. Mais, à côté d'eux, toute une foule d'anonymes s'exprime, et des gens qui se nomment éprouvent le besoin de se faire connaître<sup>21</sup>.
- l'examen des inscriptions révèle partiellement la condition sociale des scripteurs, à la fois par l'onomastique, par le soin (ou l'absence de soin) apporté à l'écriture<sup>22</sup> et par les sujets traités<sup>23</sup> ; si les couches sociales les plus défavorisées ne s'expriment sûrement pas, les textes sont dus à une population assez peu familière avec un niveau de langue élevé.
- l'étude linguistique permet d'appréhender l'évolution de la langue latine, ou la maîtrise que les Pompéiens avaient du grec<sup>24</sup>. Un autre avantage est que la datation des textes est possible, à quelques décennies près, les textes de Pompéi fournissent un indice chronologique sans égal dans le monde antique gréco-romain. Le corpus de Pompéi (et d'Herculanum) présente, par conséquent, un intérêt majeur pour le linguiste et l'historien du monde gréco-romain.

---

20 Moreau (1993 : 7-9) met en relation les inscriptions pompéiennes et le *Satiricon* de Pétrone presque contemporain.

21 Comme le signale Moreau (1993 : 10), pour l'élection des duumvirs, ne se présentaient que deux candidats. Demander d'élire un personnage, en se nommant, est une façon d'affirmer son identité auprès des lecteurs potentiels des graffiti.

22 Il n'a rien été dit, dans ces pages, des différentes sortes d'écriture à Pompéi, écritures soignées, très hautes, pour les textes « officiels », plus relâchée pour les autres, cf. MOREAU, 1993, p. 11, et COHEN (M.), PEIGNOT (J.), *Histoire et art de l'écriture*. Paris : R. Laffont, 2005, XXXII-1179 p. ; p. 656.

23 Ce critère doit toutefois être manié avec précaution, tous les sujets pouvant intéresser toutes les classes sociales.

24 La capacité des Pompéiens à manier le grec et le latin montre un « bilinguisme poussé mais mal dominé » pour Biville, 2003, p. 227.





Monique BILE

Université Paul Verlaine-Metz

## LES INSCRIPTIONS LATINES DES MUSÉES DE LA COUR D'OR À METZ

### Introduction <sup>1</sup>

Metz, qui a connu une implantation humaine dès le quatrième millénaire avant notre ère, comme en témoigne l'archéologie, était, au moment de la conquête romaine de la Gaule, habitée par les Médiomatriques, d'origine celtique, que Strabon IV, 3, 4 nomme *Mediomatriko...* <sup>2</sup>. La romanisation commença avec l'aménagement de la route Lyon-Metz-Trèves en 20 ap. J.-C., puis, à la fin du I<sup>er</sup> siècle et le début du II<sup>e</sup> siècle, avec la construction de plusieurs monuments importants (aqueduc Gorze-Metz, thermes et grand amphithéâtre). Les Médiomatriques, qui ne firent guère parler d'eux lors de la conquête de César, se contentant d'envoyer un contingent à Alesia (César, *Guerre des Gaules*, VII 75), furent fidèles à l'empire romain. Malgré des destructions fréquentes (par les Alamans, en 254 et 352, par Attila en 451), la ville, appelée Divodurum, connut un essor permanent, devenant en 561 la capitale du royaume d'Austrasie. Comment s'est accomplie l'acculturation des populations indigènes ?

Il est légitime d'interroger ces témoins de l'histoire que sont les textes épigraphiques, pour tenter d'appréhender la société des Médiomatriques au moment décisif de la période gallo-romaine. Le corpus épigraphique est constitué essentiellement de textes privés (stèles funéraires, inscriptions votives), à côté de quelques documents officiels (stèles honorifiques). C'est un corpus ouvert, comme le sont tous les corpus, dont l'existence est liée

---

1 Je n'ai pu revoir les inscriptions, faute de temps. Les formes citées sont tirées des mémoires de maîtrise mentionnés.

2 Cf. COLLOT (G.), « Les Médiomatriques et leur territoire », dans *La Civilisation romaine de la Moselle à la Sarre*. Mayence : Ph. von Zabern, 1983, 359 p. ; p. 40.

au hasard des découvertes archéologiques, mais le corpus des musées de Metz l'est encore peut-être davantage, à cause de l'extraordinaire richesse archéologique du site. Il ne cesse, d'ailleurs, de s'enrichir. Les premiers textes connus ont été publiés dans le tome XIII du *Corpus Inscriptionum Latinarum*, fascicules 1 et 2, Berlin 1904 et 1907 (avec des addenda, Berlin 1916). Ces textes sont repris par Régine Schlemaire, *Catalogue des inscriptions gallo-romaines funéraires et votives des musées de Metz*, Nancy 1972 (mémoire de maîtrise dirigé par Claude Brixhe), qui incorpore d'autres textes découverts lors de fouilles : il sera désormais cité Schlemaire suivi de la lettre et du numéro de l'inscription sous lesquels il est étudié dans l'ouvrage. Enfin les travaux entrepris dans les années 1970 dans ce qu'il est convenu d'appeler à Metz l'îlot saint Jacques ont permis de dégager un grand nombre de textes, surtout funéraires. Une assez longue notice avec des photographies des monuments exhumés a été présentée par Pascal Flotté (*Carte archéologique Metz 52/2*, 2005, p. 183-198). Ces textes ont été rassemblés par Virginie Caspar, *Les monuments gallo-romains de l'îlot saint Jacques : étude épigraphique*, Metz 2000 (mémoire de maîtrise dirigé par Jeanne Demarolle, cité Caspar suivi du numéro de l'inscription). Il faut mentionner aussi le mémoire de maîtrise d'Anne-Carole Hammoud, *Les Inscriptions votives médiomatrices*, Metz 2001 (travail dirigé par Jeanne Demarolle, cité Hammoud), qui s'intéresse aux documents votifs des Médiomatrices, et pas seulement aux textes de Metz. Les fouilles effectuées actuellement dans le quartier de l'amphithéâtre révéleront-elles d'autres documents ? Un avenir proche le dira. D'autres maîtrises ont été consacrées à l'onomastique, élément le mieux représenté (cf. B. Jouin, *Recherches sur les noms de personnes en pays médiomatrice*, Nancy 1972, mémoire de maîtrise dirigé par Cl. Brixhe, en abrégé Jouin) ou à la grammaire de ces documents, le plus souvent la phonétique. Aucune étude exhaustive de ces textes n'a encore été réalisée, lacune à laquelle le présent article tente de remédier. Il s'agit bien d'une tentative, dans la mesure où la quasi ignorance où nous sommes de la langue gauloise n'autorise pas des conclusions définitives, en particulier pour l'onomastique ; en outre des pans entiers de la grammaire restent encore inconnus, une stèle funéraire comportant un nombre restreint de phrases. Un autre élément d'incertitude concerne la datation de ces textes, qui reste incertaine, malgré quelques indices. Le plan adopté (phonétique, morphologie, syntaxe, onomastique) est traditionnel, aucun autre ne s'imposant vraiment. Il faudra également comparer les résultats obtenus

avec ceux d'autres régions de la Gaule, qui ont fait l'objet d'études spécifiques, et aussi avec les inscriptions de Pompéi, magistralement étudiées par V. Väänänen, *Le Latin vulgaire des inscriptions pompéiennes*, (Berlin : Akademie Verlag, 1966, 146 p.), en abrégé Väänänen.

## 1. Phonétique

A) *Les voyelles et les diphtongues :*

- \* des échanges entre timbres vocaliques sont attestés pour
  - */ul* et */o :/*<sup>3</sup> : *lovinco[la]* Schlemaire H 36, l. 4 est à lire comme *luvencula*, le */u/* et le */o :/* ayant abouti à */o/* fermé (le premier -o peut s'expliquer par le désir de ne pas écrire deux V de suite). Faut-il ajouter *lulos* Schlemaire E 19 l. 2, qui vaudrait *lulius*, cf. *infra* ? Il y a ailleurs en Gaule d'autres exemples de -o issu de *u* atone<sup>4</sup>.
  - */il* et */ul* devant labiale en syllabe intérieure ouverte, *Maritumus* Schlemaire L 33, l. 3-4, génitif *Maritumi* Schlemaire H 45 l. 3, *monimentu[m]* Schlemaire D 22 l. 3. Cette hésitation graphique, évoquée par Quintilien (*De Institutione oratoria* 1,4,8), semble indiquer une hésitation entre *il* et *ul*, qui sont des phonèmes fermés et brefs. La graphie -u était la graphie ancienne, et i la graphie classique ; mais pour **monimentum** c'est la graphie *i* qui est un archaïsme, tandis que *monumentum* est la forme classique<sup>5</sup>. Faut-il inclure parmi ces exemples l'anthroponyme *Cathirig(ius)* Schlemaire D 13 l.

3 La longueur vocalique est indiquée par les deux points qui suivent la lettre transcrivant le phonème, ex. *la :/* = *a* long. Selon les règles en vigueur dans le domaine épigraphique, les crochets droits indiquent une ou plusieurs lettres manquantes, non visibles sur la pierre, un point en-dessous de la lettre signale une lettre partiellement visible.

4 Cf. CARTON (F.), *Recherches sur la phonétique des inscriptions latines de la Gaule lyonnaise*. Nancy, 1972, p. 36 (maîtrise dirigée par Cl. Brixhe), en abrégé Carton, et VALENTIN (M.-O.), *La phonétique des inscriptions latines de Narbonnaise*. Nancy, 1972, p. 12 (maîtrise dirigée par Cl. Brixhe), en abrégé Valentin. Quant à la finale ...*agonam* Schlemaire A3 l. 2, elle est interprétée par Hammoud 58 l. 2 comme [l]agonam « bouteille » ; pour ce substantif, emprunt au grec *lĕgunoj* avec *u* ; les transcriptions latines sont *lagona*, avec *o* ; *lagoena*, *laguna* avec -*u* ; cf. ERNOUT (A.), MEILLET (A.), *Dictionnaire étymologique de la langue latine*. Paris : Klincksieck, 4<sup>e</sup> édition, 1967, s.v. *lagona*.

5 Ces graphies sont bien attestées ailleurs, cf. VALENTIN, p. 14-15, CARTON, p. 45-47.

5, lu comme valant *Caturigius*, anthroponyme formé d'une base celtique *catu* « combat » et de *rix* « roi »<sup>6</sup>, donc avec une assimilation ? Il est hasardeux de se prononcer, le système phonologique du gaulois étant mal connu ; par ailleurs la graphie *-th* pour *-t* (cf. 1 B) montre une adaptation graphique approximative.

- *li/* et *le/*, devant n *lovinco[la]* Schlemaire H 36, l. 4 vaut donc *luvencula* : la fermeture de *le :/* a pu être favorisée par la nasale, quelle que soit alors son articulation, cf. § B (*coniux*). Comme on le sait, l'opposition de timbre va remplacer l'ancienne opposition de quantité quand l'accent devient un accent d'intensité<sup>7</sup>, d'où une superposition de *le :/* et de *li/*, révélée dans les inscriptions par des confusions graphiques.

\* l'upsilon est transcrit par le **y** dans quatre textes, *nymphaeum* Schlemaire L2 l. 5<sup>8</sup>, *Heutychiaie* Schlemaire L 11 l. 2, *Crhysopaes* Schlemaire L 41 l. 8, équivalent de *Chrysopais*, hapax issu du grec *crusòpaij*, *porphyriten* Schlemaire A 3 l. 3. Il n'y a pas d'occurrence d'une autre graphie pour l'upsilon, ce qu'explique la nature du corpus (essentiellement des textes funéraires, qui ne font pas appel à une prose recherchée). Le phonème /u/ inconnu du latin, est transcrit d'abord par l'upsilon ; puis le phonème aboutit à *li/*, selon la phonologie du latin, et noté soit par **i**, soit par **-y**, graphie savante (Väänänen, 1967, p. 38).

\* pour les diphtongues, il y a soit monophthongaison soit maintien de l'articulation :

- *lael* aboutit à *le/* selon un processus de monophthongaison bien attesté de bonne heure en latin. L'ancienne diphtongue évolue en un **e** long ouvert qui, avec la disparition des oppositions de quantité, va se confondre avec **e** bref (Väänänen, 1967, p. 38-39). Dans le corpus la graphie historique AE est majoritaire par rapport à E (les deux

6 Cf. JOUIN, p. 53 ; en outre, les Caturiges sont un peuple de Gaule Narbonnaise, qui ont une ville appelée Cat(t)urigas, Catorigas, et, à Diuodurum se trouvait la station de Caturrigis. Parfois le dieu Mars a l'épithète de Caturix, cf. HAMMOUD, p. 112.

7 Pour l'extension de cette situation phonétique, cf. VÄÄNÄNEN (V.), *Introduction au latin vulgaire*. Paris : Klincksieck, 1967, XVIII-274 p. ; p. 30, en abrégé Väänänen 1967.

8 Il s'agit d'une belle inscription, assignable, selon le formulaire, au 1<sup>er</sup> siècle ou début du 1<sup>er</sup> siècle ap. J.-C., cf. HAMMOUD, p. 88.

tiers du corpus), mais les deux graphies peuvent coexister. AE subsiste en toute position (*nymphaeum* Schlemaire L2 l. 5<sup>9</sup>, **Aeliolae**, **Prudcae** Schlemaire L 5 l. 3 et H 21 l. 2, pour le second anthroponyme, indigène, cf. 1 B) en face de E attestée seulement en finale (*Primiole*, *Carantie* Caspar 14 l. 2 et 15 l. ) ; il n'est pas rare de trouver dans le même texte les deux graphies (*Siore*, *filiae*, *Cabrille*, *filie* Schlemaire E 15 l.1, 3, 4, 5). La présence de l'une ou l'autre graphie est avancée comme argument pour dater une inscription, la graphie E ne semblant pas attestée avant la fin du II<sup>e</sup> siècle ; l'utilisation simultanée des deux graphies indiquerait une période intermédiaire, fin II<sup>e</sup> siècle ou début du III<sup>e</sup> siècle<sup>10</sup>. On remarquera que les inscriptions de l'îlot saint Jacques privilégient la graphie E ; sont-elles de date plus tardive ? L'utilisation conjointe de ces deux graphies est un phénomène trop banal pour constituer un argument décisif.

Pour la finale en a du datif singulier des thèmes en a cf. discussion § 2 morphologie.

- /au/ connaît le même traitement qu'en latin « standard » : la diphtongue reste intacte, malgré deux cas de monophthongaison en o. En effet, à côté de la graphie majoritaire et attendue dans les anthroponymes renvoyant à la sphère impériale **Aureliae** Schlemaire H 6 l. 3, **Augusta** Schlemaire D 11 l. 6, les textes offrent le génitif singulier masculin **Oriclae** Schlemaire D 4 l. 3 (= Auriculae), et *clostrariae* Caspar 47 l. 3. La prononciation monophthonguée était attribuée par les Latins aux *rustici*, parce que la plupart des mots l'attestant se rapportaient à des objets de la campagne. Elle était aussi sentie comme familière, Cicéron employant dans ses lettres *oricula*, forme de base qui explique les différentes formes du mot dans les langues romanes<sup>11</sup>.

9 S'agissant d'un terme emprunté au grec, la conservation graphique de la diphtongue s'explique assez bien.

10 DEMAN (A.) et RAEPSAET-CHARLIER (M.-Th.), *Les Inscriptions latines de Belgique*. Bruxelles : Éditions de l'Université de Bruxelles, 1985, 230 p. ; p. 145.

11 Cf. VÄÄNÄNEN, 1966 : 30-31 ; la prononciation diphtonguée subsiste encore maintenant dans une bonne partie de la Romania. Oricla n'est donc pas un nom gaulois, comme le pensait ROBERT (C.), *Épigraphie gallo-romaine de la Moselle* I. Paris : Didier, 1873, VIII-96 p. ; p. 26.

D'autres diphtongues semblent se maintenir, mais il convient d'être prudent devant le matériel épigraphique qui se limite à l'anthroponymie. *Saccomaino* Schlemaire E 8 l. 1 est sans doute un nom gaulois, attesté seulement dans cette inscription (génitif *Saccomaini* l. 2) et qui est sans étymologie, *Heutychiaie*, *Eustachio* Schlemaire L 11 l. 2 et L 36 l. 3 ne sont que la transcription de noms grecs, *Touto* Schlemaire L 52 l. 2 est le datif de Toutus, nom gaulois fréquent formé sur le radical indo-européen *teuto* « peuple », enfin *Souni* Schlemaire E 7 l. 2, génitif d'un anthroponyme qui est un hapax, ne peut être exploité<sup>12</sup>. Les diphtongues /*eu*/ et /*ou*/ se sont de bonne heure monophtonguées en latin<sup>13</sup> : il ne s'agit donc que de digrammes qui ne renseignent pas sur l'articulation réelle.

- les voyelles témoignent d'évolutions en certaines positions :
  - il peut y avoir **syncope** de la voyelle pénultième atone (*titlum* = *titulum*, *Hercli*, *Oriclae* Schlemaire L 41 l. 5, D 4 l. 1 et 3), et de la voyelle prétonique (*Decmano* = *Decimano*, *Sacro[be]ne* = *Sacirobenae* Schlemaire L 48 l. 3, Caspar 19 l. 3), en face de *avunculi*, *titu(lum)* Schlemaire H 31 l. 3-4 et H 61 l. 7. Faut-il y ajouter *Capurlus* Schlemaire 57 l. 3-4, hapax sans étymologie ou graphie pour *Capurillus*? Il est difficile de se prononcer, beaucoup d'anthroponymes pouvant être analysés comme des noms latins ou gaulois. La syncope est un phénomène phonétique pratiqué dès la phase pré-littéraire du latin, avec plus ou moins de fréquence. Elle peut être régulière, c'est-à-dire affecter des parties du mot (surtout la syllabe ouverte) de manière constante, mais aussi occasionnelle, comme dans les exemples cités, même si certains groupes consonantiques semblent privilégier la syncope, cf. *Hercli* = *Herculi* (groupe *consonne (u) l*). Ces exemples de syncope, qui deviennent plus fréquents en latin vulgaire, s'expliquent par une prononciation rapide ; une articulation plus lente permettait de garder l'intégrité du mot, mais était perçue comme pédante (cf. Väänänen, 1966, p. 42).
  - une voyelle en hiatus a tendance à se fermer (cf. Monteil, 1970, p. 91-106), mais les exemples du corpus sont ambigus. Dans

12 Pour ces noms, cf. JOUIN, p. 114, 80, 72 et 127.

13 Cf. MONTEIL (P.), *Éléments de phonétique et de morphologie du latin*. Paris : Nathan, 1970, 406 p. ; p. 110, en abrégé Monteil.

*collactius* < *collacteus* « frère de lait », [*ca*]/*ciar*ius « cordonnier » Schlemaire L 41 l. 9, D 33 B5, y a-t-il fermeture de *e* en *-i*, ou confusion des finales *eus* et *ius*, attestée de bonne heure en latin ? Il convient d'avoir la même prudence devant des formes dont l'étymologie n'est pas assurée, et qui pourraient faire conclure à une consonnification de la voyelle en hiatus, puis à la chute de la semi-voyelle : *Euta* Schlemaire S 7 l. 2 a été lue comme *Euthia* transcription de ΕΥΘΕΙΑ, ce qui suppose une monophthongaison de la diphtongue, le passage du *i* : obtenu à *i* bref, puis l'évolution de cette voyelle en une semi-voyelle. Ce schéma, qui n'est pas impossible, aurait besoin d'autres occurrences pour être accepté. Pour *Iulos* lu comme *Iulius* Schlemaire E 19 l. 2, une erreur du graveur n'est pas à exclure, la finale *ius* étant stable dans le corpus<sup>14</sup>.

#### B) Les consonnes

- les consonnes doubles apparaissent dans des anthroponymes gaulois ; la langue gauloise étant encore très mal connue, il est impossible de tirer des conclusions de ces graphies (*Epaxiae* Schlemaire H 8 l. 2/ *Eppaxiae* Schlemaire H 9 l. 2<sup>15</sup>, *Belatullus* Caspar 33 l. 2/ *Belatuli* Schlemaire E 8 l. 3<sup>16</sup>, *Mattuicco* Schlemaire H 18 l. 2 : ce nom, qui comporte deux géminées, est un hapax, formé sur un radical celtique soit \**matu* « ours » soit \**mati* « bon » et d'un suffixe gaulois d'appartenance *ico*. Quoi qu'il en soit, c'est un bon exemple de la tendance du gaulois à géminer les consonnes<sup>17</sup>, mais les

14 Les exemples de syncope sont peu nombreux en Gaule Narbonnaise, cf. VALENTIN, p. 26.

15 L'anthroponyme est formé du radical \**ekwo* « cheval » et d'un suffixe rare *axius*, cf. JOUIN 1972, p. 71. La forme de base devrait être avec consonnes géminées, comme en grec †*ppoj*.

16 Ce nom peut être analysé comme contenant le radical gaulois \**belatu* « mort » et le suffixe, latin et celtique, *ul(l)us* qui sert à former des diminutifs, mais on peut y voir aussi un diminutif latin de l'adjectif *bellus* « joli ». C'est un des nombreux exemples où latin et langue(s) celtique(s) se rencontrent, cf. JOUIN, 1972, p. 38.

17 Pour d'autres exemples, on se reportera à JOUIN, 1972, p. 34 (*Attilus*), p. 60 (*Communis*), p. 87 (*Liccatullia*), p. 103 (*Nammia/Nammo*).

textes de Pompéi révèlent une situation identique pour certains suffixes latins (Väänänen, 1966, p. 61-62) <sup>18</sup>.

- les assimilations, peu nombreuses, concernent seulement la nasale /n/ devant /j/ dans le substantif *coniux* « épouse » ; sur un total de 20 occurrences, deux n'attestent pas la nasale (*coiugi* Caspar 13 l. 3, Schlemaire L 14 l. 5). Il est donc possible que la nasale se soit amuïe devant *j*, mais la forme originelle du préfixe était peut-être *co-*, auquel cas la forme *con* serait secondaire, calquée sur le modèle de *coniugo* <sup>19</sup>. La nasale /n/ devant /s/ est, par ailleurs, toujours notée (*Clients* Schlemaire D 13 l. 6, *Petulans* Caspar 38 l. 3), avec un exemple de non-notation *co(n)s(ulibus)* Schlemaire D 19 l. 6. Cette régularité graphique ne préjuge en rien de la prononciation, puisque, dès le III<sup>e</sup> siècle av. J.-C., les graphies *cosol* (= *consul*), *cesor* (= *ensor*) montrent, pour le groupe *-ns*, l'amuissement de la sifflante et l'allongement de la voyelle précédente, tout au moins dans la langue populaire <sup>20</sup>. Enfin la graphie du datif *obtimo* et du nominatif pluriel *scribti* Schlemaire H 41 l. 8, I 2 l. 7) s'explique dans le cadre de l'assimilation. En effet, une consonne sourde a tendance à se sonoriser devant une sonore, et une sonore s'assourdit devant une sourde, mais une neutralisation des oppositions de sonorité a pu exister, et l'assourdissement devant *t* étant de règle, on a pu écrire indifféremment *p* ou *b* <sup>21</sup>.

D'autres groupes consonantiques présentent une graphie assez régulière :

18 Il est impossible et hors sujet de traiter le problème de la sonorisation des consonnes dans certains noms gaulois (*Acisilliae* / *Agisille* Schlemaire L 5 l. 2-3 et L 6 l. 2).

19 Cf. ERNOUT (A.), MEILLET (A.), *Dictionnaire étymologique de la langue latine*, s.v. *iugum*, *iungo*. Il est dit, dans cet ouvrage, que *coniux* fait partie du « vocabulaire noble », tandis que *uxor* se trouve en prose ; les inscriptions funéraires des musées de Metz infirment cette assertion, *coniux* l'emportant nettement sur *uxor*.

20 Cf. Väänänen, 1966, p. 68-69, qui note que Cicéron, selon Velius Longus, aurait prononcé *foresia*, *Megalesia*, *Hortesia*, et qui fournit, pour Pompéi, des exemples de graphies inverses (*pariens*= *parie* :s). L'abréviation *cos* = *consul* est bien attestée partout et l'exemple messin n'a donc pas de signification particulière.

21 Le même mot se rencontre en Gaule lyonnaise, cf. pour l'explication Carton (p. 105-106), que je résume ici.



- \* groupe /ks/ : à côté de *uxori* Caspar 40 l. 3, substantif toujours écrit avec *x* uniquement, on relève, dans deux inscriptions, une graphie *xs* (*vixsit* Schlemaire D 22 l. 7, *Saxsetano*, *vexillari* Schlemaire E 43 l. 3, 4) et un exemple de *x* pour *-xs* (*Exuperator* Caspar 34 l. 3)<sup>22</sup>. La notation de *-x* par *-xs* est ancienne et fréquente en latin « depuis le sénatus-consulte des Bacchanales » et « relève de la préoccupation de marquer la consonne double par deux lettres » (Väänänen, 1966, p. 64 avec de nombreux exemples pour Pompéi) ; le graveur renforce alors l'élément constrictif, alors qu'avec *cx* c'est l'élément occlusif qui est privilégié<sup>23</sup>.
- \* groupe *nct* : attesté seulement dans le nom, au datif, *Sancto* Schlemaire L 38 l. 3, et dans le substantif, ici au datif pluriel, *defunctis* Caspar 41 l. 5, le groupe possède sa graphie « historique » et ne renseigne donc pas sur son évolution phonétique<sup>24</sup>.
  - le *m* final, employé surtout à l'accusatif singulier, est assez généralement noté : sur 9 occurrences, 3 seulement omettent la nasale, [*h*]onorem, devant consonne, Schlemaire L 2 l. 1 (formule stéréotypée), en face de *honore*, devant consonne, Schlemaire D 17 l. 2, *ara*, devant consonne, Schlemaire D 19 l. 3, mais *na(t)alicium*, devant voyelle, l. 3-4, *dedicata*, devant consonne (numérotation VIII) Schlemaire E 32 l. 9. Comme on le sait, la nasale finale est débile en latin, dès l'époque archaïque, le latin notant cependant à l'accusatif un *-m* qui devait avoir une articulation faible<sup>25</sup>. Dans le genre de textes étudiés ici, où la syntaxe est très simple, parce que les phrases ont un contenu presque identique, peu de mots sont usités (*honor*, *memoria*, *dedicatus*) dans un formulaire qui ne varie guère. Il est difficile d'en déduire l'articulation exacte de la nasale, mais il est vraisemblable qu'en pays médiomatrique, elle ne devait pas différer de l'articulation des autres régions latines ou latinisées.

22 Il y a un exemple chez HAMMOUD, n° 19, l. 2-3 *Maxsimi[nus]*.

23 Cf. CARTON, 1972, p. 101-104, avec de nombreux exemples.

24 Dans une partie de la Romania, dont le français, la gutturale notée par *c* a mouillé la nasale, cf. JOLY (G.), *Précis de phonétique historique du français*. Paris : A. Colin, 1995, 255 p. ; p. 214.

25 Cf. MONTEIL, 1970, p. 76, et, pour Pompéi, VÄÄNÄNEN, 1966, p. 71-77, avec liste des nombreuses occurrences du phénomène en toutes positions.

- pour l’aspiration, il faut distinguer entre l’aspiration latine ancienne et les occlusives aspirées grecques :
- \* le latin avait connu une fricative vélaire sourde, rapidement devenue une « aspiration » qui avait disparu de la prononciation et que, seule, la tradition graphique maintenait, *hi, heredes, honorem* Schlemaire I 2 A 6, D 23 l. 7 et D 21 A 1, deux substantifs voulus par le contexte<sup>26</sup>. Les inscriptions révèlent toutefois une confusion dans le nom *Heius* Caspar 6 l. 4, transcrit aussi *Eius* Caspar 20 l. 4 et une aspiration fautive dans l’anthroponyme grec *Heutychia* Schlemaire 11 l. 2. Comme il a été dit dans l’introduction, il n’est pas toujours aisé d’établir nettement l’origine linguistique des anthroponymes : ainsi *Helviae* Schlemaire D 7 l. 3 renvoie à un anthroponyme latin bien attesté (Cicéron, *De oratore*, 2, 266), qui a pu rencontrer un terme indigène *elvo* (cf. Jouin, p. 80).
- \* les occlusives aspirées grecques, peu nombreuses dans le corpus<sup>27</sup>, sont transcrites soit avec la graphie historique (*Tha[ll]asio* Caspar 38 l. 2, *Philtatenis* Schlemaire H 49 l. 4, *Eustachio* Schlemaire L 36 l. 3) soit avec la graphie de l’époque, qui atteste le passage à un son constrictif (*Delficus* Schlemaire D 13 l. 5). Le latin, qui, avant de subir l’influence grecque, ne possédait pas d’occlusives aspirées, a transcrit ces phonèmes par le signe de l’occlusive suivi du signe de l’aspiration. Les langues celtiques ne possédaient pas non plus d’occlusives aspirées (cf. Carton p. 122), donc les exemples du corpus révèlent un simple mécanisme graphique, parfois maladroit (*Crhysopaes* Schlemaire L 41 l. 8 = *Chrysopaes*) ou une graphie inverse, *Cathirig(ius)* Schlemaire D 13 l. 5 (= *Caturigius*), anthroponyme suivi du cognomen *Delficus*, cf. *supra*. Doit-on lire l’anthroponyme féminin *Euta* Schlemaire S 7 l. 2 comme l’avatar du grec ΕΥΤΕΧΑ avec non-notation de l’aspiration, cf. *supra* ? Il s’agit d’un hapax, d’origine indéterminée, pour lequel la prudence est de mise<sup>28</sup>.

26 L’expression *In honore(m) Domus Diuinae* Schlemaire D 17 permet de dater l’inscription entre le début du II<sup>e</sup> siècle et le début du IV<sup>e</sup> siècle, cf. HAMMOUD, p. 66.

27 La population médiomatrique de Metz avait, en effet, peu d’occasions de recourir des noms grecs, qui pouvaient venir d’affranchis, cf. pour les Leuques, peuple non loin des Médiomatrices, PONCIN (M.-D.), *L’Onomastique dans la cité des Leuques*. Université Nancy 2, 1973 ; p. 121 (l’ouvrage sera cité Poncin, 1973).

28 Il faut mentionner l’existence d’un phonème gaulois, transcrit par *-th, s, -dd*, dans des noms gaulois, *Carathouni* Caspar 35 l. 3-4, *Carasoun(i)* Schlemaire L 18 l. 3, féminin

## 2. Morphologie <sup>29</sup>

A) Les thèmes en *a*, à côté de formes régulières (datif masculin pluriel *aduenis* Hammoud 73 l. 3), présentent deux caractéristiques :

- certains anthroponymes gaulois masculins sont en *-a* : les exemples sont assez nombreux (datif *Brixæ*, génitif *Cunæ*, *Sacunæ* Schlemaire L 16 l. 3, L 51, H 18). Ils ont été d'abord analysés comme des féminins, ce qui avait fait conclure à une filiation maternelle chez les Gaulois. Cette hypothèse est maintenant abandonnée, ce fait révèle une identité morphologique avec le latin, qui connaît aussi des masculins en *a* (*Nerva*).
- les thèmes en *a* attestent un datif singulier en *-a*, expliqué par une influence soit germanique, soit celtique. Ce trait, qui existe chez les Médiomatriques et les Trévires <sup>30</sup>, a parfois été mis en relation avec le datif singulier en *-o* des thèmes en *o(n)*, cf. *infra*. Il y a deux difficultés pour appréhender ce phénomène, qui phonétiquement ne pose aucun problème (la diphtongue à premier élément long de datif singulier perd cet élément, donc devient une monophthongue, comme en grec attique) : le corpus est trop mince pour permettre de vérifier certaines hypothèses (par exemple confusion avec le locatif) et la comparaison avec d'autres aires dialectales demande beaucoup de prudence <sup>31</sup>. De plus certaines occurrences sont ambiguës : l'inscription *Maia loci filia* Schlemaire M 7 est traduite par « À Maia, fille de locus », mais est-ce la seule traduction possible ? Les textes révèlent quelques exemples de nominatif employé à la place de datif, cf. *infra*. On se contentera donc, pour l'instant, d'enregistrer ces formes, dont la localisation précise est la seule donnée assurée <sup>32</sup>.

---

*Caraddounæ* Schlemaire H 3 l. 2. La nature phonétique exacte de ce phonème a fait couler beaucoup d'encre, cf. JOUIN, p. 49, LAMBINET, p. 32-34.

<sup>29</sup> Elle ne concerne que la flexion nominale, les verbes étant quasi-inexistants dans le corpus.

<sup>30</sup> La liste des occurrences se trouve chez Lambinet, p. 35, 41-42.

<sup>31</sup> On a envisagé une influence du latin de l'Italie, et même une influence grecque (ce qui est peu vraisemblable, quelle que soit l'évolution envisagée), cf. LAMBINET, p. 39-44.

<sup>32</sup> Elles ont été mises en rapport avec des formes attestées en Bretagne et en Narbonnaise, mais une même explication s'applique-t-elle à toutes ces formes ?

- B)** Les thèmes se terminant en *-ius* ont toujours un génitif en *i*, pour les noms latins ou les noms gaulois latinisés (*fili*, *Gissi*, *Movesi*, *Giarni* Schlemaire H 5 l. 3, L 16 l. 4, M 9 l. 2, I 2 B 4). Comme on le sait, le latin standard connaît d'abord une désinence en *-i* : pour ces thèmes, et à la fin du 1<sup>er</sup> siècle, une désinence *ii* : <sup>33</sup>. Plutôt qu'une survivance, la terminaison *i* doit attester de l'évolution de *ii* : en *i*, bref ou long, les textes ne permettent pas de trancher, mais l'opposition de quantité disparaissant progressivement, la désinence est sans doute à interpréter comme valant une brève <sup>34</sup>.
- C)** les thèmes dits athématiques, minoritaires dans le corpus, et attestés surtout dans les anthroponymes, ne s'écartent guère de la norme du latin classique (datif *numini* Hammoud 62 l. 3), sauf pour quelques termes :
- les mots en *is* ont un génitif en *is* (*Iuvenalis* Schlemaire I 5 l. 2). Il y a une seule occurrence d'ablatif en *-i* : *cum basi* (Schlemaire A 3 l. 4). Pour ce terme, emprunté au grec, l'ablatif est, dans les textes littéraires ou épigraphiques, soit en *i* soit en *e*, le latin ayant hésité entre les deux désinences pour les mots en *-is*, génitif *-is* (cf. Monteil, 1970, p. 201).
  - quelques anthroponymes, employés à un cas autre que le nominatif, posent le problème de leur rattachement à une flexion. Ainsi *Caleni* Schlemaire L 27 l. 2 peut être le génitif de *Calenus*, surnom romain, ou le datif de \* *Cale*, transcription du grec *kal*» dont le génitif serait \* *Calenis*. On observera qu'une ville de Campanie (aujourd'hui Calvi) s'appelle *Calenum* (génitif *Caleni*) mais aussi *Calès*, au nominatif et à l'accusatif pluriel ; le toponyme est parfois usité au singulier (accusatif *Calen*), mais la forme du génitif n'est pas encore attestée. Une flexion \* *Cale*, *Calenis* est envisageable, sur le modèle de *Philtatenis* Schlemaire H 49 l. 4, génitif de \* *Philtate*, transcription de *Filt&eth* <sup>35</sup>. Cela revient à étudier le transfert des noms grecs en *h* dans une flexion latine. Les textes n'en procurent qu'une occurrence, l'accusatif

---

33 Cf. MONTEIL, 1970, p. 162.

34 Les thèmes thématiques, bien attestés dans l'anthroponymie, ont une flexion standard, cf. datif masculin pluriel [*Medjimatricis*, HAMMOUD, 73 l. 3.

35 L'anthroponyme, au génitif, *Cingetis* Schlemaire D 34 l. 3, issu du gaulois *cing* « guerrier » ne rentre pas dans cette catégorie ; il faudrait pouvoir le replacer dans la morphologie du gaulois, ce qu'il m'est impossible de faire.

*porphyriten* Schlemaire A 3 l. 3 : l'adjectif *porfur...thj* est intégré au latin avec un nominatif *porphyrites*, un génitif *porphyritae* et donc un accusatif en *-n*, conforme à la flexion grecque, mais non au latin. Le génitif en *-ae* ramène l'adjectif dans la catégorie des thèmes en *-a*. On a donc affaire ici à une graphie et à une flexion savantes.

- les thèmes en *-o(n)* / *-onis* ont une flexion régulière, génitifs *Capitonis*, *Didomagionis*<sup>36</sup> Schlemaire E 43 l. 7-8, H 38 l. 4-6, *Billicedonis* Caspar 16 l. 1<sup>37</sup>, datif *Apollini* Schlemaire D 33 l. A, B2, E 27 l. 1, E 29 l. 3. Ces dernières formes sont les seules occurrences du datif en *-ini*, qui voisinent avec des formes en *o*, identiques au nominatif, et qui affectent seulement des féminins *Critiando*, *Matuicco*, *[Ne]mauso* Schlemaire H 7 l. 2, H 18 l. 2, E 38 l. 2-3. Ces trois noms sont des hapax, d'origine celtique. Le datif en *o* se rencontre chez les Trévires et les Médiomatruiques, et son influence a été évoquée pour expliquer le datif en *a* des thèmes en *-a*, cf. *supra*.<sup>38</sup>
- une inscription, qui a retenu l'attention de plusieurs érudits, peut être lue ainsi *In Honore(m) Domus Divinae Dis Matrabus Vicani Vici Pacis* Schlemaire D 17 « En l'honneur de la Maison Divine, aux Déesse-Mères, les habitants du quartier de la Paix »<sup>39</sup>. Après *Dis*, il est possible de lire MAIIABVS, qui peut être interprété de trois façons, *Maiibus*, *Maraibus*, *Matrabus*. En effet, le T est souvent réduit à la forme du I et il y a entre le second I et A de la place pour une lettre telle que R. Deux ou trois déesses de la fécondité, de la maternité sont attestées et forment le groupe des Mères, honorées sous les noms de *Matres*, *Matrae*, *Matronae*, *Mairae*<sup>40</sup>. On peut ainsi identifier, sur cette stèle funéraire, les trois femmes voilées que l'on voit dans la niche. Si l'on écarte *Matronae*, il reste trois possibilités : *Matrae*, *Mairae*, *Matres*

36 C'est un hapax, de formation obscure, cf. JOUIN, p. 67.

37 Nom celtique, composé d'un premier élément \* *bili* « agréable » et de l'élément obscur *cedo*, cf. CASPAR, p. 40.

38 Cf. Lambinet (p. 35-45) qui présente les diverses hypothèses, pour finalement conclure très prudemment.

39 La traduction est de R. Schlemaire, c'est moi qui transcris avec des majuscules.

40 Cf. HAMMOUD (p. 65-66), avec résumé des hypothèses et transcription *maiibus*, (p. 65), qui souligne que l'inscription n'est pas particulièrement bien soignée.

posséderaient un datif-ablatif pluriel en *abus*, compromis entre la flexion des thèmes en *-a* et celle des thèmes athématiques <sup>41</sup>.

### 3. Syntaxe

- A)** Le nominatif est parfois employé dans la tournure D.M., qui, habituellement, est suivie du génitif de la personne, *cf. infra*. Deux exemples incontestables sont fournis, entre autres, par *D.M. / Belatullus, Cossi (filius) / Marullina, Bellos* et par *D.M. Reginus Cintug/nati*. Caspar 33 p. 70 et 45 p. 94. Le nominatif indique alors le dédicataire qui est aussi le dédicant. Faut-il y ajouter quelques textes où apparaissent des formes en *-a* analysées comme des datifs, *cf. supra* ? Le texte *Dis Manibus / Euta Maternae* Schlemaire S 7 peut être traduit par « Aux dieux mânes d'Euta fille de Materna », ou « Aux dieux mânes, Euta fille de Materna », Euta étant dédicataire et dédicante, situation assez fréquente dans les inscriptions. En fait, toutes les occurrences d'anthroponymes en *a* peuvent être lues comme des nominatifs. Il est alors assez difficile de décider en faveur de l'une ou l'autre lecture, aucun critère n'étant vraiment opératoire. Quoi qu'il en soit, on est en présence d'un phénomène morphologique ou syntaxique.
- B)** L'emploi du datif, au lieu du génitif, comme complément de D(is) M(anibus), est, en revanche un phénomène syntaxique bien attesté. Si les thèmes en *-a* ne peuvent être sollicités (la désinence *-ae* affectant le génitif et le datif), les thèmes en *-e/o* et les thèmes athématiques montrent l'étendue du phénomène, puisque les exemples de datif l'emportent largement sur ceux du génitif. On se bornera à quelques exemples : *Decosso, Mainno, Decmano, Touto, Sacrobena...uxori* Schlemaire L 30 l. 2, 35 l. 2, 48 l. 3, 52 l. 2, H 23 l. 2-4, *Catiae Carantodiae...coiugi, C(aio) Agisillio Carato* Caspar 44 l. 2. Le remplacement du génitif par le datif est sans doute imputable à la formule *Dis Manibus*, dont le datif a influencé le cas du complément. Les thèmes en *-a*, avec leur unique désinence *ae* (génitif et datif), ont pu jouer un rôle dans ce fait syntaxique, mais il ne faut pas oublier que l'alternance entre le génitif et le datif est ancienne, en particulier avec le datif de possession dans une expression comme *est patri meo domus / est patris mei domus* ou avec

---

41 Pour l'étude des suffixes, *cf.* § 4. onomastique.

n'importe quel verbe (*sese... Caesari ad pedes proiecerunt* César, *Guerre des Gaules* I, 31,2, contre *cum... se ad Caesaris pedes abiecisset* Cicéron, *Ad familiares* 4,4,3)<sup>42</sup>. Le corpus des inscriptions des musées de Metz, bien que modeste<sup>43</sup>, atteste la confusion formelle des cas, qui aboutira à la suppression du système casuel du latin classique, au profit d'un système simple, ne comprenant que le cas-sujet et le cas-régime. Le datif, cas menacé dans la langue latine tardive, se maintient donc dans une formule stéréotypée.

- C) L'accusatif est usité une fois à la place de l'ablatif-locatif pour marquer le temps *defuncti annos XIII* Schlemaire H 61 l. 5-6 « mort à quatorze ans ». Cet exemple unique ne renseigne pas sur l'emploi de l'accusatif et de l'ablatif dans ces textes, à la syntaxe trop rudimentaire pour permettre une étude approfondie<sup>44</sup>. Les seules tournures rencontrées sont des formulaires, dans lesquels, comme on s'y attend, la norme est respectée. On en donnera quelques exemples : *de suo* « à ses frais » Schlemaire L 10 l. 4 (abrégé en D.S. Schlemaire S 2 II 1), *ex voto, pr[o] salute Aureliani, ex iussu, ex optione, ob na(t)alium* Schlemaire D 2 l. 2, M 5 l. 1-2, D 19 l. 4, l. 3-4<sup>45</sup>.
- D) Les règles d'accord sont généralement respectées, l'apposition du sujet se met au nominatif, *vivi posuerunt, viva posuit* Caspar 40 l. 3, 42 l. 3<sup>46</sup>. Un point plus délicat est l'expression de la possession, correctement écrite dans *avunculi eius curaverunt, Firmo Verra mater memoriae eius* Schlemaire M 31 l. 3-5, M 8 l. 1-4. En revanche dans un texte qui mentionne deux défuntés, l'emploi du masculin *eorum* pose problème

42 Cf. ERNOUT (A.) et THOMAS (Fr.), *Syntaxe latine*. Paris : Klincksieck, 2<sup>e</sup> édition, 1964, XX-522 p. ; p. 73.

43 À Pompéi, c'est le génitif qui empiète sur le datif, mais les exemples sont relativement rares, cf. VÄÄNÄNEN, 1966, p. 118.

44 Le génitif indiquant l'âge se rencontre chez Schlemaire H 2 l. 3-4 *filiae annorum XVII*.

45 Les abréviations usuelles sont souvent utilisées, I.H.D.D. = *in honorem Domus Divinae*, V.S.L.M. = *votum solvit libens merito*, I.O.M. = *Iovi Optimi Maximo* Schlemaire D 3 l. 1, D 33 A 6, D 18. A côté de l'abréviation prédominante D.M. = *Diis manibus*, on rencontre une fois l'expression *D.M. Perpet(uae). Secur(itati)* Schlemaire D 7 l. 1-2. Le syntagme final *ponendum curavit* Caspar 35 l. 4-6 est le plus souvent abrégé en P.C. Schlemaire D 11 l. 8, une variante étant *F (aciendum) C (uraverunt)* Schlemaire D 23 l. 6.

46 La formule peut être abrégée, *viv(u)s po[suif]* Caspar 39 l. 5.

*Heius Modestus* -----<sup>47</sup> *memoriae eorum* Caspar 6 l. 4-6 : faute du graveur ? C'est le seul exemple de « faute » syntaxique.

- E) La seule proposition subordonnée attestée dans les textes, à la structure syntaxique très brève, est la proposition relative simple *Catulliano qui vix[it]... et Secundin[o] qui vixit...* Schlemaire D 22 l. 5-7.

#### 4. Onomastique

- A) Le corpus révèle des noms, masculins et féminins<sup>48</sup>, dont l'origine est latine ou celtique, mais parfois peut s'avérer ambiguë :

- certains anthroponymes sont, sans conteste, latins, génitifs *Martialis*, *Quinti*, nominatif *Firma*, génitifs *Aeliolae* (diminutif de *Aelia*), *Luliae* Schlemaire H 41 l. 4, H 48 l. 3-4, H 35 l. 5, H 14 l. 2, L 4 l. 2. Cependant ils ne constituent pas la majorité des exemples, il s'en faut de beaucoup.
- les noms gaulois (ou d'origine celtique) sont nombreux et facilement reconnaissables, certains d'entre eux étant communs aux Médiomatriques et aux Leuques<sup>49</sup>, datifs féminins *Siore*, *Carantodie*, nominatif *Dercoiedus*<sup>50</sup>, génitif *Carantilli* Schlemaire E 15 l. 1, H 5 l. 2, I 2 D 4-5<sup>51</sup>, E 17 l. 2<sup>52</sup>.
- les faits ne sont pas toujours aussi simples, car dans un grand nombre de cas, une double origine, latine et celtique, peut être avancée. Ainsi les noms où l'élément *caro* apparaît comme premier élément de composé ou de dérivé ou comme second élément peuvent être sentis comme des noms latins mais tout autant

47 Texte mutilé, qui n'empêche pas la compréhension de la phrase, et qui doit nommer le second dédicant.

48 Rares sont les individus possédant les *tria nomina*. L'usage des *duo nomina* (*nomen, cognomen*) est un des éléments de datation de ces textes, cf. CASPAR, p. 126.

49 Cf. PONCIN, 1973, p. 120-122.

50 Ce nom est formé du radical indo-européen \* *derk* « regarder », comme le verbe grec *dōrkōmai*, cf. PONCIN, 1973, p. 28.

51 Le texte Schlemaire I 2, base de colonne votive, contient, sur les quatre faces du bloc, des listes de noms gaulois pour la plupart ; il est donc d'un grand intérêt pour l'onomastique gauloise.

52 On trouvera la liste de ces noms chez Jouin (1972).



d'origine celtique ; le génitif *Andecari* (Schlemaire H 56 l. 3) est formé d'un préfixe gaulois d'intensité et d'un élément qui peut être analysé comme latin (adjectif *carus*) mais aussi celtique, avec même sens qu'en latin. Tous les anthroponymes, masculins et féminins, commençant par *Car* ont ainsi chance d'être celtiques (*Carilla / Carillus, Carantilla / Carantillus, Carantodius / Carantodia, Caratulla*). On peut en dire autant pour plusieurs radicaux, bien attestés en latin et pour lesquels il y a doute quant à leur origine<sup>53</sup>. Trois exemples suffiront à souligner la difficulté d'une analyse linguistique. L'anthroponyme, au génitif, *[C]atullae* Schlemaire S 5 l. 2, semble le correspondant féminin du latin *Catullus*, mais il existe un radical celtique \**catu* « combat » ; dont ce nom serait un dérivé, avec suffixe *ullus*, cf. *infra*. *Marcus Caspar* 43 l. 3 est un *praenomen* très usité en latin, ici employé comme nom<sup>54</sup>, qui a pu rencontrer le radical celtique \**marco* « cheval »<sup>55</sup>. *Sacer Caspar* 40 l. 2 (génitif *Sacri* Schlemaire H 53 l. 2) fait penser à l'adjectif et au surnom romain, mais il existe, dans les langues celtiques, un thème \**sakro* « vilain ». L'anthroponyme féminin, au génitif, *Sacrobena* Schlemaire H 23 l. 2, atteste peut-être le même thème comme premier élément, le second élément étant le nom indo-européen de la « femme » \**g<sup>W</sup>ona* :<sup>56</sup>.

**B)** Ces anthroponymes, très variés<sup>57</sup>, sont souvent formés à l'aide de suffixes, pour lesquels existe la même ambiguïté que pour les noms<sup>58</sup>.

---

53 Quelques noms sont susceptibles d'être grecs, ainsi *Taurus* Schlemaire H 1 l. 4 est rapproché, bien sûr, du latin *taurus*, mais l'ethnique *Tauri* désigne les habitants de la Tauride, en Chersonèse Taurique ; on aurait affaire à un ancien esclave grec ou à un citoyen grec venu dans l'est de la Gaule, cf. PONCIN, 1973, p. 95-96.

54 Mais il est employé 4 fois comme *praenomen* dans les inscriptions de l'îlot Saint-Jacques (CASPAR, 15, 30, 41,48) et une fois comme nom unique dans les textes découverts avant 1974 (Schlemaire H 13 l. 3).

55 Cf. PONCIN, 1973, p. 79, (avec récapitulatif des occurrences), CASPAR, p. 99 et JOUIN, p. 94-95.

56 Cf. PONCIN, 1973, p. 40, et, pour la discussion sur l'étymologie de ce mot, CHANTRAINE (P.), *Dictionnaire étymologique de la langue grecque*. Paris : Klincksieck, 1968, s.v. *gun*».

57 Ce sont souvent des composés sur une même base, cf. *supra* les noms en *Car*.

58 Ceci explique pourquoi les suffixes ne sont pas étudiés dans la partie consacrée à la morphologie.

En effet, un suffixe, qui à première vue, est latin, se rencontre avec un suffixe celtique, d'où plusieurs cas de figure possibles :

- le thème et le suffixe sont latins, dans les datifs masculin *Primano* Schlemaire L 31 l. 3, féminin *Severine* Caspar 20 l. 2.
- le thème est celtique, le suffixe est latin, sans doute dans le génitif *Boudilli* Schlemaire D 11 l. 5-6, le thème celtique \* *boud* signifie « la victoire ».
- le thème et le suffixe sont celtiques ; le génitif *Accedonis* Schlemaire H 26 l. 3-4 est formé d'un thème gaulois au sens indéterminé et du suffixe gaulois *edo(n)*, cf. Jouin 1972 p. 27. On citera encore le génitif *Billicedonis* Caspar 16 l. 2, qui serait composé d'un élément gaulois *bili* « agréable », « bon » et de l'élément *-cedo*, à décomposer en *cedo*, cf. Caspar p. 40. De toute façon il y a de fortes chances pour que le nom soit composé d'éléments étrangers au latin<sup>59</sup>. Le nom, orthographié de différentes manières, génitif *Carathouni* Caspar 35 l. 3-4 est composé d'un thème celtique (sens ?) et du suffixe gaulois *ounus*. Enfin l'anthroponyme, au génitif, *Tippausi* Schlemaire H 57 l. 2 est un hapax, formé avec le suffixe gaulois *ausus*<sup>60</sup>.
- les noms peuvent être analysés comme latins ou gaulois : c'est la situation la plus fréquente. Comme on l'a vu, cf. *supra*, beaucoup de radicaux se retrouvent aussi bien en latin qu'en gaulois. Il semble en être de même pour les suffixes, les préfixes étant très rares : on citera le génitif féminin *Atepae* Schlemaire D 6 l. 4, l'anthroponyme est formé de *ate* intensif et du thème du « cheval » (Jouin, 1972, p. 33). Il suffira de fournir un petit échantillon de ces anthroponymes d'analyse complexe : *Belatullus* Caspar 33 l. 2 est analysé de deux façons, soit comme un composé du celtique *belatu* « mort » et du

---

59 Dans l'état actuel des connaissances du gaulois, il ne semble pas y avoir de noms composés d'un thème latin et d'un suffixe celtique. Dans un processus de romanisation, il faut s'attendre à ce que le suffixe soit souvent latin, même si la base est celtique.

60 Cf. JOUIN, 1972, p. 125. Un autre nom de personne semble formé sur ce modèle, *Tittausus* Schlemaire L 42 l. 3, sans étymologie pour le radical. Ces deux noms manifestent la tendance du gaulois à employer des consonnes géminées, cf. note suivante.

suffixe de diminutif latin ou celtique *ul(l)us*<sup>61</sup>, mais il existe un adjectif *belatulus*, dérivé de *bellus* « joli ». L'hésitation est de mise pour le nominatif *Tauricus* Schlemaire H 23 l. 3, que l'on est tenté de rapprocher de l'adjectif latin *tauricus*, mais qui peut être composé d'un thème celtique signifiant « taureau » et du suffixe *ico* latin et celtique. Une très grande partie du matériel onomastique reste ainsi d'étymologie incertaine, il y a aussi des hapax (le datif *Bloturigi* Schlemaire H 28 l. 2-3 renvoie à un Bloturix non attesté jusqu'à présent), et il est préférable de les manier avec précaution<sup>62</sup>. Ce qui est sûr, c'est que les noms gaulois ont subsisté longtemps et que la romanisation des anthroponymes est un des éléments de la datation des textes, ainsi que du statut des personnes qui les portent (*cf.* Caspar, p. 120 ; Hammoud, p. 190-195).

## Conclusion

- plusieurs indices (*duo nomina* ou *tria nomina*, anthroponymes, divinités invoquées) renseignent sur les populations qui ont recours à l'écrit et sur la datation des textes<sup>63</sup>. On peut conclure que la majorité des textes ont été écrits entre le II<sup>e</sup> siècle et le IV<sup>e</sup> siècle.
- la romanisation, bien perceptible dans les formules officielles, est plus difficile à cerner dans l'anthroponymie, domaine où se réfugient les substrats (gaulois, en l'occurrence) et ouvert aux influences extérieures (grecque, par exemple).
- le corpus des inscriptions de Metz, pour modeste qu'il soit par les dimensions des textes, renseigne sur la situation linguistique des scripteurs (surtout sur la phonétique), qui ne présente pas de grands écarts par rapport aux normes des I<sup>er</sup>-II<sup>e</sup>-III<sup>e</sup> siècles ap. J.-C.

---

61 Pour la gémination consonantique dans les noms gaulois, *cf.* 1 B.

62 Pour les anthroponymes, on se reportera bien sûr à Jouin (1972), mais aussi à Poncin (1973) qui, traitant des noms chez les Leuques, rend compte de beaucoup de noms des Médiomatriques, qui sont communs.

63 On se reportera à Hammoud (p. 196-200) pour l'étude des critères de datation concernant les stèles votives des Médiomatriques et leurs limites (aucun critère n'est totalement fiable). Ces critères de datation s'appliquent aussi aux autres types de textes, ceux qui sont étudiés par R. Schlemaire et V. Caspar.



# SÉANCE PÉDAGOGIQUE





**INTERVENTION D'HÉLÈNE FRANGOULIS (MEMBRE DU BUREAU DE LA  
CNARELA, CHARGÉE DES RELATIONS AVEC L'UNIVERSITÉ)  
AU NOM DE LA CNARELA**

Avant de dresser un bilan des actions de la CNARELA et de présenter les perspectives à venir, je voudrais au nom de la CNARELA remercier l'APLAES pour son invitation à ce congrès.

En 2006-2007, nos actions ont d'abord porté sur les problèmes de maintien du latin et du grec dans de nombreux lycées et collèges. Dans plusieurs académies (Bordeaux, Besançon, Aix-Marseille, Toulouse, Créteil, Rennes, Strasbourg et Rouen), les menaces se sont en effet multipliées pour la rentrée 2007-2008 : fermetures de section de latin et de grec, non remplacement de professeurs de Lettres classiques partant à la retraite ou transformation de leurs postes en postes de Lettres modernes. Les rectorats et les chefs d'établissements ayant tendance à oublier que les professeurs de Lettres classiques sont formés pour enseigner aussi bien le français que le latin et le grec, ceux-ci deviennent de plus en plus des professeurs itinérants, qui n'enseignent que les langues anciennes et doivent partager leur service entre plusieurs établissements. La situation est d'autant plus inacceptable que la demande reste forte pour le latin et le grec et que les effectifs d'élèves sont stables : environ 512 000 latinistes et 35 500 hellénistes dans les collèges et les lycées. Notre action auprès des rectorats a permis de résoudre certaines situations locales mais de graves menaces continuent à peser sur de nombreux établissements. Nous continuerons donc à suivre de très près l'évolution de la situation.

Par ailleurs, la CNARELA a participé cette année aux consultations sur la réforme des programmes de latin et de grec de 2<sup>de</sup>, 1<sup>ère</sup> et Terminale, qui sera effective, suivant les classes, en 2008-2009 et 2009-2010. Notre attention se porte maintenant sur les projets de réforme de la filière littéraire : pour aider à la revalorisation de cette filière et permettre une cohérence avec la réforme de l'hypokhâgne, nous préconisons l'intégration d'une langue ancienne obligatoire dans le tronc commun. Enfin, en collège, les

langues anciennes pourraient être menacées par l'obligation de l'option « découverte professionnelle » en 3<sup>ème</sup> et de la LV2 en 5<sup>ème</sup>, si ces projets venaient à se concrétiser.

Tels sont les sujets que nous tenons à aborder avec le nouveau ministre de l'Éducation nationale, M. Xavier Darcos. Une demande d'audience vient d'être envoyée en ce sens par la CNARELA et d'autres associations dont l'APLAES.





**INTERVENTION DE JEAN-PIERRE LEVET, PRÉSIDENT DE LA 8<sup>ÈME</sup> SECTION DU  
CNU ET REPRÉSENTANT D'*EUROSOPHIA* ET D'*AFROSOPHIA***

Après avoir remercié la présidente de son invitation à prendre la parole, Jean-Pierre Levet précise qu'il interviendra d'abord en tant que président de la 8<sup>ème</sup> section du CNU, puis comme représentant d'Eurosophia et, au nom de son ami le Pr Grékou, d'Afrosophia.

Les statistiques des trois dernières années concernant l'inscription sur les listes de qualification sont, chiffres à l'appui, claires et significatives.

Les qualifiés pour les fonctions de PR sont en nombre suffisant pour que soient pourvus en théorie sans difficulté les postes vacants, aussi bien en grec qu'en latin.

La pénurie de candidats constatée cette année chez les PR ne s'explique donc pas par un hypothétique malthusianisme du CNU. Les causes de cet état de fait sont ailleurs. Peut-être, pour tenter d'en découvrir la raison, faut-il s'interroger sur l'âge des MC qui obtiennent leur HDR. Certains d'entre eux hésitent sans doute à se lancer dans l'aventure d'un changement d'université qui leur poserait de sérieux problèmes familiaux : emploi du conjoint, études des enfants, recherche d'un logement etc. Les MC titulaires de l'HDR, d'autre part, sont appelés à exercer sur place des tâches intéressantes (directions de thèse, responsabilités administratives au sein d'équipes etc.), peu différentes de celles des PR, dont, on le déploiera, les promotions d'une classe à l'autre sont beaucoup trop rares et exigent une patience parfois très longue.

Les docteurs qualifiés pour devenir MC sont fort nombreux. Le rapport entre leur nombre et celui des postes dont la vacance est publiée au J.O. donne le vertige, puisqu'il avoisine annuellement 10 pour 1.

De trop nombreux jeunes docteurs, très brillants et parfaitement compétents, se voient ainsi condamnés à une attente décourageante, qui peut durer plusieurs années et conduire à solliciter un renouvellement de l'inscription sur la liste de qualification, après plusieurs tours de France des universités infructueux.

On ne voit malheureusement pas comment la situation pourrait s'améliorer dans l'immédiat étant donné la petitesse de nos effectifs d'étudiants en L. Il y a là, pour un ancien président de l'APLAES actuellement président de la section du CNU, un véritable drame, profondément ressenti comme tel.

À cela s'ajoute la conscience de l'existence d'un véritable gâchis de talents, d'un épouvantable gâchis pour l'éducation nationale, pour l'enseignement supérieur et la recherche, puisque la plupart de ces jeunes diplômés qualifiés doivent travailler dans des collèges ou des lycées dans lesquels on ne leur confiera même peut-être pas un seul cours de langues classiques, alors qu'ils auront consacré tant d'énergie et d'intelligence à les étudier et à mener de savantes recherches les concernant !

Pour ce qui est des soutenances de thèse ou d'HDR, il convient de rappeler qu'il ne faut pas attendre pour les organiser le dernier moment, la date ultime fixée par l'arrêté ministériel annuel qui présente le calendrier de la procédure de qualification. Ce dernier doit être scrupuleusement respecté, tout retard se révélant impitoyablement éliminatoire.

La réglementation actuelle exige des candidats MC qu'ils fournissent trois documents scientifiques. Si la présence de la thèse dans le dossier n'est pas juridiquement obligatoire, elle est éminemment souhaitable, les rapporteurs du CNU désirant fort légitimement se composer une opinion personnelle sur la qualité de la thèse elle-même, sans être contraints d'adopter par nécessité le jugement des membres du jury tel qu'il est consigné dans le rapport de soutenance.

À ce propos, on doit rappeler aux collègues qui sont appelés à examiner une thèse qu'ils sont invités à rédiger leur part du rapport le plus rapidement possible, puisque ce dernier constituera, quelles que soient les circonstances, une pièce majeure du dossier de qualification.

En résumé, on ne peut que se réjouir de la qualité souvent remarquable de la plupart des travaux soumis à l'appréciation du CNU. Ce qui, en revanche, se révèle plus que préoccupant est représenté par la pénurie de postes offerts. Cette année encore, à la suite de départs à la retraite, on a déploré plusieurs suppressions. Elles sont à imputer non pas à l'administration centrale, mais aux universités elles-mêmes, qui procèdent à des redéploiements au profit de disciplines attirant des étudiants beaucoup plus nombreux que les nôtres.

Une grande réforme de l'université est annoncée. Il faut espérer qu'une autonomie renforcée n'accroîtra pas le nombre des transferts dont nous sommes victimes et que les représentants de nos disciplines dans le futur CNU pourront conserver une totale maîtrise de l'évaluation des travaux de recherche entrant dans le champ des langues et littératures anciennes.

Dans le même esprit, on doit souhaiter que l'évaluation des équipes par l'AERES soit faite majoritairement par des spécialistes des disciplines concernées. Aucun texte réglementaire d'application de la loi sur la recherche ne précise les conditions dans lesquelles les présidents de section du CNU seront appelés à contribuer à la désignation des experts. Mme Jacqueline Heinen, présidente de la CP-CNU, a lancé, avec l'aval du Ministère, une campagne de recrutement en invitant les présidents de section à lui transmettre des fiches de candidature remplies par les collègues intéressés. Voici le modèle de cette fiche, je le confie à notre présidente pour diffusion. Je transmettrai les candidatures de tous ceux d'entre vous qui me demanderont de le faire. Je ne sais évidemment pas qui examinera ces fiches et procédera à une sélection. Ces documents doivent parvenir à l'AERES et à la CP-CNU avant le 17 juin, dans l'état actuel de mes informations.

Pour ce qui est des carrières, on adoptera la même position : leur gestion doit continuer à relever de la compétence de nos représentants. On déplorera que les critères arithmétiques retenus par le ministère indistinctement pour l'ensemble du CNU ne permettent de mettre à la disposition de la 8<sup>ème</sup> section qu'un nombre excessivement faible, voire dérisoire, de promotions : une seule promotion, par exemple, était possible cette année pour le passage de la classe 1 des PR au premier échelon de la CE. Aucune promotion par passage au second échelon de la CE n'était permise. Aux deux niveaux pourtant étaient candidats de nombreux collègues qui sont d'éminents savants reconnus comme tels dans le monde entier.

Sur ce point-là aussi, un président de section du CNU ne peut être qu'attristé par ce qu'il faut bien ne pas hésiter à considérer comme une situation particulièrement injuste.

Mais que faudrait-il donc faire non seulement pour défendre, mais encore pour promouvoir nos études, afin que les jeunes qualifiés puissent obtenir une juste récompense de leurs mérites ?

Je demeure persuadé que c'est en faisant comprendre aux responsables politiques de notre pays et à ceux de l'Europe que c'est en engageant

nos études dans un enseignement, à créer et à développer, portant sur les fondements de la culture européenne – et aussi de la culture euro-méditerranéenne, car il est effectivement opportun de « reconstruire Carthage » – que l'on pourra leur donner la place qui leur revient de droit dans l'enseignement secondaire, au service d'une formation intellectuelle et culturelle bien conçue des jeunes citoyens de l'Europe.

L'action d'*Eurosophia* est tout entière consacrée à la diffusion de ce message vital. Malheureusement, cette année encore, l'association européenne a dû se contenter d'un rôle plus défensif qu'offensif. Elle est intervenue dans tous les pays où son aide a été sollicitée pour la défense de nos études, partout menacées à court ou à moyen terme.

Nous attendons le moment opportun pour renouveler la demande de statut participatif (on disait auparavant consultatif) auprès du Conseil de l'Europe.

*Afrosophia* affronte une situation encore plus dramatique que celle que nous connaissons, mais elle demeure active. Il m'est agréable de porter à la connaissance de notre assemblée le courage avec lequel le Pr Grékou, membre de notre Bureau, et quelques-uns de ses collègues de l'Université de Bouaké, en proie à des difficultés que l'on peut imaginer sans peine, ont créé à Abidjan une revue de Littératures, Langues et Sciences Humaines, qui accorde une belle place à nos études. Elle a pour titre *Lettres d'Ivoire*. Le premier numéro est sorti en février 2006. Bien qu'ils disposent de peu de moyens, nos collègues africains ont un grand enthousiasme. Ils méritent d'être soutenus. On peut leur faire parvenir des courriels à l'adresse suivante : [lettresdivoire@yahoo.fr](mailto:lettresdivoire@yahoo.fr).

L'ardeur des ces collègues lointains, qui sont si proches de nous, l'excellence reconnue des travaux de beaucoup de nos jeunes docteurs, le rayonnement de maîtres, nos collègues, qui publient inlassablement nombre d'études remarquables, alors qu'ils attendent parfois depuis bien longtemps, sans se décourager, des promotions amplement méritées, sont de nature, malgré la dureté des temps, à stimuler notre inébranlable volonté de continuer à œuvrer pour que tout ce qu'il est possible de faire en faveur de nos études soit fait, afin qu'elles échappent aux périls qu'elles affrontent depuis plusieurs décennies – l'APLAES a désormais quarante ans, quarante années de luttes incessantes – et à ceux, peut-être plus redoutables encore, qui les menacent.



**INTERVENTION D'ALAIN BILLAULT AU NOM DE L'ASSOCIATION POUR  
L'ENCOURAGEMENT DES ÉTUDES GRECQUES EN FRANCE**

Madame Catherine Dobias-Lalou, Présidente de l'Association pour l'Encouragement des Études Grecques en France, ne pouvait participer au congrès de Metz en raison d'engagements antérieurs. Elle m'a chargé de vous exprimer ses regrets et ses vœux pour le succès de cette manifestation. Elle tient aussi à réaffirmer la solidarité de l'Association qu'elle préside avec l'APLAES. Les deux associations doivent continuer à œuvrer ensemble pour maintenir et pour développer la présence des langues anciennes dans l'enseignement supérieur, aussi bien dans toutes les formations où elle est nécessaire que dans le domaine de la recherche.





## INTERVENTION DE PAUL DEMONT, PRÉSIDENT DE L'ASSOCIATION SEL

Je vous remercie d'accueillir l'association SEL à notre congrès. Je ne parlerai aujourd'hui, et très brièvement, car d'autres en ont déjà parlé ou en parleront, que de deux aspects qui concernent la nouveauté la plus importante, à mon avis, de cette année : la réforme des classes préparatoires littéraires, désormais publiée au Journal Officiel.

Je vous ai entretenu les années précédentes de l'évolution des travaux de la commission réunie autour des langues anciennes par l'Inspection générale et les Écoles normales supérieures. Ce qui cette année a tout changé, c'est l'insertion de ces travaux dans le cadre d'une refonte générale de l'hypokhâgne « indéterminée ». C'est ce qui a permis l'aboutissement du dossier, par la mise en valeur d'un aspect essentiel : le point de vue de l'égalité des chances. C'est aussi ce qui a entraîné, dans les dernières semaines précédant la publication de la réforme, et notamment pendant les vacances de printemps, des turbulences et des soucis dont j'ai informé l'APLAES, tenant à l'irruption de la LVb dans le socle de l'hypokhâgne indéterminée. La LVb n'est bien sûr pas une mauvaise chose, et c'est même une excellente chose pour la défense des langues européennes. Mais le volume horaire devenait tel qu'il interdisait aux optionnaires à option lourde de suivre cette option, et dans notre cas, de faire à la fois du latin et du grec. Le texte publié corrige ce risque en permettant aux élèves de renoncer, dans ce cas, à la LVb avant la fin du premier trimestre.

Le second aspect concerne la réforme de l'enseignement des langues anciennes. Cette réforme peut susciter des réserves, bien sûr, parmi nous ; mais elle peut aussi susciter des jalousies et des réactions en dehors de nous. Il nous faut, me semble-t-il, éviter deux écueils opposés. D'un côté, il doit être clair que nous n'avons pas de volonté impérialiste. Nous souhaitons seulement ouvrir à tous les étudiants littéraires qui choisissent une classe préparatoire un accès au patrimoine culturel global de l'antiquité grecque et latine et à la pratique de l'une de ses langues, le grec ou le latin. Et cela, parce que c'est utile pour leurs études littéraires ultérieures, quelles qu'elles soient. Il nous faut absolument convaincre nos collègues des autres disciplines de cette orientation ouverte, et non fermée. Évitions toute parole qui risquerait d'être mal interprétée. De l'autre, il nous faut préserver

une filière Lettres classiques solide, avec grec et latin à un bon niveau, tout en acceptant qu'une partie de l'enseignement ne soit plus orientée exclusivement dans cette perspective. J'emploie un « nous » qui pourrait laisser croire que je suis professeur d'hypokhâgne, mais ce n'est pas sans raison : l'université a déjà, assez souvent, entamé une évolution similaire, qu'il faudra poursuivre.

Voilà ce que je voulais vous dire, mais que vous connaissez déjà. J'ajoute un dernier mot : les circonstances démographiques et la réforme du régime des retraites mettent à mal nos concours de recrutement. Il faut absolument que les autorités qui nous gouvernent soient conscientes de l'effet dévastateur des baisses brutales des postes aux concours sur l'ensemble de l'université, et sur la formation des futurs professeurs.





**INTERVENTION DE PATRICK VOISIN (APPLS / ASSOCIATION DES PROFESSEURS DE PREMIÈRE ET DE LETTRES SUPÉRIEURES)**

Madame la Présidente,

Cher(e)s Collègues,

Je souhaite tout d'abord faire un rapide état des lieux pour les CPGE littéraires et l'évolution que va y connaître l'enseignement des langues anciennes, sans pour autant recouper le propos de Paul Demont ; puis je vous lirai un message d'amitié de Madame Françoise Carmignani, Présidente de l'APPLS nouvellement élue.

**État des lieux**

Au bout de cinq années de réflexion et d'efforts, le processus piloté par l'Inspection générale, et plus particulièrement par Monsieur Claude Boichot, chargé de mission, dans le cadre d'une concertation large incluant les associations de classes préparatoires ou de spécialistes, des professeurs représentant l'enseignement supérieur et les classes préparatoires ainsi que les ENS (Ulm et Lyon), a conduit à la signature de textes définitifs qui modifient le statut et la pédagogie des classes préparatoires – en particulier littéraires. Tout tient en un décret, relatif à l'organisation et au fonctionnement des CPGE par rapport au LMD, et en trois arrêtés que je vais détailler ; la procédure des signatures ministérielles a pris un certain temps, mais le 3 mai 2007 tout était bouclé.

*Le décret n° 2007-692 du 3 mai 2007*

Il stipule en particulier que

A/ les CPGE intègrent le LMD européen, préparent notamment aux concours d'accès aux grandes écoles et s'inscrivent dans les études qui mènent au grade de licence :

Texte lu (article 2) :

*« Les classes préparatoires aux grandes écoles établies dans les lycées dispensent des formations de l'enseignement supérieur qui s'inscrivent, dans le cadre de l'architecture européenne des études définie par l'article D. 123-13 du code de l'éducation et fondée principalement sur les trois grades de licence, master et doctorat, au sein des études conduisant au grade de licence.*

*Elles forment les étudiants pour les différents secteurs économiques, l'enseignement, la recherche, l'administration et la défense en les préparant notamment aux concours d'accès aux grandes écoles.*

*À ce titre, la formation dispensée dans ces classes a pour objet de donner aux étudiants une compréhension approfondie des disciplines enseignées et une appréhension de leurs caractéristiques générales. Elle prend en compte leurs évolutions, leurs applications et la préparation à des démarches de recherche. Elle est définie par des programmes nationaux. »*

B/ le chef d'établissement de la structure CPGE, en accord avec l'équipe pédagogique, délivre au bout d'un an ou de deux ans une grille d'attestation descriptive du parcours de formation suivi par l'étudiant (60 ou 120 ECTS) :

Texte lu (article 7) :

*« Sur proposition de la commission d'admission et d'évaluation prévue à l'article 7 siégeant au titre de l'évaluation, le chef d'établissement délivre aux étudiants des classes préparatoires mentionnées à l'article 3 ci-dessus, à l'issue de chaque année d'études, une attestation descriptive du parcours de formation suivi par l'étudiant.*

*Pour les étudiants des classes préparatoires organisées en deux ans, cette attestation, établie sur la base d'une grille nationale de référence, porte, en fin de cursus, sur l'ensemble du parcours de deux ans. Elle mentionne pour chaque élément constitutif du parcours de formation correspondant à des acquisitions attestées de connaissances et d'aptitudes une valeur définie en crédits européens dans la limite de 60 crédits pour la première année d'études et de 120 crédits pour le parcours de formation complet en classe préparatoire. »*

C/ la poursuite d'études des étudiants des classes préparatoires à l'Université est définie par des conventions de coopération pédagogique et des commissions associant professeurs des CPGE et universitaires, pour validation des ECTS :

Texte lu (article 8) :

*« L'entrée par concours dans un établissement figurant sur une liste fixée par arrêté emporte la validation par l'établissement de 60 crédits lorsque le concours a lieu à l'issue de la première année et de 120 lorsqu'il a lieu à l'issue d'un parcours complet.*

*En vue de faciliter la poursuite d'études des étudiants des classes préparatoires aux grandes écoles qui souhaitent accéder à une formation supérieure dispensée par un autre type d'établissement, des conventions de coopération pédagogique sont passées entre lycées et établissements de poursuite d'études, français ou étrangers. Ces conventions précisent notamment, en fonction du type d'études envisagées par l'étudiant et de la cohérence de son parcours de formation, les modalités de validation, par l'établissement d'accueil, des parcours et des crédits mentionnés dans l'attestation descriptive prévue à l'article 8. Elles prévoient, pour l'examen des dossiers individuels, l'organisation de commissions associant des représentants du lycée et de l'établissement d'accueil, présidées par un enseignant-chercheur désigné par le chef de l'établissement d'enseignement supérieur. »*

*L'arrêté du 2 mai paru au J.O n° 108 du 10 mai 2007*

Il crée, à compter de la session 2009, une banque d'épreuves littéraires (BEL) communes aux concours d'admission à la section des lettres de l'ENS (Ulm Paris) et de l'ENS de Fontenay – Saint-Cloud (Lyon LSH) :

Texte lu (article 1) :

*« Cette banque assure l'organisation commune des épreuves d'admission dans les disciplines suivantes : philosophie, histoire, langues vivantes étrangères. Ces épreuves font l'objet d'un jury commun.*

*La nature des épreuves communes, leurs durées et leurs coefficients sont précisés par les arrêtés fixant les conditions d'admission des élèves*

*ainsi que les programmes spécifiques aux concours de chacune des écoles. »*

Cet arrêté a été doublé d'une circulaire adressée aux rectrices et aux recteurs d'académie ainsi qu'aux chefs d'établissement (n° 2007-102 du 2-5-2007), tout aussi importante, expliquant la nécessité d'ouverture des classes préparatoires littéraires et faisant de la BEL la suite logique de l'hypokhâgne non déterminante :

Texte évoqué :

*« La filière littéraire est, dans le système éducatif français, attractive et de grande qualité. Les classes préparatoires aux grandes écoles littéraires offrent, après le baccalauréat, d'excellents parcours de formation à leurs élèves. Bien qu'intéressés par le champ des sciences humaines, sociales et littéraires, nombre d'élèves de classe terminale hésitent parfois à s'y porter candidats.*

*Le mode actuel d'organisation contraint en effet les élèves à opérer dès la première année un choix entre les hypokhâgnes préparant à l'École normale supérieure « Ulm » et à celles préparant à l'École normale supérieure « Lettres et sciences humaines » à Lyon. Ce mode d'organisation s'est révélé, par la précocité même de l'orientation, pénalisant d'un point de vue pédagogique et constitue, par ailleurs, un frein à l'engagement des élèves d'origine modeste dans ce type de parcours.*

*La filière littéraire doit donc dans son ensemble gagner en cohérence et en visibilité, tant pour les élèves eux-mêmes, dans le cadre de l'articulation de ces classes au système universitaire LMD, que pour le monde socio-économique qui attend beaucoup des jeunes issus de cette formation.*

*C'est dans ce contexte que j'ai souhaité qu'un travail en profondeur soit conduit tout au long de l'année 2006 avec les deux écoles normales supérieures (ENS), en y associant les professeurs de classes préparatoires.*

*La réforme des classes préparatoires littéraires, que je vous demande de mettre en œuvre aujourd'hui, a pour objet d'améliorer la lisibilité du dispositif, d'harmoniser les modes de recrutement des ENS et d'élargir les débouchés offerts à la sortie des CPGE littéraires, tout en favorisant l'ouverture sociale.*

*À ce titre, j'ai prévu la mise en place, dès la rentrée 2007, d'une hypokhâgne non déterminante et la constitution, pour la session 2009, d'une banque d'épreuves littéraires communes à plusieurs concours.*

*L'hypokhâgne non déterminante permettra l'accès en seconde année aussi bien à des khâgnes « Ulm » qu'à des khâgnes « LSH ».*

*La banque d'épreuves communes mutualisera les épreuves de philosophie, d'histoire et de langues vivantes comme le sont déjà les épreuves des options artistiques (cinéma-audiovisuel, théâtre, histoire des arts). Même si chacun des concours d'entrée dans les écoles normales supérieures doit garder sa spécificité, la banque d'épreuves permettra d'harmoniser et de simplifier le recrutement des ENS et pourra entraîner l'élargissement des débouchés à d'autres établissements, en particulier l'École nationale des chartes, certains instituts d'études politiques et certaines écoles de commerce.*

*Ces réformes s'accompagnent d'une refonte des programmes de philosophie, d'histoire, de langues et culture de l'antiquité, ainsi que des langues vivantes en hypokhâgne et en khâgne. Elles appellent aussi une harmonisation des horaires d'enseignement pour les disciplines faisant l'objet d'épreuves communes et une mise en cohérence de la durée des épreuves. Celle-ci sera fixée pour la session 2009 à 6 heures dans les trois disciplines prévues.*

*Les hypokhâgnes et les khâgnes, comme les autres classes préparatoires, doivent s'ouvrir davantage que par le passé aux publics moins favorisés. Aussi, la réforme des classes préparatoires littéraires devra-t-elle entraîner un accompagnement pédagogique renforcé permettant un traitement différencié des élèves de première année. À cet égard, je vous demande de réinvestir les moyens qui seront dégagés grâce à la simplification et à l'harmonisation de ce dispositif au service de cet objectif. »*

*L'arrêté du 3 mai paru au J.O. n° 112 du 15 mai 2007 (texte 66)*

*Il définit l'organisation générale des études et des horaires des classes préparatoires littéraires aux grandes écoles, et il précise les nouveaux horaires de l'enseignement de Langues et Culture de l'Antiquité (3 heures) et des modules de spécialités latin et/ou grec (2 heures).*

Comme l'a évoqué Paul Demont, l'enseignement de Langues et Culture de l'Antiquité devient obligatoire dans l'hypokhâgne non déterminante à raison de 3 heures hebdomadaires (1 heure de culture et 2 heures de langue (latin ou grec). Tout élève peut se spécialiser en suivant un module complémentaire de 2 heures en grec ou en latin. Les optionnaires de lettres classiques suivront 9 heures (1 heure de culture + 4 heures de langue latine + 4 heures de langue grecque).

*L'arrêté du 3 mai paru au J.O n° 112 du 15 mai 2007 (texte 69)*

Il définit les objectifs généraux de la formation dans les classes de lettres 1<sup>ère</sup> année ainsi que tous les objectifs de formation dans chaque discipline ; il fixe la première problématique mise au programme des classes préparatoires littéraires pour 2007-2009 : « *Eros, philia, amor, amicitia* » : amour et amitié dans la société, le mythe, la littérature et la philosophie antiques :

Texte concernant les objectifs généraux :

*« Situées entre la classe terminale des lycées et l'entrée dans les écoles normales supérieures (ENS), les autres grandes écoles ou les universités, les classes de lettres première et seconde année constituent un parcours de haut niveau et s'inscrivent dans le cadre de l'architecture européenne des études au sein des études conduisant à la licence.*

*En conformité avec le principe d'interdisciplinarité qui caractérise la formation en classe de lettres première année, les enseignements dans chaque discipline dispensent une formation générale qui ne préjuge pas des parcours ultérieurs des étudiants. La formation dispensée s'enracine dans des connaissances, appelant nécessairement la définition de contenus.*

*Dans la mesure où le programme est fortement corrélé à celui des épreuves des concours d'entrée dans les grandes écoles, les objectifs de formation dans chaque discipline s'ordonnent autour d'exemples de problématiques ou de notions. Si elles définissent un certain nombre d'obligations, les propositions développées dans les annexes II à VII permettent à chaque professeur, qui demeure responsable de son cours, d'exercer pleinement ses responsabilités pédagogiques. »*

Texte concernant l'enseignement de Langues et Culture de l'Antiquité :

*« L'enseignement des langues et culture de l'Antiquité en classe préparatoire de lettres première année a pour objectif de donner accès à un ensemble de références à travers la lecture de textes anciens et de légitimer le rôle mémoriel, culturel, fédérateur des langues anciennes pour les pratiquer, les décrire et les inscrire dans le présent de notre culture.*

*L'enjeu est de faire en sorte que les étudiants s'approprient une culture qui ne doit pas être réservée à des spécialistes. Cela suppose :*

- \* de répondre au souci d'une culture large et exigeante, à la fois contemporaine et consciente de ses racines ;*
- \* de conduire les étudiants à acquérir un ensemble de savoirs, de méthodes et de compétences, indispensable à la poursuite des études envisagées.*

*Dans son principe, l'enseignement visera à favoriser la connaissance et l'analyse des concepts fondamentaux propres à la littérature et à la culture de l'Antiquité.*

*Cela implique d'opérer, à travers une connaissance minimale de mécanismes linguistiques différents, un retour sur sa propre langue afin de mieux la maîtriser, notamment par :*

- \* la pratique de la traduction, en lui restituant sa dimension interculturelle. Traduire sera une expérience de découverte, une activité formatrice et un exercice critique qui ouvrira sur l'interprétation des textes et de l'écriture ;*
- \* la comparaison de traductions différentes d'un même texte qui permettra de faire apparaître ce qui dans un texte original demande une interprétation et ouvre le débat ;*
- \* la pratique du commentaire. Elle suppose la prise en compte de démarches nouvelles dans le cadre d'une approche pluridisciplinaire (littéraire, historique, anthropologique, philologique, philosophique...).*

*Cet enseignement, qui ressortit naturellement au champ des lettres, suppose la prise en compte d'une approche fortement interdisciplinaire, ouvrant par ailleurs à la démarche de recherche. Cet espace de convergences disciplinaires doit donc mettre en synergie l'histoire, la philosophie et la langue avec la littérature.*

*À cet enseignement peuvent s'ajouter, selon le souhait des étudiants, des enseignements de spécialité en latin et en grec (niveau confirmé ou débutant).*

*Exemples de problématique et notions formatrices possibles :*

*Dans le cadre de la définition des programmes de langues et culture de l'Antiquité en hypokhâgne non déterminante, il importe que la problématique mise au programme permette d'aborder la façon dont la culture antique a contribué à la construction de la culture moderne.*

*Première problématique mise au programme pour 2007-2009 : « Eros, philia, amor, amicitia » : amour et amitié dans la société, le mythe, la littérature et la philosophie antiques.*

*Les notions juridiques, institutionnelles, politiques, religieuses, littéraires, particulièrement celles qui ressortissent au champ de la poétique et de la rhétorique, seront principalement analysées lors de l'étude des textes, donnés à titre indicatif et liés aux problématiques mises au programme. Il apparaît souhaitable de rattacher, quand cela est possible, l'étude des notions à la présentation de genres littéraires correspondants et d'opérer les rapprochements qui s'imposent entre le domaine grec et le domaine latin. Enfin, des rapprochements avec la littérature française sont également recommandés.*

*Il convient aussi, pour enrichir les parcours à travers les textes, d'amener les étudiants à se familiariser avec les représentations figurées des grands mythes et des personnages, liées à la problématique retenue, qu'elles relèvent de l'art ou de l'artisanat. »*

Toutes les cartes sont ainsi entre les mains des professeurs de classes préparatoires littéraires pour que la filière littéraire s'y épanouisse. La rentrée 2007 verra les débuts de l'hypokhâgne non déterminante ; celle-ci n'a pas droit à l'erreur puisque le grand chantier entrepris sera soumis à une évaluation dans deux ans.

Au-delà de ces différents textes désormais officiels, des efforts sont à présent menés par l'Inspection générale, les deux Écoles et les associations de spécialistes pour que la discipline du Français rejoigne la BEL ; une commission de travail œuvre au rapprochement des deux Écoles vers une épreuve écrite commune : quelles finalités pour le Français en hypokhâgne ? quel enseignement y donner ? quelle épreuve définir dans le prolongement ?



Enfin, pour terminer cet état des lieux, je signalerai la constitution d'une Conférence des CPGE (littéraires, scientifiques, économiques) destinée à la mise en commun des expériences et des réflexions de la part des différentes associations de classes préparatoires.

Je voudrais à présent vous lire la lettre que m'a confiée Madame Françoise Carmignani, Présidente de l'APPLS.

### **Lettre de Madame Françoise Carmignani**

Madame la Présidente,

Mesdames, Messieurs,

Chers collègues,

Patrick Voisin, membre du comité de l'APPLS (Association des Professeurs de Première et de Lettres Supérieures), qui représente les classes préparatoires littéraires dans le Bureau de votre association de spécialistes des langues anciennes, a bien voulu prêter sa voix au message d'amitié que notre Bureau récemment et largement renouvelé adresse aujourd'hui à votre association amie. Je viens d'être élue à la succession de Pierre Laumond, j'enseigne les lettres modernes en Première supérieure au lycée Michelet à Vanves (au bout d'une ligne de métro parisien !) et les travaux actuels que notre association mène dans l'urgence pour mettre en place la réforme de la classe de Lettres supérieures à la prochaine rentrée me retiennent à Paris, remettant à un autre congrès l'occasion de faire votre connaissance.

Pour les professeurs de lettres enseignant dans l'Université comme pour ceux qui exercent dans les classes préparatoires littéraires, mais nous relevons toutes et tous à présent de la D.G.E.S. (Direction Générale de l'Enseignement Supérieur) au sein du Ministère de l'Éducation nationale, c'est une saison à la fois d'inquiétude et d'espoir : nous attendons une réforme de l'enseignement supérieur susceptible d'assurer tant la promotion des meilleurs étudiants que l'accès de tous à la culture littéraire et aux Humanités. Une culture ouverte aux littératures française, antique et étrangère ; une littérature placée comme art à part entière au sein des évolutions esthétiques, entre innovation et fidélité à un riche héritage. Je suis certaine que le beau programme de vos journées de congrès sera à cet égard des plus passionnants !

Pour nos classes préparatoires, la rentrée 2007 verra donc l'enseignement des langues anciennes prendre une forme nouvelle, comme vous le savez déjà par Pierre Laumond, Patrick Voisin et les universitaires qui ont participé tant à la Commission de réflexion sur les Langues et la culture antiques qu'au document de cadrage intitulé « Contribution des langues et de la culture antiques à une culture humaniste et scientifique », Paul Demont, Jean-Christophe Jolivet, Pierre Judet de La Combe ou Arnaud Zucker (de façon non exhaustive) ; nous espérons tous que cette réforme pilotée par l'Inspection générale redonnera aux langues anciennes leur place légitime dans l'enseignement littéraire dispensé dans les classes préparatoires.

D'autre part, dès les semaines qui viennent, les conseils de classe doivent accorder à nos étudiants la mention d'un certain nombre de crédits ECTS, ce qui signe l'entrée du système des classes préparatoires littéraires dans l'enseignement supérieur européen et ne peut que renforcer les liens que nombre d'entre nous dans les khâgnes entretiennent déjà naturellement avec la recherche et l'enseignement universitaires. Ce sont deux raisons supplémentaires qui contribuent au rapprochement toujours plus étroit que l'APPLS souhaite développer avec l'APLAES, ce dont nous avons tous à nous réjouir ; Patrick Voisin, déjà membre de votre Bureau, et Jean-François Tardien, qui a accepté de présenter sa candidature en remplacement de Pierre Laumond, seront les acteurs de notre dialogue.

Je vous souhaite donc de passionnantes journées de travail à Metz, auxquelles je m'associe en pensée, et je vous exprime bien vivement l'amitié proche des membres de l'APPLS.



## INTERVENTION D'HENRI GUINARD, PRÉSIDENT D'HONNEUR DE L'APL

L'APL demeure fidèle aux congrès de l'APLAES ; cette année encore, le Président, mon successeur, très occupé au début de juin par la préparation de ses élèves aux oraux de l'Épreuve Anticipée de Français, m'a demandé de le représenter, de représenter notre Association et il vous prie de ne pas lui en tenir rigueur. Le but est naturellement de renouer un dialogue qui s'interrompt annuellement : je voudrais vous faire part des questions qui nous préoccupent et sur lesquelles nous pourrions dialoguer à nouveau, vous et nous.

En voici quatre :

- l'enseignement du français dans le secondaire,
- la formation des maîtres,
- le projet de programme pour les langues anciennes,
- la réforme de la première année des C.P.G.E. littéraires.

Ces quatre questions vous intéressent à des degrés divers.

À tout professeur de langues anciennes, y compris à l'Université, il importe que l'enseignement spécifique de la grammaire soit réhabilité, qu'il parte des classes de mots pour aboutir aux fonctions et donner accès (dès le collège) à l'étude des mécanismes qui assurent la cohérence du texte, à l'inverse de la démarche qui a fait tant de ravages ces dernières décennies. Tel est le sens du rapport Bentolila qui devrait s'intégrer, si ce n'est déjà fait, dans les travaux du groupe d'experts sur la maîtrise de la langue française, groupe présidé, comme on le sait, par Pierre Brunel et Martine Safra (Inspecteur Général, doyenne du groupe de l'enseignement primaire). En revanche l'APL a été informée lors de son Comité du 12 mai de rumeurs qui courent au sujet du CAPES : le CAPES de lettres classiques serait remplacé par un CAPES de langues anciennes, celui de Lettres modernes par un CAPES de Français. Or nous réaffirmons que nous sommes tous, par essence, des professeurs de Lettres. La séparation nous semble d'autant plus inacceptable que le supposé CAPES de Français comporterait une option facultative de littérature destinée aux candidats désireux d'enseigner dans un lycée. Par ailleurs cette réforme aboutirait à l'ensei-

gnement d'un français utilitaire séparé, coupé de la littérature. Si ce n'était que rumeur, celle-ci exprimerait au moins une inquiétude bien fondée. Nous voici donc sous le régime de la douche... écossaise, en ce début de juin : quelle mission le pouvoir politique assignera-t-il à l'enseignement du français ?

\*\*\*

Sur la formation des maîtres, je recommande vivement à ceux d'entre vous qui ne l'auraient pas encore fait, de lire « entre les lignes » le cahier des charges qui constitue l'annexe de l'arrêté du 19 décembre 2006. Quand je dis « entre les lignes », je pense au vocabulaire employé, au ton du texte, aux exigences qu'il formule explicitement, le tout inspiré par une idéologie à la fois libérale et autoritaire, par la volonté d'emprise totale sur la vie tout entière de fonctionnaires : sur leur temps, sur leurs pensées. Comment le futur candidat qui aurait bien lu ce texte ne serait-il pas effrayé ? Sauf à privilégier l'emploi à tout prix au grand dam de la réflexion sur la mission !

\*\*\*

Le projet de programmes de langues anciennes pour le secondaire, sur lequel nous avons à émettre un avis avant le 31 mars 2007, laisse l'APL sceptique, car si l'ambition qui l'anime est louable (faire accéder le plus grand nombre d'élèves à l'héritage linguistique et culturel gréco-romain en liaison avec le français), il ne rompt pas avec les erreurs du passé. N'est-il pas contradictoire en effet de retarder délibérément la progression dans l'étude de la langue et de la culture – sans doute faut-il éviter par « réalisme » de confronter les élèves avec la nécessité d'un effort rigoureux et continu ! – et de proclamer qu'en fin de Terminale « les élèves sont en mesure de lire et traduire... un texte appartenant à la littérature antique ainsi que de le commenter » ? Que de difficultés en perspective !

\*\*\*

Nous réjouissons-nous davantage de la création d'une hypokhâgne « non déterminante » où latin et/ou grec intégrés dans le « tronc commun » seraient obligatoires pour tous à raison d'une heure en classe entière

(culture de l'Antiquité) et de deux heures de langue ? Oui, bien sûr – c'était une question de vie ou de mort –, mais que fera-t-on en deux heures avec les débutants que nous accueillons aujourd'hui dans nos classes ? Il y a grand risque pour la plupart d'entre nous, sauf dans les-grands-lycées-qui-recrutent-les-meilleurs, d'être condamnés à une relative inefficacité condamnant à court terme la réforme. C'est pourquoi l'APL, sans se faire d'illusion, demande pour tous les élèves le rajout d'une troisième heure de langue. La réforme devant se faire « à coûts constants » (par exemple le réinvestissement des huit, parfois dix heures consacrées naguère à la défunte option I.E.P.), réinvestissement anticipé par de nombreux établissements dans des spécialités censées « attractives », telle « Histoire des arts »), l'on pourrait nous reprocher de rêver. Et pourtant il s'agit de faire en sorte que les étudiants issus de nos classes ne subissent pas l'imposition des langues et culture de l'Antiquité comme une contrainte anachronique, mais qu'ils aient le sentiment d'avoir acquis une meilleure intelligence de l'intérêt pour eux de leur engagement dans les études littéraires... non pas un vain vernis. L'on me répondra : « Et les modules de spécialité » ? (deux heures pour les « confirmés » comme pour les débutants). Ceux-ci permettent aux étudiants d'approfondir leur apprentissage selon leurs projets, mais ils nous ramènent au jeu pervers de la concurrence entre options. Or de nombreux collègues (Langues vivantes, Histoire et Géographie), qui se sentent spoliés dans bien des cas de leurs heures I.E.P., n'hésitent pas à exprimer, en dépit des positions de leurs Inspections Générales respectives, leur hostilité envers une réforme jugée par eux passéiste. Des chefs d'établissement en profitent pour n'appliquer que partiellement la réforme, jusqu'à proposer tout au plus le « tronc commun » pour une ou deux langues anciennes, le latin le plus souvent, à l'exclusion de la seconde et des modules de spécialité, et ce, malgré la grande fermeté de M. Pascal Charvet lors de la réunion du 27 avril à la rue d'Ulm, devant des proviseurs souvent récalcitrants. Au mieux l'existence des « modules », seule possibilité d'assurer la formation d'étudiants capables d'entretenir le vivier de nos études, sera subordonnée à la demande.

Cela dit, la philosophie de cette réforme mérite d'être saluée et vous lirez avec un vif intérêt, je n'en doute pas, le texte, dense et riche, intitulé « Contribution des langues et culture de l'Antiquité à une culture humaniste et scientifique » (M. Paul Demont peut le procurer à ceux d'entre vous qui ne l'auraient pas lu), texte conçu et rédigé par 23 personnalités, fruit aussi de nos réflexions collectives depuis des années. Il est certain que les

professeurs de nos classes auront à fournir un effort exceptionnel et salvateur pour « contribuer à rendre intelligible la façon dont nous envisageons notre histoire, celle de notre langue et de notre littérature, mais aussi la manière dont nous articulons l'une et l'autre avec « l'ici et maintenant » du monde contemporain » (p. 2).

Notre vœu le plus ardent à l'APL est la réussite d'une réforme qui contribuerait à la « revalorisation » de la série L des lycées et à la renaissance des études classiques dans les Universités. Je ne doute pas qu'il faille encore « batailler dur ».

Bref, l'avenir des études littéraires demeure confus : la volonté lucide et généreuse de certains se heurte à des réalités complexes et têtues. Sur les quatre questions que je viens d'évoquer une rencontre entre APLAES et APL est éminemment souhaitable : Romain Vignest ne me désavouera pas, je crois. Merci à vous de m'avoir écouté. Que ce congrès de Metz-Bliesbruck vous apporte comme par le passé la joie de découvrir et d'apprendre « auditu, visu et... gustu ». Malheureusement je ne puis rester des vôtres plus longtemps, mais j'espère vous rencontrer sans tarder par l'intermédiaire de votre Président et de votre Bureau.



## INTERVENTION DE MICHEL SÈVE AU NOM DE LA SOPHAU

Professeur d'histoire ancienne à l'Université Paul Verlaine-Metz et chargé à ce titre par le professeur Jean-Luc Lamboley, président de la SOPHAU, de représenter cette société au congrès de l'APLAES, je me réjouis d'autant plus de cette mission que j'entretiens, à titre personnel, les meilleures relations avec les collègues de langues anciennes de mon université. Ce salut est d'autant plus chaleureux que la SOPHAU sait les difficultés de tous ordres qu'affrontent les langues anciennes dans l'enseignement supérieur, et singulièrement à Metz, alors que le développement des études en histoire ancienne ne peut faire l'économie de la connaissance des langues dans lesquelles sont rédigées les sources à utiliser.

Il n'est probablement pas besoin de rappeler ce qu'est la SOPHAU (Société des Professeurs d'Histoire Ancienne des Universités). C'est à la fois une association professionnelle et une société savante. En tant qu'association professionnelle, elle accueille en son sein, comme membres de droit, tous les enseignants d'histoire ancienne des universités, et se préoccupe de promouvoir de toutes les manières la connaissance de l'histoire ancienne et sa diffusion. Elle organise des rencontres en rapport avec l'organisation de la recherche et de l'enseignement de l'histoire ancienne, en France et hors de France. En tant que société savante, elle a à cœur de favoriser le progrès de la recherche dans ce domaine. Elle accueille en tant que membres associés des personnes qui, sans être à proprement parler des enseignants des universités, sont reconnues comme chercheurs en histoire ancienne. Elle organise aussi tous les deux ans un colloque à l'occasion du renouvellement de la question d'histoire ancienne mise au programme des concours du CAPES et de l'agrégation, mais dans une perspective scientifique ; depuis plusieurs années, les actes de ces rencontres sont publiés dans le cadre de la revue *Pallas*, éditée par l'Université de Toulouse-Le Mirail. Pour s'en tenir aux plus récentes, c'est ce qui s'était passé à Rennes en 2003, à propos de l'histoire hellénistique, à Poitiers en 2005 à propos de l'Afrique romaine, et qui vient de se reproduire à Bordeaux à la fin du mois de mars dernier, à propos de l'histoire économique et sociale du monde grec.

Dans le domaine de l'enseignement, un des problèmes majeurs que rencontrent les enseignants d'histoire ancienne des universités est que plus aucun de leurs étudiants, ou presque, ne connaît les langues anciennes. Cela ne veut pas dire qu'ils ne s'intéressent pas à ce domaine d'études. Mais ils sont bien conscients qu'il leur manque un outil indispensable. Je reçois chaque année des étudiants qui aimeraient faire un M1 en histoire grecque et se sentent arrêtés parce qu'ils ne connaissent ni le latin ni le grec. Le problème est à la fois de les encourager et de leur faire acquérir l'outil qui leur manque. Le représentant de la SOPHAU se permettra à ce point de se rappeler qu'il a été pendant dix ans directeur du département d'histoire de son université, et de souligner que cette difficulté, si elle frappe au premier chef les historiens de l'Antiquité, n'est pas moins grave pour ceux du Moyen-Âge, et même pour ceux de la période moderne : peut-il suggérer que des contacts avec la société des historiens médiévistes et celle des historiens modernistes pourraient être utiles ? Le problème est une question de moyens, de maquettes et de volume horaire. Il est lancinant à l'université de Metz, et probablement ailleurs, et tient à la contradiction entre deux logiques. Une logique financière, qui veut minimiser les coûts par filières : ce qui veut dire la chasse aux options et à ce qui sort du moule. Et une logique de formation, qui voudrait que chaque étudiant puisse acquérir les outils nécessaires à la réussite de ses projets de recherche. Il en est de l'histoire comme de l'agriculture : si les céréaliers, les éleveurs et les vigneron relèvent tous de ce secteur d'activité, ils ont peu de choses en commun dès qu'on entre dans le détail de leur métier ; c'est la même chose en histoire, dès qu'on s'écarte de ce qu'enseignera un collègue professeur des écoles, de collège ou de lycée. Il faudrait imposer l'étude d'une langue ancienne à tout le monde, c'est le langage qu'on m'a constamment tenu : ce n'est évidemment pas envisageable, et d'autant moins qu'un étudiant se dirigeant par exemple vers l'histoire contemporaine aura d'autres besoins qu'il n'est pas davantage question d'imposer à tout le monde. La récente réforme du LMD nous a donné depuis deux ans l'occasion de faire apparaître à Metz quelques heures de langues anciennes pour ceux des étudiants qui le souhaiteraient : il y en a peu, mais tout de même quelques-uns. Cela sera-t-il durable ? Un autre problème est que la philosophie administrative des « moyens constants » a pour effet qu'un enseignement, disons, de langue ancienne prend la place d'un enseignement d'histoire, souvent jugé plus fondamental. Pour l'avoir cherchée depuis des années, je puis attester que la solution n'est pas immédiatement



à la portée de la main. Et pourtant, je peux citer des exemples d'étudiants qui ont atteint un niveau de connaissance du grec utilisable au niveau du master, et même du doctorat, par la conjonction de leur enthousiasme et de la bonne volonté d'enseignants motivés. On ne peut tenir cette situation ni pour durable, ni pour généralisable, encore moins pour satisfaisante.

Dans le domaine de la recherche, le problème est autre. Pour les enseignants d'histoire ancienne, il est de savoir comment poursuivre leurs travaux dans les meilleures conditions, et se rendre visibles. Il existe deux solutions, toutes les deux représentées dans les universités lorraines. La première est de considérer qu'il vaut mieux regrouper les forces des anti-quistants et constituer ce qui pourrait correspondre en France à l'*Altertums-wissenschaft* des Allemands. C'est ce qui s'est fait à Nancy, avec le centre Édouard Will qui regroupe les enseignants de langues anciennes et d'histoire ancienne de cette université, avec quelques autres. La deuxième est de considérer qu'il existe des méthodes historiques communes, quelle que soit la période considérée, et qu'il vaut mieux se regrouper entre historiens, ce qui a l'avantage de permettre une réflexion sur ce qui fait la spécificité de cette discipline. C'est le choix qui a été fait à Metz, avec la création du Centre Régional Universitaire Lorrain d'Histoire, qui regroupe les historiens de toutes les périodes et les musicologues de Metz avec les historiens des périodes moderne et contemporaine de Nancy. Les problèmes de rapprochement risquent de se compliquer par les interventions de la tutelle, qui pour simplifier les choses, voudrait rationaliser les domaines de master : si les langues anciennes relèvent évidemment du domaine Lettres et Langues, l'histoire a plus de raisons d'être rattachée à celui des Sciences humaines et sociales, ce qui ferait un obstacle de plus aux tentatives de collaboration que souhaitent les historiens.

Je voudrais enfin, sans mandat particulier en ce sens, mais sans crainte d'être démenti, exprimer un souhait, qui est la conséquence directe des observations faites plus haut sur le peu de connaissances qu'ont les étudiants en matière de langues anciennes. Les membres de l'APLAES, par leur spécialité scientifique, sont au premier rang pour éditer et traduire les historiens de l'Antiquité. Presque aucun historien n'existe au complet dans la Collection des Universités de France : Hérodote, Thucydide, les *Helléniques* de Xénophon, mais pas l'*Agésilas*, Quinte-Curce, Ammien Marcellin, Zosime, peut-être quelques autres que j'oublie ; les *Res Gestae* d'Auguste viennent de paraître. Mais par exemple Polybe n'est pas complet

(il y a la traduction de Denis Roussel), ni Tite Live, ni Appien, ni Arrien (il y a la traduction de Pierre Savinel), ni Diodore, ni Denys d'Halicarnasse, ni Dion Cassius, ni Justin (sa publication est-elle seulement envisagée ?), etc. S'il vous plaît, publiez nos sources !

Les temps qui s'ouvrent devant nous sont incertains. Les langues anciennes semblent vouées à une marginalisation sans cesse accentuée ; l'histoire ancienne pourrait se réduire à une médiatisation peu informée des découvertes archéologiques. Il y a toujours un vivier d'étudiants intéressés par les civilisations de l'Antiquité : il faut leur permettre d'aboutir. Une collaboration constante, mais ouverte, entre nos disciplines, est notre seule perspective d'avenir. C'est dans cet esprit que je souhaite un bon succès aux travaux de votre congrès.



Marie-Nelly FOULIGNY

Secrétaire de l'APLAES

## **ENQUÊTE APLAES. SYNTHÈSE RAPIDE**

Les universités d'Aix-Marseille, d'Amiens, d'Angers, de Besançon, Brest, Clermont-Ferrand, Grenoble, Le Mans, Lille, Limoges, Lyon II, Metz, Montpellier, Mulhouse, Nancy 2, d'Orléans, de Paris X, Paris XII, Pau, Poitiers, Reims, Rennes, Rouen, Saint-Étienne, Strasbourg, Toulon, Toulouse, Tours et Valenciennes ont répondu à l'enquête qui leur avait été adressée en janvier ; nous remercions leurs secrétaires de section pour le temps qu'ils ont pris la peine d'accorder à cette tâche fastidieuse ; nous adressons aussi un grand merci à tous ceux qui, dans l'ombre, les ont parfois aidés et à tous ceux qui ont fait suivre le document aux personnes plus à même d'y répondre.

Comme promis, les résultats sont volontairement présentés sous forme anonyme. Tous les chiffres ont été mis en tableaux, les contenus des réponses ont été recensés et classés ; notre Présidente et notre association disposent d'une base de données et d'un panorama de la situation actuelle dans les universités françaises. De la trentaine de pages du document complet, nous ne présentons ici qu'une synthèse rapide, réduite à l'essentiel.

### **La filière « lettres classiques »**

Le questionnaire portait d'abord sur la filière « lettres classiques ». Des différentes dénominations d'UFR, il ressort qu'elle relève de plus en plus rarement des seules « lettres » : ces dernières sont maintenant très souvent regroupées avec d'autres domaines, dont la palette est large et variée : arts, civilisations, communication, humanités, langues, langages, linguistique, musique, philosophie, sciences humaines ou sciences de l'homme, sciences du langage, sciences sociales ou sciences de la société.

À peu près toutes les combinaisons possibles sont représentées. Retenons, à côté du simple « lettres », les vastes « lettres, arts, philosophie, linguistique » ou « lettres et sciences sociales ». Le mot « lettres » continue à généralement apparaître, sauf dans trois cas : « civilisations et humanités », « langues et cultures antiques » et « sciences du langage, de l'homme et de la société ». On assiste donc à une dilution des « lettres » et par conséquent des « lettres classiques », appelées aussi une fois « sciences de l'Antiquité », dans des ensembles toujours plus vastes.

Sur les vingt-neuf universités concernées, trois n'ont pas ou plus de filière « lettres classiques ». Malgré les méritoires combats menés par les enseignants, il semble qu'elle soit actuellement sérieusement menacée dans un (voire deux) établissements. Autre point d'inquiétude : certains niveaux peuvent être temporairement suspendus. Lorsque la filière existe – c'est encore heureusement le cas dans la grande majorité des établissements –, les effectifs, par année, sont rarement inférieurs à cinq et dépassent aussi rarement la dizaine, sauf dans les grosses universités, qui comptent entre vingt et quarante étudiants. Les étudiants de CPGE, inscrits en même temps à l'université, sauvent souvent la mise, mais il n'a pas été possible de distinguer nettement les deux catégories d'étudiants. Même si un certain nombre d'universités affichent une grande stabilité dans les effectifs de L 1, L 2 et L 3, le plus souvent, les nombres restent variables et vraiment très aléatoires d'une année sur l'autre, sans qu'on puisse établir de loi arithmétique permettant ensuite de partir à la recherche des causes de telles variations.

Les horaires de latin et de grec varient énormément en fonction des établissements et les comparaisons restent extrêmement délicates voire hasardeuses. L'horaire le plus généreux est de six heures trente par semaine, mais il est représenté une seule fois et fera certainement rêver l'université réduite à enseigner le latin en cinquante et une heures par année. La moyenne semble être de quatre heures hebdomadaires. Le grec bénéficie généralement – ce n'est toutefois pas toujours le cas – de moins d'heures que le latin, pour lequel l'enseignement en lettres modernes entraîne l'ouverture de groupes supplémentaires et l'ajout d'heures. Le plus généralement, deux niveaux sont offerts : débutants et confirmés, ce qui permet de s'adapter plus facilement à la situation actuelle des lycéens arrivant à l'université et de ne perdre aucun étudiant potentiel.

### **Les enseignements assurés par les antiquisants aux autres filières**

Il s'agissait ensuite de recenser les enseignements assurés par les antiquisants aux autres filières, dont l'enjeu est de plus en plus important pour compenser la réduction des effectifs d'étudiants spécialistes. Trois points importants ressortent.

Premièrement, l'idéal est de pouvoir ouvrir tous les enseignements de lettres classiques à un public autre, ce qui permet de renforcer les effectifs des groupes de grec et de latin, par conséquent moins menacés par la mise en place de seuils et par les réductions horaires généralement liées à l'instauration d'options libres. Cette stratégie peut être mise en place aussi bien pour le grec que pour le latin, mais il est évident que ce dernier reste privilégié lorsqu'il réussit à rendre le latin de lettres classiques obligatoire – ou à le maintenir comme tel – pour les lettres modernes et à compter dans ses effectifs l'ensemble des étudiants de lettres. Ce point fait donc partie des priorités à défendre lorsqu'elles viennent à être menacées.

Deuxièmement, le succès le plus franc est remporté par des options transversales, s'adressant par définition à tous les publics dans un domaine défini de manière plus ou moins large selon les spécialités regroupées par l'université. Elles portent sur des thèmes très généraux – nous y reviendrons dans la suite – : le public peut alors atteindre voire dépasser deux cents étudiants.

Troisièmement, l'enseignement du latin en lettres modernes se fait sous différentes formes : langue et / ou civilisation et / ou histoire littéraire ; il peut se réduire à un seul de ces trois aspects. Il reste obligatoire presque – mais seulement presque – partout dans des proportions qui peuvent toutefois aller, à l'année, du simple au quadruple : vingt-et-une heures par année pour certains contre quatre-vingt-seize pour d'autres. Généralement, il est présent au cours des trois années de licence, mais son caractère obligatoire n'est pas forcément constant. Se dessine alors un parcours obligatoire ou facultatif – le choix peut être laissé à l'étudiant, à condition qu'il en soit bien informé dès le début de son cursus – de préparation pour la version latine de concours. Pour les autres enseignements, il est rare que l'apprentissage du grec soit obligatoire hors du parcours lettres classiques ; il l'est toutefois dans de nouveaux parcours sur lesquels nous reviendrons après ; dans les autres cas, il est proposé à titre facultatif. Pour le reste, les schémas sont vraiment très variables en fonction des

universités. Il s'agit le plus souvent d'enseignements spécifiques même si dans de très rares cas, c'est l'enseignement de lettres classiques qui est obligatoirement suivi pas les non-spécialistes. L'apprentissage du latin peut être imposé aux étudiants d'espagnol (trois exemples) ou d'italien (un exemple), d'histoire (trois exemples), d'arts plastiques (un exemple), de philosophie. De manière encore plus rare, certains réussissent à s'insérer dans le tronc commun des licences de lettres (un exemple). Saluons ici la belle réussite d'une université qui a intégré une option obligatoire de langues anciennes dans les cursus d'arts du spectacle et arts plastiques. Ces enseignements sont assurés par des membres du département de langues et littératures anciennes et portent sur des thèmes très variés : imitation et création, mythe et peinture, art quotidien et art sacré à Pompéi, mythe et représentation dramatique (Médée), la métamorphose, littérature et arts : interactions, les expressions théâtrales dans la Rome antique, rhétorique et arts plastiques (peintres et sculpteurs comme références dans les discours). Une autre université a réussi à insérer dans la maquette de sciences du langage deux cours obligatoires de diachronie assurés par des spécialistes de linguistique ancienne. Le premier cours s'intitule : « de l'indo-européen au latin et au grec » et le second : « du latin aux langues romanes ». Dans tous ces cas, les retombées en termes d'effectifs et de groupes à encadrer sont évidemment très intéressantes, mais il faut bien reconnaître que, alors que l'enseignement de latin en lettres modernes est courant et général, on a ici le phénomène inverse. Le caractère obligatoire des enseignements tend à s'estomper au fil des années : ce qui était obligatoire en première année devient souvent facultatif en deuxième et en troisième années. C'est encore plus vrai au niveau du master, où il est très rare qu'un séminaire de latin (quatre universités) ou de grec (deux universités) soit obligatoire pour les autres filières. Les effectifs sont par conséquent toujours sujets à variation en fonction des choix des étudiants.

### **Les enseignements innovants**

La question suivante portait sur les enseignements innovants. Deux grandes catégories se dégagent : les nouveaux parcours ou diplômes et les enseignements transdisciplinaires.

*Les nouveaux parcours ou diplômes*

Le but des nouveaux parcours peut être de compenser la suppression pure et simple de la filière « lettres classiques » en inventant un parcours nouveau où figurent encore, au moins à titre d'options, les enseignements de latin et de grec : c'est le cas du parcours « culture classique ». Il s'agit d'un parcours vraiment transdisciplinaire dans lequel interviennent de manière obligatoire et systématique à la fois des enseignants de lettres modernes (littérature française et comparée, langue française) et d'histoire. Le grec et le latin deviennent facultatifs au même titre que l'histoire de l'art. L'avantage est que la possibilité d'étudier – et d'enseigner – le grec et le latin à raison de trois heures hebdomadaires demeure, l'inconvénient étant que cette possibilité est entièrement soumise au choix des étudiants.

Dans d'autres cas, il s'agit de renforcer les effectifs de langues anciennes en allant recruter les étudiants dans d'autres filières. On trouve un exemple de parcours bivalent : histoire ancienne / lettres classiques. D'un point de vue purement pragmatique, on attire alors des étudiants d'histoire qui suivent les cours destinés aux étudiants de lettres classiques, les retombées se faisant sentir au niveau de M 1 aussi. Du point de vue des étudiants, cette licence, aux dires des intéressés eux-mêmes, leur permet de suivre « les enseignements fondamentaux des deux cursus et leur offre la possibilité de faire un choix s'ils se destinent à la préparation aux concours : CAPES / Agrégation d'Histoire ou de Lettres Classiques. Elle leur apporte une connaissance approfondie des langues anciennes très importante pour l'exercice du commentaire de texte historique, mais aussi dans la perspective d'une recherche en master (traduction, étude et lecture de textes grecs et latins, langue et vocabulaire, littérature, mythologie et imaginaire, faits de civilisation...) ». Un parcours tridisciplinaire prend en compte le régionalisme. Il se compose de lettres classiques / lettres modernes / occitan : sept heures de littérature française et comparée auxquelles s'ajoutent quatre heures de latin et quatre heures de grec ou d'occitan au choix. Ailleurs, une licence « Humanités » est en projet avec lettres classiques, mais aussi histoire, philosophie, français, langue vivante pour faire venir les étudiants d'hypokhâgne. Enfin, la création d'un L zéro de lettres classiques – la première année se fait en deux ans avec surtout des enseignements de langues anciennes pour commencer – permet d'accueillir et de mettre rapidement à niveau des étudiants débutant en latin et en grec. De manière générale, les étudiants ayant fait du latin et du grec

en lycée se raréfient et les universités ont dû adapter leur enseignement en mettant en place, y compris pour les lettres classiques, des enseignements de débutants.

### *Les enseignements transdisciplinaires*

Les enseignements transdisciplinaires rencontrent beaucoup de succès et permettent d'échapper au couperet des seuils. On observe deux cas de figure : des cours à thème très large sur les « fondements gréco-latins de la culture européenne », la « modernité de l'Antiquité » ou la « permanence de l'Antiquité », les « traditions bibliques et littératures occidentales », la « civilisation gréco-romaine », la « philosophie grecque », le « polythéisme », « l'éducation », le « théâtre antique », « théâtre et société », les « mythologies » ou les « mythes », la « mythologie biblique », la « mythologie gréco-romaine », les « mythologies et savoirs de l'Antiquité », « les langues indo-européennes », les « images de l'Antiquité dans la BD historique », les « héroïnes féminines », les « textes fondateurs antiques et médiévaux », un atelier de pratique culturelle sur le patrimoine local... Signalons une démarche originale, qui consiste à associer, à égalité, le grec et le latin dans des options libres appelées DUO : les deux départements de grec et de latin proposent des cours optionnels de deux heures, pour tous les publics, sur textes traduits. Une heure est assurée par un enseignant de grec, une autre par un enseignant de latin (le plus souvent), afin de proposer une approche cohérente du monde antique.

Mais les antiquisants peuvent aussi intervenir ponctuellement dans des problématiques plus larges que celles des langues anciennes avec parfois des perspectives comparatistes : par exemple, étude de la littérature ancienne au premier semestre et prolongements en littérature française au semestre 2 ; interventions de quelques heures sur un thème précis : « l'enfance » avec présentation des enfances mythiques grecques et latines.

Une autre piste à suivre est peut-être de favoriser la passerelle entre lettres modernes et lettres classiques pour essayer de capter des étudiants de lettres modernes, en veillant toutefois à ce que ce ne soit pas l'inverse qui se produise ! Certains établissements parviennent ainsi à augmenter leurs effectifs de lettres classiques dès le deuxième semestre de première année.



En dernière analyse, ce qui ressort de toutes ces innovations, c'est que l'enseignement du latin et du grec ne peut être obligatoire dans d'autres filières que si elles en font la demande. Les enseignants de langues anciennes sont donc, le plus souvent, soumis à l'entière bonne volonté d'autrui, d'où un autre problème important signalé par une université : un enseignant de langues anciennes peut être directement rattaché au département d'histoire, ce qui fait perdre beaucoup d'enseignements aux antiquisants.

Cet élargissement du public suivant les enseignements en rapport avec l'Antiquité apparaît comme une nécessité dans tous les établissements : de telles options ont été créées partout. L'objectif est atteint dès lors que les étudiants sont au rendez-vous, ce qui est le cas. L'enjeu est alors de fidéliser ce public et d'entretenir le lien créé à la faveur d'une option pour qu'il devienne constant au fil des années du cursus suivi ; on peut aussi espérer susciter quelques vocations pour la filière « lettres classiques ». Les enseignements transdisciplinaires sont donc une ouverture vers les autres et un atout supplémentaire, s'ajoutant, sans s'y substituer, aux enseignements fondamentaux de spécialité.

### **Master et concours**

Pour ce qui est du master, sur quatorze réponses, les lettres classiques apparaissent huit fois comme parcours, cinq fois comme spécialité et une fois comme mention, avec l'intitulé « sciences de l'Antiquité ». Il y a deux exemples de cohabitation, dont un avec des universités étrangères. Le master est le plus souvent rattaché à l'histoire ou aux lettres, voire aux deux dans la même université.

Les enseignements de concours sont un autre sujet brûlant, mais n'ont pas été traités dans cette enquête. Voilà peut-être une idée pour l'an prochain...





**DÉCISIONS PRISES PAR L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE L'APLAES RÉUNIE À  
METZ-BLIESBRUCK LE 2 JUIN 2007 CONCERNANT LES MOTIONS**

**1 – Enseignement secondaire**

La motion n° 8 est ajoutée aux sept motions déjà existantes.

*MOTION n° 8. Rédigée à Metz-Bliesbruck en juin 2007*

L'APLAES prend acte de la rénovation des langues anciennes au sein des structures des Classes Préparatoires aux Grandes Écoles et souhaite qu'une semblable rénovation puisse être mise en œuvre dans les collèges et lycées. **UNANIMITÉ**

**2 – Enseignement supérieur**

Les motions n° 7 et n° 13 (*cf.* ci-dessous) sont supprimées. Il reste donc onze motions.

*MOTION n° 7*

L'APLAES demande que, dans les classes de Lettres Supérieures désormais indifférenciées, une langue ancienne (latin ou grec) soit, dans les mêmes conditions que la géographie, reconnue comme discipline de formation générale et que, par conséquent, les étudiants bénéficient d'un horaire de deux heures de latin ou de grec, intégrées dans le tronc commun ; cet enseignement, obligatoire, devrait être assuré dans tous les établissements. Il sera complété, dans le cadre de l'enseignement optionnel, par les heures nécessaires. **SUPPRIMÉE À L'UNANIMITÉ**

*MOTION n° 13*

L'APLAES demande que le caractère pluridisciplinaire de la filière Lettres Classiques soit reconnu et pris en compte, en terme de volume horaire, dans la mise en place de la réforme LMD. **SUPPRIMÉE À L'UNANIMITÉ**

### **3 – Concours de recrutement**

La motion n° 5 est très légèrement modifiée.

#### *MOTION n° 5*

L'APLAES proteste contre le nombre trop restreint de postes mis aux concours de recrutement aux deux CAPES de Lettres Classiques et Lettres Modernes et aux trois Agrégations, en Lettres Classiques, Grammaire et Lettres Modernes. Elle demande que le nombre de postes mis au concours dans nos disciplines tienne compte de l'importance prévisible du renouvellement du corps enseignant dans les années à venir et, qu'en tout état de cause, les postes soient publiés en même temps que la circulaire fixant la date de dépôt des candidatures. **UNANIMITÉ**

### **4 – Relations internationales**

Les deux motions de cette rubrique (*cf.* ci-dessous) sont supprimées.

#### *MOTION n° 1*

L'APLAES se réjouit de la création de l'Université Franco-Italienne (6/10/1998) et réitère sa demande pour que le latin et le grec figurent au cœur des objectifs du Conseil Scientifique de cette Université. **SUPPRIMÉE À L'UNANIMITÉ**

#### *MOTION n° 2*

L'APLAES, tout en acceptant la diversification des filières et l'apparition de nouveaux regroupements dans la perspective européenne, demande que la mise en place des crédits d'enseignement européens (ECTS) dans les universités ne s'accompagne pas d'une mise en cause de la spécificité des filières de lettres classiques et de lettres modernes. **SUPPRIMÉE À L'UNANIMITÉ**

**Décision prise par l'Assemblée générale de l'APLAES réunie à Metz-Bliesbruck le 2 juin 2007 concernant le fonctionnement de l'association**

Les collègues qui, après avoir accompli leurs années d'AMN ou d'ATER dans une université, sont (hélas) contraints de poursuivre temporairement leur carrière dans l'enseignement secondaire, sont de ce fait coupés de l'APLAES et de ses activités : il serait opportun que ces collègues demeurent rattachés une année, s'ils le souhaitent, à la section qu'ils viennent de quitter, de manière à pouvoir en particulier participer au congrès. **UNANIMITÉ**

**ÉLECTION ET COMPOSITION DU BUREAU**

Votants : 80 Suffrages exprimés : 79 Bulletins blancs ou nuls : 1

**Ont été élus membres du bureau** (entre parenthèses figure le nombre de voix obtenues) :

<b>Collège A grec</b>	<b>Collège A latin</b>
A. Billault (79) E. Foulon (79) M.-P. Noël (79)	F. Biville (79) M. Fruyt (65) J.-Y. Guillaumin (79)
<b>Collège B grec</b>	<b>Collège B latin</b>
R. Alessi (68) Ch. Bréchet (79) M.-F. Marein (79)	R. Courtray (79) M.-N. Fouligny (79) F. Poli (79)
<b>Classes préparatoires</b>	<b>Membre pour l'Afrique</b>
J.-F. Tardien (79) P. Voisin (79)	Z. Grékou (79)

## COMPOSITION DU BUREAU

<b>PRÉSIDENTE</b>	<b>VICE-PRÉSIDENT</b>
<b>Frédérique BIVILLE</b> 16, rue Vandrezanne 75 013 Paris Tél. : 01 53 62 12 01 f.biville@wanadoo.fr	<b>Alain BILLAULT</b> 11, rue des Récollets 75 010 Paris Tél. : 06 12 56 67 12 alainbillault@orange.fr
<b>TRÉSORIER</b>	<b>SECRÉTAIRE</b>
<b>Robert ALESSI</b> 16, allée de la Vervolière 86 000 Poitiers Tél. : 05 49 44 80 71 Robert.Alessi@univ-poitiers.fr	<b>Mary-Nelly FOULIGNY</b> 3, chemin du stade 55 500 Ligny-en-Barrois Tél. : 03 29 78 43 02 mnellyfouligny@aol.com
<b>MEMBRE POUR L'AFRIQUE</b>	
<b>Zadi GREKOU</b> UFR Communication, Milieu et Société Université de Bouaké 01 B. P. V 18, Bouaké 01-RCI Tél./fax. : (225) 63 69 57	

## AUTRES MEMBRES DU BUREAU

<b>Christophe BRÉCHET</b> 23, rue Louis Pouey Appartement 94 92 800 Puteaux Tél. : 01 42 91 25 47 Chbre@yahoo.com	<b>Régis COURTRAY</b> 11, rue Caffarelli  31 000 Toulouse Tél. : 06 61 21 32 68 r.courtray@free.fr
<b>Éric FOULON</b> 2 ter, allée de Montchany 63 100 Clermont-Ferrand Tél. : 04 73 37 15 17 eric.foulon@univ-tlse2.fr	<b>Michèle FRUYT</b> 4, villa Galliéni 93 250 Villemomble Tél. : 01 48 54 34 47 michele.fruyt@club-internet.fr

<p><b>Jean-Yves GUILLAUMIN</b> 9, rue des Cordeliers  39 000 Lons-le-Saunier Tél. : 03 84 43 07 30 guillaumin@aricia.fr</p>	<p><b>Marie-Françoise MAREIN</b> Résidence Saint-Cricq 24, avenue du Général de Gaulle 64 000 Pau Tél. : 05 59 28 27 64 Marein.marie-francoise@neuf.fr</p>
<p><b>Marie-Pierre NOËL</b> 15, boulevard Louis Blanc 34 000 Montpellier Tél. : 04 67 40 45 35 marie-pierre.noel@wanadoo.fr</p>	<p><b>Fabrice POLI</b> 11bis, rue Saint-Gilles 75 003 Paris Tél. : 01 40 27 02 17 marrucin@libertysurf.fr</p>
<p><b>Jean-François TARDIEN</b> 33, rue Rabelais  87 000 Limoges Tél. : 05 55 34 76 11 cjf.tardien@wanadoo.fr</p>	<p><b>Patrick VOISIN</b> « Maida Vale » Haut du Faur dou Pay Saa 64 110 Jurançon Tél. : 06 86 92 26 77 patrick-voisin@wanadoo.fr</p>







## TABLE DES MATIÈRES

Remerciements .....	5
Programme du XL <sup>e</sup> Congrès de l'APLAES – Metz-Bliesbruck, 1 <sup>er</sup> -3 juin 2007.....	9
Liste des participants.....	9
Rapport moral (Frédérique Biville) .....	13
Rapport financier (Robert Alessi) .....	23
Rapport de l'Inspection Générale des Lettres (Pascal Charvet).....	29

## SÉANCE SCIENTIFIQUE

Jean-Paul PETIT .....	39
Bliesbruck-Reinheim (département Moselle/Land de la Sarre), pôle princier celtique puis petite ville gallo-romaine	
Jeanne-Marie DEMAROLLE .....	53
À la recherche des frontières antiques : des limites administratives aux espaces culturels en Gaule mosellane	
Michel POLFER.....	81
La Cité des Trévires à l'époque romaine : résultats récents de l'archéologie luxembourgeoise	
Rudolf ECHT.....	103
Nos connaissances sur la religion gauloise à partir des sources littéraires et archéologiques	
Tiphaine WEYMIENS .....	131
Étude de quelques inscriptions pariétales de la <i>regio</i> VIII de Pompéi	

Monique BILE.....	137
Les inscriptions latines des Musées de la Cour d'Or à Metz	

**SÉANCE PÉDAGOGIQUE**

Intervention d'Hélène Frangoulis au nom de la CNARELA .....	159
Intervention de Jean-Pierre Levet, président de la 8 <sup>ème</sup> section .....	161
du CNU et représentant d' <i>Eurosophia</i> et d' <i>Afrosophia</i>	
Intervention d'Alain Billault au nom de l'Association pour .....	165
l'Encouragement des Études Grecques	
Intervention de Paul Demont, Président de l'association SEL.....	167
Intervention de Patrick Voisin au nom de l'APPLS.....	169
Intervention d'Henri Guinard, président d'honneur de l'APL.....	179
Intervention de Michel Sève au nom de la SOPHAU .....	183
Enquête APLAES .....	187
Décisions prises le 2 juin 2007 concernant les motions .....	195
Élection et composition du bureau .....	197